

Plan Local
d'Urbanisme
intercommunal

2. RAPPORT DE PRESENTATION

2.6 Annexe Évaluation environnementale des OAP sectorielles

Dossier approuvé - Conseil de territoire du 11/12/2024



Vallée Sud
Grand Paris
valleesud.fr

Introduction

Cette annexe au rapport de présentation de l'évaluation environnementale présente en détail une analyse pour chaque secteur d'OAP.

Rappel : objectifs de l'évaluation environnementale

L'évaluation environnementale du PLUi doit présenter « les caractéristiques **des zones susceptibles d'être touchées de manière notable** par la mise en œuvre du plan ».

Par ailleurs elle « analyse les **incidences notables probables** de la mise en œuvre du plan sur l'environnement » et « expose les problèmes posés par l'adoption du plan sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement, en particulier l'évaluation des incidences Natura 2000 mentionnée à l'article L. 414-4 du code de l'environnement » (Article R151-3 du Code de l'Urbanisme).

Le PLUi prévoit **des secteurs de projet** à différentes échelles et détaille les grandes orientations dans des **Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sectorielles** à l'échelle :

-**communale** pour chacune des 11 communes

-**transcommunale** pour 6 secteurs

Légende



Les **incidences négatives pressenties**, correspondant aux impacts négatifs notables, directs ou indirects, le PLUi sur l'environnement, qui pourraient survenir au regard des objectifs de développement affichés, sans mesures prises ;



Les mesures d'évitement et de réduction intégrées au PLUi, correspondant aux orientations prises dans le PLUi afin d'éviter ou réduire les effets négatifs précités.



Des mesures de compensation en dernier recours si les incidences résiduelles sont trop importantes



C'est la lecture de cette séquence ERC qui permet de conclure ou non à des incidences négatives résiduelles du PLUi par rapport à l'Etat Initial de l'Environnement.



Les incidences positives qui pourront ressortir de la mise en œuvre du PLUi ;

OAP Sectorielles transcommunales

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>> Cette zone est constituée de zones de logements, d'infrastructures scolaires et de sports et d'une gare.</p> <p>> 50% de la surface de l'OAP se situe dans des périmètres de monuments historiques à l'Est et au Sud-Ouest de la zone</p> <p>> Des alignements d'arbres longent les principaux axes routiers (D63, D72, D123)</p>	<p>>Continuités écologiques : Cette OAP possède des espaces de relais boisés à plusieurs endroits de sa superficie permettant une bonne connectivité pour les espèces. Au Sud du périmètre des réservoirs de biodiversité de milieux ouverts, boisés et multitrames sont également présents. Cette zone possède donc un enjeu fort pour la préservation des espèces et la continuité écologique du territoire.</p> <p>>Aire d'influence : /</p> <p>>Arbres : présence d'arbres</p> <p>>Jardin familial : Non</p> <p>>Roselière : Non</p> <p>>Zones humides : Non</p> <p>>Cours d'eau : Non</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
8 / 8	12 / 12

Risques naturels	Santé environnementale
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>> Cette OAP présente des risques forts de retrait-gonflement des argiles</p> <p>> Les risques de mouvement de terrain sont importants sur la zone en raison de la présence de cavités souterraines</p>	<p>> Cette zone présente 3 ICPE : Aalyah recyclage, une société de dépannage et remorquage automobile et la SNCF Technicentre Atlantique</p> <p>> Nombreux sols anciennement pollués dus à des activités d'imprimerie, de métallurgie, de mécanique, de pelliculage</p> <p>> Une partie de la zone est soumise à des nuisances sonores en raison notamment de la proximité avec la voie ferrée et de plusieurs départementales</p> <p>> Présence de 4 antennes sur la zone</p> <p>> Les parcs ne sont pas accessibles à moins de 10minutes pour les riverains, il y a donc une carence d'espaces verts.</p> <p>> Cette OAP présente des risques moyens à fort d'îlot de chaleur urbain sur la moitié de l'espace</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
4 / 6	8 / 8

OAP

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

TVB - Nature en Ville

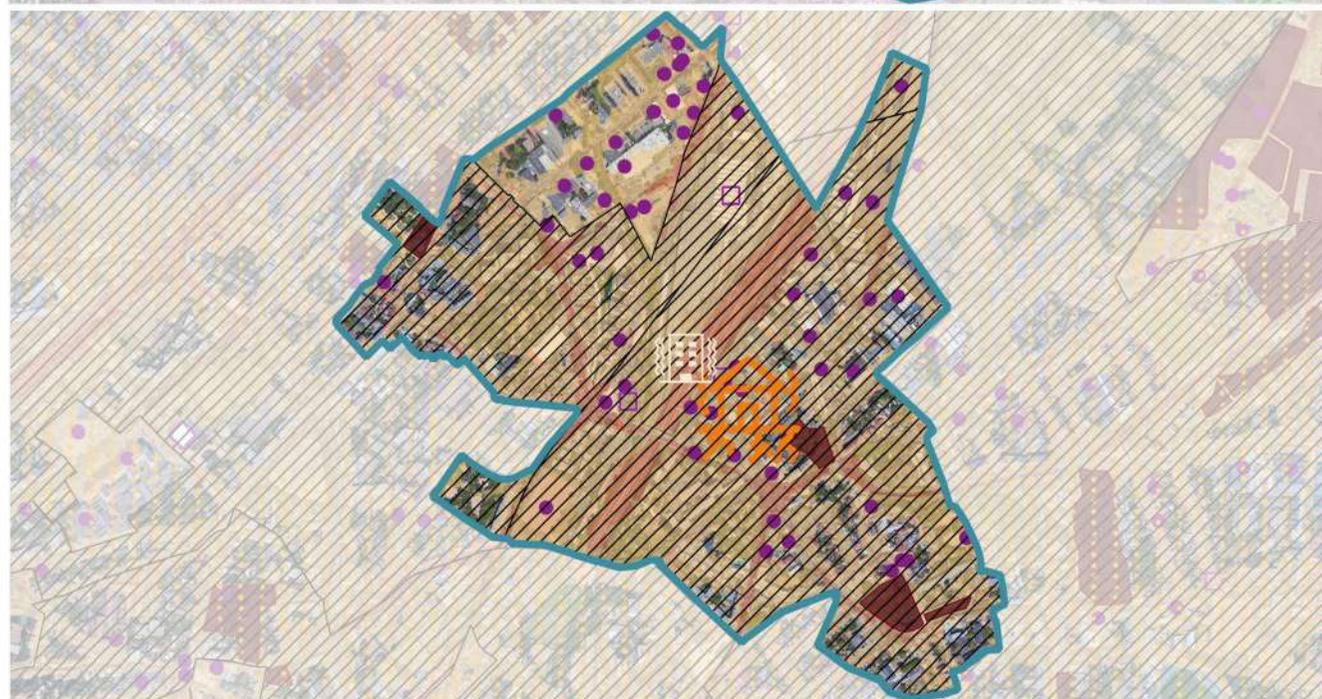
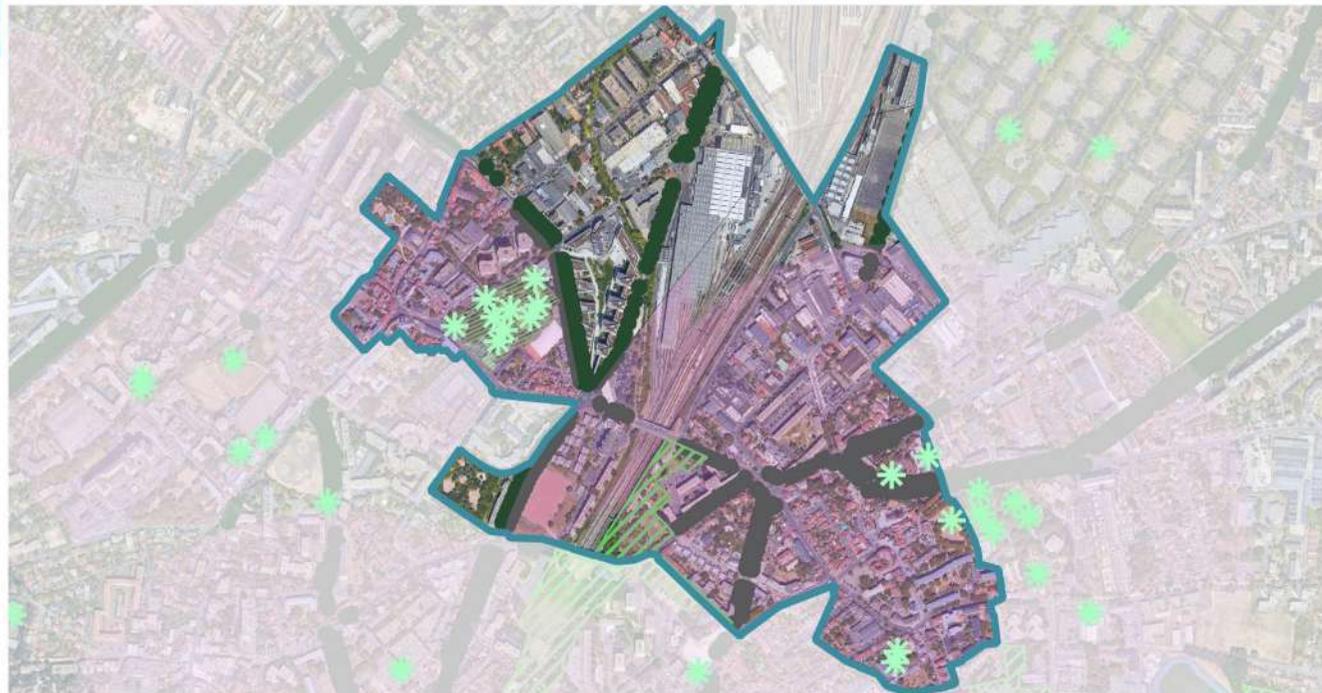
- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitrame
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

- Remontées de nappes
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- ICPE
- SIS
- Basias
- Basol

Nuisances sonores :

- 55 - 65 dB
- 65 - 75 dB
- 75 - 80 dB
- Lignes aériennes RTE
- Antennes ANFR
- Îlot de chaleur urbain (très forte vulnérabilité)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)



Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale
32 / 34

0 100 m

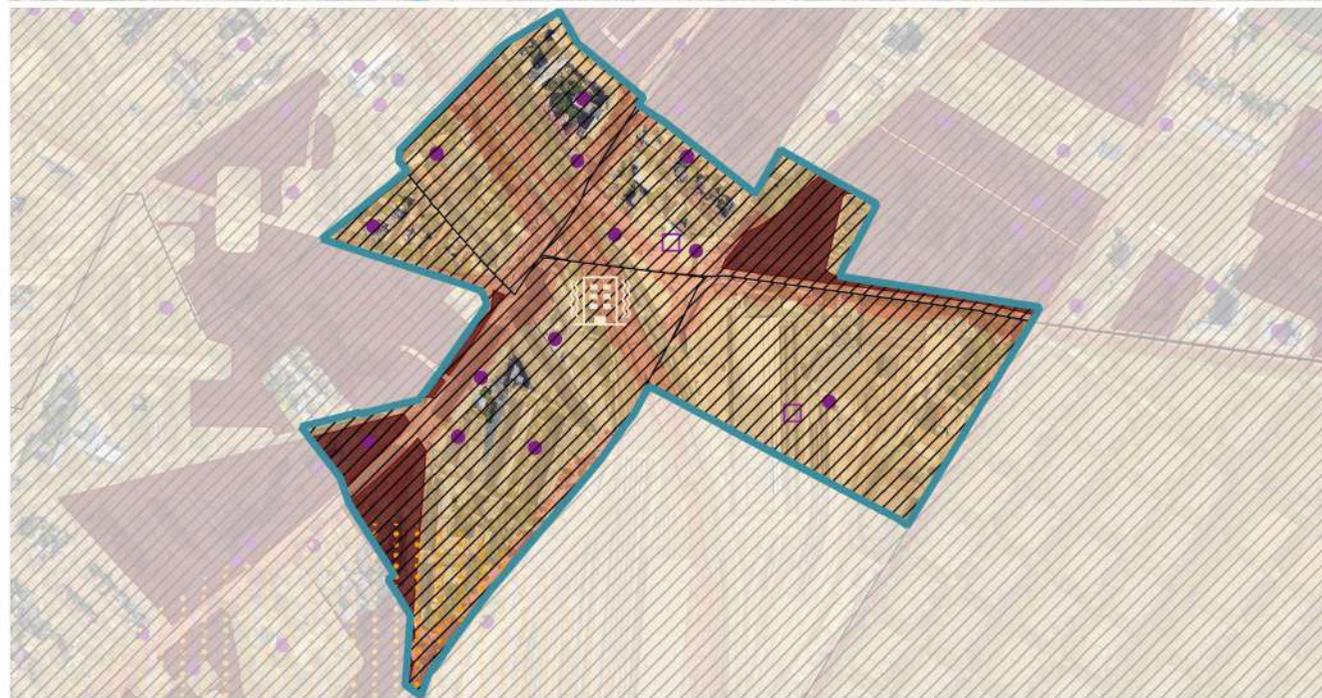
OAP Transcommunale Entrée de Ville

Paysage / Patrimoine		Trame Verte Et Bleue / Nature en ville	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement	Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement
<ul style="list-style-type: none"> [-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion, notamment au regard de la proximité de monuments historiques 	<ul style="list-style-type: none"> [E] Préservation des secteurs pavillonnaires du secteur des Arues et d'entrée de ville [E] Maintien et valorisation des deux centres historiques dans leur identité architecturale, leur ambiance urbaine paysagère [E] Protection du pont des Suisses et apaisement de son franchissement 	<ul style="list-style-type: none"> [-] Altération, voire destruction de l'espace relais boisé [-] Augmentation de la fréquentation du site entraînant une perturbation des espèces et milieux naturels [-] Suppression potentielle des arbres existants (alignements d'arbres) 	<ul style="list-style-type: none"> [E] Préservation et valorisation de la végétation existante
	Mesures de Réduction		Mesures de Réduction
	<ul style="list-style-type: none"> [R] Attention portée aux franges du périmètre afin de favoriser la transition avec les tissus environnants en termes de typologies bâties [R] Prise en compte des enjeux de composition architecturale et urbaine : hauteurs, gabarits, implantations... 		<p>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> [R] Maintien d'espaces de pleine terre en zone urbaine
Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation	Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation
<ul style="list-style-type: none"> [+] Réduction des effets de coupures urbaines de l'axe de la Rue de Bagneux [+] Amélioration du passage de la coulée verte [+] Amélioration de la qualité du cadre de vie [+] Amélioration des liens existants via la création d'un maillage de sentes et de cheminements internes [+] Amélioration de la lisibilité du lien historique entre les centralités villageoises (clochers en co-visibilité) 	Mesures d'Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> [+] Amélioration du passage de la coulée verte 	<ul style="list-style-type: none"> [C] Réalisation d'espaces verts d'un seul tenant au sein des opérations privées
	Mesures d'Accompagnement		Mesures d'Accompagnement
	<ul style="list-style-type: none"> [A] Mise en place de contacts et continuités visuelles, notamment sur les cœurs d'îlot [A] Requalification de l'entrée de ville commune à Bagneux et Châtillon 		<ul style="list-style-type: none"> [A] Promotion de la Nature en Ville [A] Confortement du passage de la Coulée Verte
Santé / Pollution			
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement	Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement
		<ul style="list-style-type: none"> [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux risques et nuisances liés aux axes de déplacement [-] Augmentation de la consommation énergétique liée aux nouvelles constructions et aux nouveaux habitants [-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte [-] Augmentation des besoins en matériaux de construction [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux sites et sols potentiellement pollués [-] Intensification potentielle de l'effet d'îlot de chaleur urbain [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux risques industriels (ICPE). 	<p>En lien avec des dispositions réglementaires et/ou une OAP thématique :</p> <ul style="list-style-type: none"> [E] Prise en compte de la pollution des sols par une recommandation de prise de connaissance des bases de données disponibles, de l'historique du site et, dès que nécessaire, réalisation d'une étude spécifique
	Mesures de Réduction		Mesures de Réduction
	<ul style="list-style-type: none"> [R] Gestion alternative des eaux pluviales en assurant la présence du végétal dans les espaces publics, les espaces libres et les toitures [R] Préservation et valorisation de la végétation existante <p>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> [R] Adaptation des constructions sur les zones concernées par un aléa fort de retrait-gonflement des argiles 		<ul style="list-style-type: none"> [R] Prise en compte des enjeux de sobriété énergétique [R] Renforcement de la desserte en transports en communs et valorisation des mobilités douces au sein du secteur, permettant de limiter le recours à la voiture individuelle [R] Restructuration du réseau viaire : réduction du caractère routier de l'avenue du Général de Gaulle permettant de réduire les nuisances [R] Etude de solutions de chauffage moins impactantes pour l'environnement : géothermie notamment <p>En lien avec des dispositions réglementaires et/ou une OAP thématique :</p> <ul style="list-style-type: none"> [R] Maîtrise des émissions de GES dans les processus de construction. Optimisation des cycles des matériaux de construction. [R] Utilisation de matériaux biosourcés et géosourcés. [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine, permettant de lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbain [R] Promotion de logements agréables à vivre par une conception sobre et raisonnée afin d'optimiser les consommations en énergie
Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation	Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation
Aucune incidence positive notoire	Mesures d'Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> [+] Requalification et apaisement des principaux carrefours et axes routiers [+] Développement des mobilités douces [+] Développement de la géothermie 	Mesures d'Accompagnement

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
<p>Etat initial et enjeux</p> <p>>Ce site est situé entre les communes de Malakoff, Montrouge et Chatillon. Il est constitué de logement au Sud et de la gare et des voies ferroviaires au Nord. Ce site possède une place stratégique au sein du trafic ferroviaire car c'est le terminus de la ligne 13 et de la futur ligne 15. L'objectif est d'améliorer les circulations douces.</p> <p>> Ce site ne se trouve pas à proximité de monuments historiques</p> <p>>Ce site est proche d'entrées de ville à améliorer et d'une entrée de ville peu qualitative. L'entrée de la gare est peu qualitative.</p>	<p>Etat initial et enjeux</p> <p>>Continuités écologiques : Ce site présente des réservoirs de biodiversité multitrime et boisés à l'Ouest et d'un espace de relais boisé pour les espèces à l'Est de la zone à proximité du cimetière de Bagneux. Ces sites sont à préserver car ils sont peu nombreux sur ce territoire et présentent un intérêt pour le déplacement des espèces.</p> <p>>Aire d'influence : Ce site n'est dans l'aire d'influence d'un réservoir de milieux ouverts ou d'un corridor</p> <p>>Arbres : alignement et présence d'arbres</p> <p>>Jardin familial : Non</p> <p>>Roselière : Non</p> <p>>Zones humides : Non</p> <p>>Cours d'eau : Non</p> <p>Cet espace est très minéralisé et fragmenté notamment en raison des voies SNCF. Les quelques espaces verts semblent avoir un enjeu modéré au mieux mais sont indispensables dans ce contexte à la nature ordinaire</p>
<p>Note de Sensibilité</p> <p>4 / 8</p>	<p>Note de Sensibilité</p> <p>12 / 12</p>

Risques naturels	Santé environnementale
<p>Etat initial et enjeux</p> <p>> Ce site présente un risque fort de retrait-gonflement des argiles au Sud et moyen sur le reste du périmètre</p> <p>> La commune de Montrouge a connu de l'exploitation des sous sol de calcaire grossier jusqu'au 19ème siècle créant des cavités souterraines sur près de 40% de la ville. Le risque de mouvement de terrain lié à des affaissements ou des effondrements de terrain est donc important.</p>	<p>Etat initial et enjeux</p> <p>> Ce site possède deux ICPE au niveau de la gare</p> <p>> Cette OAP possède des sols anciennement ou potentiellement pollués par la présence de stations essence, de garage.</p> <p>> Ce site est bruyant en raison du trafic ferroviaire et des axes D62 et D906</p> <p>>Une antenne relais est présente au niveau du site</p> <p>> Les parcs ne sont pas accessibles à moins de 10minutes pour les riverains, il y a donc une carence d'espaces verts.</p>
<p>Note de Sensibilité</p> <p>3 / 6</p>	<p>Note de Sensibilité</p> <p>6 / 8</p>

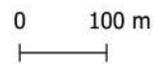


- OAP
- Paysage/Patrimoine**
- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- ▲ Points de vue
- TVB - Nature en Ville**
- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitrime
- ★ Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- J Jardin familial
- R Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue
- Risques naturels/Santé/Pollution**
- Remontées de nappes
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- ICPE
- SIS
- Basias
- Basol

- Nuisances sonores :**
- 55 - 65 dB
- 65 - 75 dB
- 75 - 80 dB
- Lignes aériennes RTE
- ✕ Antennes ANFR
- Îlot de chaleur urbain (très forte vulnérabilité)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale

25 / 34



OAP Transcommunale Gare de Châtillon-Montrouge

Paysage / Patrimoine		Trame Verte Et Bleue / Nature en ville	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement	Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement
<ul style="list-style-type: none"> ➤ [-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion ➤ [-] Risque de dégradation des entrées de ville 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [E] Préservation des bâtiments d'intérêt patrimonial (Rotonde) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [-] Altération, voire destruction des réservoirs de biodiversité et espaces relais présents sur le site ➤ [-] Augmentation de la fréquentation du site entraînant une perturbation des espèces et milieux naturels ➤ [-] Suppression potentielle des arbres existants (alignements d'arbres) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [E] Préservation des espaces verts bordant la Coulée Verte ➤ [E] Protection des alignements d'arbres
	Mesures de Réduction		Mesures de Réduction
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [R] Développement de l'habitat et des activités à l'échelle de l'îlot en garantissant une bonne insertion urbaine et une architecture de qualité ➤ [R] Mise en place d'une transition douce vers le pavillonnaire 		<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [R] Maintien d'espaces de pleine terre en zone urbaine
Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation	Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation
<ul style="list-style-type: none"> ➤ [+] Requalification des espaces publics autour de la gare ➤ [+] Amélioration des franchissements piétons et création de nouveaux liens (mobilités douces) ➤ [+] Amélioration des continuités visuelles sur les cœurs d'îlots paysagers 	Mesures d'Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [+] Amélioration du passage de la coulée verte 	<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [C] Végétalisation des nouvelles constructions et des nouveaux aménagements
	Mesures d'Accompagnement		Mesures d'Accompagnement
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [A] Encouragement des percées physiques ou visuelles vers les cœurs d'îlots paysagers ➤ [A] Réhabilitation du bâti existant 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ [A] Développement des espaces verts ➤ [A] Confortement du passage de la Coulée Verte
Risques naturels		Santé / Pollution	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement	Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement
<ul style="list-style-type: none"> ➤ [-] Augmentation potentielle de l'exposition des habitants et des usagers à l'aléa retrait-gonflement des argiles et aux risques de mouvements de terrain ➤ [-] Augmentation de l'imperméabilisation des sols et du phénomène de ruissellement 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux risques et nuisances liés aux axes de déplacement ➤ [-] Augmentation de la consommation énergétique liée aux nouvelles constructions et aux nouveaux habitants ➤ [-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte ➤ [-] Augmentation des besoins en matériaux de construction ➤ [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux sites et sols potentiellement pollués ➤ [-] Intensification potentielle de l'effet d'îlot de chaleur urbain ➤ [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux risques industriels (ICPE). 	<p><u>En lien avec des dispositions règlementaires et/ou une OAP thématique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [E] Prise en compte de la pollution des sols par une recommandation de prise de connaissance des bases de données disponibles, de l'historique du site et, dès que nécessaire, réalisation d'une étude spécifique
	Mesures de Réduction		Mesures de Réduction
	<ul style="list-style-type: none"> [R] Préservation et développement des espaces verts sur le secteur <p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [R] Adaptation des constructions sur les zones concernées par un aléa fort de retrait-gonflement des argiles ➤ [R] Objectif global de gestion des eaux pluviales pour tendre vers un 0 rejet au réseau d'assainissement (infiltration privilégiée) sous réserve des caractéristiques des sous-sols et des questions de sécurité induites (en lien avec le risque de mouvement de terrain notamment) ➤ [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine 		<p><u>En lien avec des dispositions règlementaires et/ou une OAP thématique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [R] Développement de la desserte en transports en commun et des liaisons douces, permettant de réduire le recours à la voiture individuelle ➤ [R] Prise en compte des enjeux de réduction des nuisances sonores ➤ [R] Réhabilitation du bâti des logements sociaux existant <p><u>En lien avec des dispositions règlementaires et/ou une OAP thématique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [R] Maîtrise des émissions de GES dans les processus de construction. Optimisation des cycles des matériaux de construction. ➤ [R] Utilisation de matériaux biosourcés et géosourcés. ➤ [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine, permettant de lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbain ➤ [R] Promotion de logements agréables à vivre par une conception sobre et raisonnée afin d'optimiser les consommations en énergie
Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation	Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation
Aucune incidence positive notable	Mesures d'Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [+] Requalification et apaisement des principaux carrefours et axes routiers ➤ [+] Développement des mobilités douces 	Mesures d'Accompagnement
	Mesures d'Accompagnement		Mesures d'Accompagnement

OAP Transcommunale Les Blagis

Paysage / Patrimoine		Trame Verte Et Bleue / Nature en ville	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement	Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement
<ul style="list-style-type: none"> ➤ [-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion, notamment au regard de la proximité de monuments historiques ➤ [-] Risque de dégradation des entrées de ville 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [E] Préservation du tissu pavillonnaire ➤ [E] Préservation des cœurs d'îlot ➤ [E] Préservation de l'identité des quartiers d'habitat (trame urbaine des Bas Coudrais et tissu pavillonnaire bordant la RD74) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [-] Altération, voire destruction des îlots boisés ➤ [-] Augmentation de la fréquentation du site entraînant une perturbation des espèces et milieux naturels ➤ [-] Suppression potentielle des arbres existants (alignements d'arbres et arbres remarquables) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [R] Maintien d'espaces de pleine terre en zone urbaine
	Mesures de Réduction		Mesures de Réduction
	<u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u> ➤ [R] Encadrement de l'aspect extérieur des constructions de manière à préserver le caractère ou l'intérêt des lieux avoisinants, sites, paysages naturels ou urbains		<u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u> ➤ [R] Maintien d'espaces de pleine terre en zone urbaine
Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation	Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation
<ul style="list-style-type: none"> ➤ [+] Désenclavement du site ➤ [+] Amélioration du cadre de vie : revalorisation des espaces publics et des équipements, place importante des espaces verts ➤ [+] Création de nouveaux liens avec la connexion des quartiers et le développement des liaisons douces ➤ [+] Requalification des entrées de ville 	Mesures d'Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [+] Développement de la végétalisation sur le site 	<u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u> ➤ [C] Végétalisation des nouvelles constructions et des nouveaux aménagements
	Mesures d'Accompagnement		Mesures d'Accompagnement
			<ul style="list-style-type: none"> ➤ [A] Valorisation des espaces verts ➤ [A] Végétalisation de la place des Aillantes ➤ [A] Affirmation de la présence du végétal en cœur d'îlot
Risques naturels		Santé / Pollution	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement	Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement
<ul style="list-style-type: none"> ➤ [-] Augmentation potentielle de l'exposition des habitants et des usagers aux remontées de nappe ➤ [-] Augmentation potentielle de l'exposition des habitants et des usagers à l'aléa retrait-gonflement des argiles et aux risques de mouvements de terrain ➤ [-] Augmentation potentielle de l'imperméabilisation des sols et du phénomène de ruissellement 	<u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [E] Prise en compte du risque de remontées de nappes sur le secteur par une demande d'étude en cas de construction en sous-sol sur les zones à risque ➤ [E] En cas de confirmation du risque de remontée de nappes à l'issue de l'étude : évitement de la réalisation de sous-sols ou adaptation de la conception du bâtiment 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux risques et nuisances liés aux axes de déplacement ➤ [-] Augmentation de la consommation énergétique liée aux nouvelles constructions et aux nouveaux habitants ➤ [-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte ➤ [-] Augmentation des besoins en matériaux de construction ➤ [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux sites et sols potentiellement pollués ➤ [-] Intensification potentielle de l'effet d'îlot de chaleur urbain 	<u>En lien avec des dispositions réglementaires et/ou une OAP thématique :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [E] Prise en compte de la pollution des sols par une recommandation de prise de connaissance des bases de données disponibles, de l'historique du site et, dès que nécessaire, réalisation d'une étude spécifique
	Mesures de Réduction		Mesures de Réduction
	<u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [R] Adaptation des constructions sur les zones concernées par un aléa fort de retrait-gonflement des argiles ➤ [R] Objectif global de gestion des eaux pluviales pour tendre vers un 0 rejet au réseau d'assainissement (infiltration privilégiée) ➤ [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ [R] Renouvellement ou rénovation du bâti ➤ [R] Requalification des principaux carrefours du secteur et des axes principaux de circulation : apaisement et végétalisation ➤ [R] Développement des liaisons douces
Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation	Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation
Aucune incidence positive notoire	Mesures d'Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [+] Développement des mobilités actives entre le quartier et le centre-ville ➤ [+] Requalification et apaisement des principaux carrefours et axes routiers 	<u>En lien avec des dispositions réglementaires et/ou une OAP thématique :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [R] Maîtrise des émissions de GES dans les processus de construction. Optimisation des cycles des matériaux de construction. ➤ [R] Utilisation de matériaux biosourcés et géosourcés. ➤ [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine, permettant de lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbain ➤ [R] Promotion de logements agréables à vivre par une conception sobre et raisonnée afin d'optimiser les consommations en énergie
	Mesures d'Accompagnement		Mesures d'Accompagnement

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>> Situé sur les communes de Fontenay-aux-Roses, du Plessis-Robinson, de Sceaux et Châtenay-Malabry, le secteur d'OAP des Quatre Chemins est autour de la gare de RER B de Robinson. Les alentours de la gare sont composés de logements, de commerces et d'un parking.</p> <p>> Le site se situe dans le périmètre de monument historique du Lycée Marie Curie à l'Est.</p> <p>> La zone est constituée de deux entrées de ville à améliorer et d'une entrée de ville peu qualitative.</p> <p>> Des alignements d'arbres contribuent à la qualité paysagère.</p> <p>> Le site présente des talus végétalisés de part et d'autre des voies ferrées</p>	<p>Continuités écologiques : Le site ne présente pas de corridor écologique ou de réservoir. Il est toutefois concerné par les talus du RER, constituant une continuité végétale.</p> <p>> Arbres : Le site possède un arbre remarquable et des arbres d'alignement le long de l'Avenue Jules Guesde et la rue Houdan.</p> <p>> Jardin familial : Non</p> <p>> Roselière : Non</p> <p>> Zones humides : Non</p> <p>> Cours d'eau : Non</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
6 / 8	8 / 12

Risques naturels	Santé environnementale
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>> Le Nord du site possède des zones potentiellement sujettes aux remontées de nappes.</p> <p>> L'ensemble de la zone possède des risques forts de retrait-gonflement des argiles.</p>	<p>> La zone possède des sols anciennement pollués en raison de l'ancienne présence d'une blanchisserie et d'un garage</p> <p>> Le site présente des nuisances sonores en raison du trafic ferroviaire du RER B et de la circulation des voies départementales RD60 rue Houdan et RD63 avenue Jules Guesde, voie de catégorie B</p> <p>> Le quartier est situé à moins de 5min à pied de la Coulée Verte et à 15-20min du Parc de Sceaux et de la Vallée aux loups</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
3 / 6	4 / 8

OAP

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

TVB - Nature en Ville

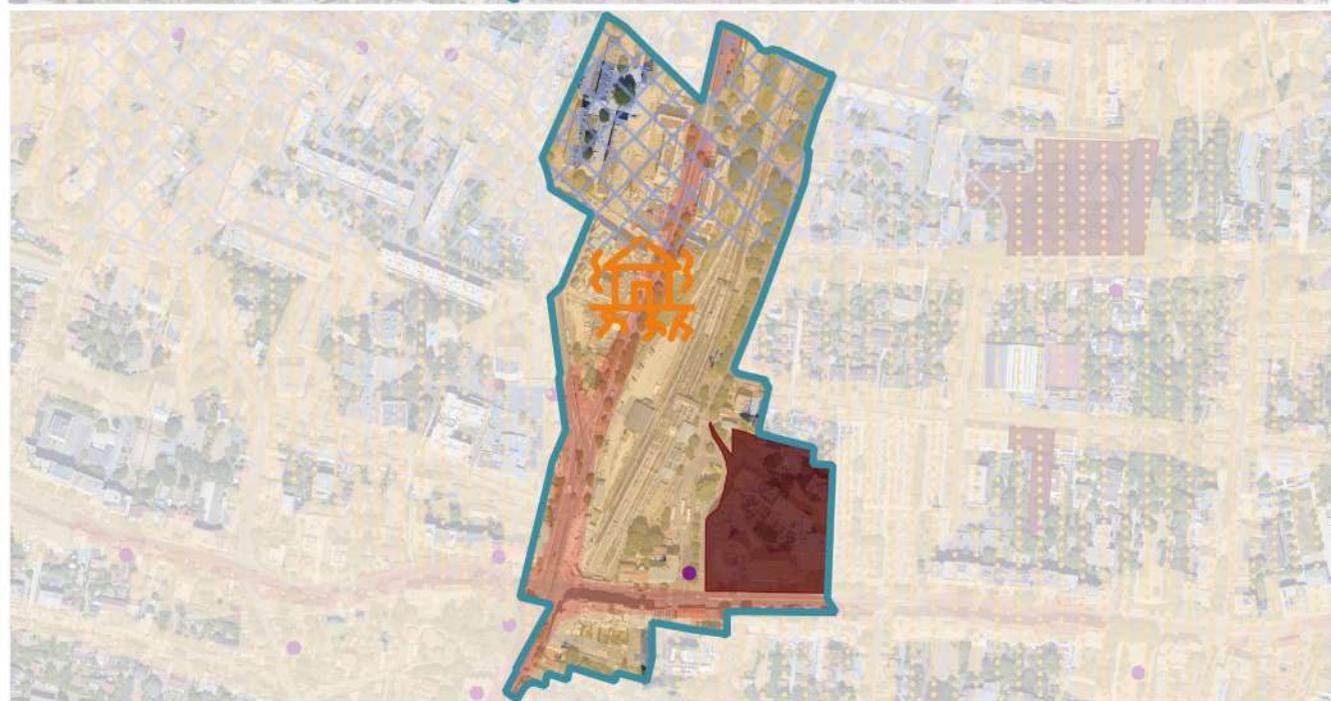
- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitraxe
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

- Remontées de nappes
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- ICPE
- SIS
- Basias
- Basol

Nuisances sonores :

- 55 - 65 dB
- 65 - 75 dB
- 75 - 80 dB
- Lignes aériennes RTE
- Antennes ANFR
- Îlot de chaleur urbain (très forte vulnérabilité)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)



Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale
21 / 34

0 100 m

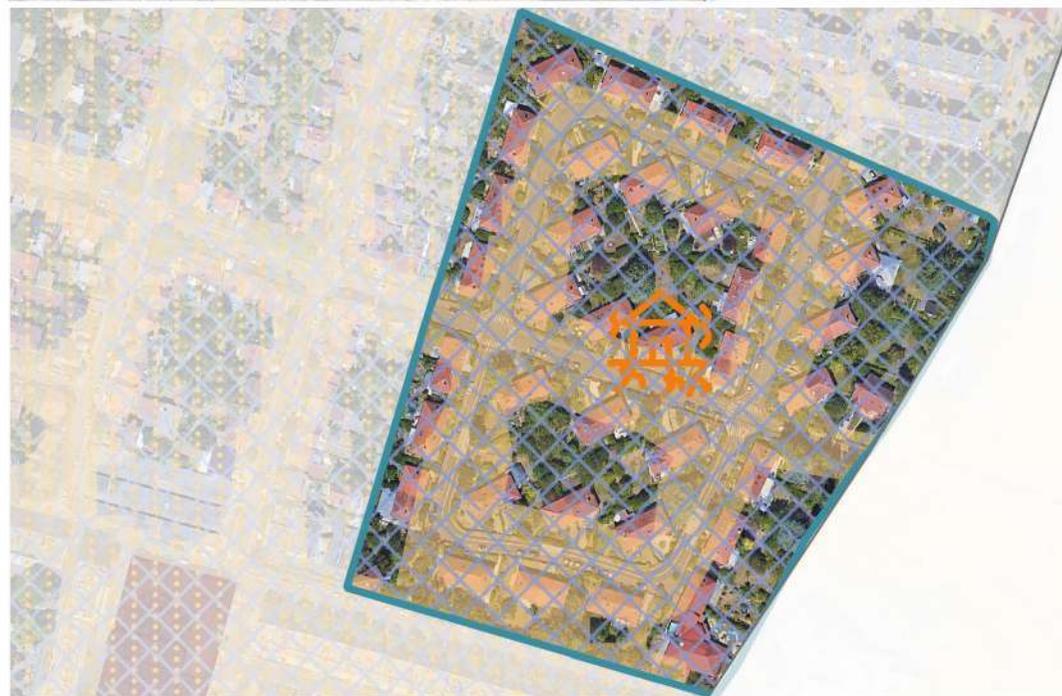
OAP Transcommunale Quatre Chemins

Paysage / Patrimoine		Trame Verte Et Bleue / Nature en ville	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties 	Mesures d'Evitement 	Incidences négatives pressenties 	Mesures d'Evitement 
<ul style="list-style-type: none"> ➢ [-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion, notamment au regard de la proximité d'un monument historique ➢ [-] Risque de dégradation des entrées de ville 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [E] Maintien de la cohérence d'une implantation bâtie sous arcade 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [-] Suppression potentielle des arbres existants (alignements d'arbres Avenue Jules Guesde et rue Houdan et arbre remarquable) 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [E] Valorisation des continuités végétales du talus du RER
	Mesures de Réduction 		Mesures de Réduction 
	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [R] Constitution d'un front bâti en relation avec les espaces publics ➢ [R] Mise en place d'une transition urbaine vers les pavillons 		<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ [R] Maintien d'espaces de pleine terre en zone urbaine
Incidences positives pressenties 	Mesure de Compensation 	Incidences positives pressenties 	Mesure de Compensation 
<ul style="list-style-type: none"> ➢ [+] Requalification des espaces publics, permettant d'améliorer le cadre de vie ➢ [+] Création de nouveaux liens au sein du secteur par un maillage de circulations douces ➢ [+] Amélioration de la qualité paysagère 	Mesures d'Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [+] Développement de la végétalisation sur le site (cœurs d'îlot et talus du RER) 	<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ [C] Végétalisation des nouvelles constructions et des nouveaux aménagements
	Mesures d'Accompagnement		Mesures d'Accompagnement
			<ul style="list-style-type: none"> ➢ [A] Affirmation de la présence du végétal en cœur d'îlot
Risques naturels		Santé / Pollution	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties 	Mesures d'Evitement 	Incidences négatives pressenties 	Mesures d'Evitement 
<ul style="list-style-type: none"> ➢ [-] Augmentation potentielle de l'exposition des habitants et des usagers aux remontées de nappe ➢ [-] Augmentation potentielle de l'exposition des habitants et des usagers à l'aléa retrait-gonflement des argiles ➢ [-] Augmentation de l'imperméabilisation des sols et du phénomène de ruissellement 	<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ [E] Prise en compte du risque de remontées de nappes sur le secteur par une demande d'étude en cas de construction en sous-sol sur les zones à risque ➢ [E] En cas de confirmation du risque de remontée de nappes à l'issue de l'étude : évitement de la réalisation de sous-sols ou adaptation de la conception du bâtiment 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux risques et nuisances liés aux axes de déplacement ➢ [-] Augmentation de la consommation énergétique liée aux nouvelles constructions et aux nouveaux habitants ➢ [-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte ➢ [-] Augmentation des besoins en matériaux de construction ➢ [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux sites et sols potentiellement pollués 	<p><u>En lien avec des dispositions réglementaires et/ou une OAP thématique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ [E] Prise en compte de la pollution des sols par une recommandation de prise de connaissance des bases de données disponibles, de l'historique du site et, dès que nécessaire, réalisation d'une étude spécifique
	Mesures de Réduction 		Mesures de Réduction 
	<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ [R] Adaptation des constructions sur les zones concernées par un aléa fort de retrait-gonflement des argiles ➢ [R] Objectif global de gestion des eaux pluviales pour tendre vers un 0 rejet au réseau d'assainissement (infiltration privilégiée) ➢ [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine 		<ul style="list-style-type: none"> ➢ [R] Apaisement des axes principaux de circulation ➢ [R] Maillage du secteur par des circulation douces ➢ [R] Intensification autour d'une polarité existante et d'un pôle de transport structurant
Incidences positives pressenties 	Mesure de Compensation 	Incidences positives pressenties 	Mesure de Compensation 
Aucune incidence positive notoire	Mesures d'Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [+] Apaisement des axes principaux de circulation ➢ [+] Développement des mobilités douces 	<p><u>En lien avec des dispositions règlementaires et/ou une OAP thématique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ [R] Maîtrise des émissions de GES dans les processus de construction. Optimisation des cycles des matériaux de construction. ➢ [R] Utilisation de matériaux biosourcés et géosourcés. ➢ [R] Promotion de logements agréables à vivre par une conception sobre et raisonnée afin d'optimiser les consommations en énergie
			Mesures d'Accompagnement

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>> Ce lotissement pavillonnaire est situé entre Antony et Bourg la Reine. Cette zone possède des restrictions sur l'extension, la démolition, la surélévation du bâti, les toitures, les façades et les ouvertures pour conserver un patrimoine architectural.</p> <p>> Ce site se situe dans le périmètre de l'ancien marché aux bestiaux.</p> <p>> Deux entrées de ville à améliorer sont présentes</p>	<p>>Continuités écologiques : Ce site ne présente pas de réservoir de biodiversité et de corridor . L'intérêt repose sur l'effet trame arbustive de ce secteur et du cœur d'îlots. Ce type de construction est propice à l'accueil du Moineau domestique et du Rougequeue noir.</p> <p>>Aire d'influence : Ce site ne présente pas d'aire d'influence pour des réservoirs du territoire</p> <p>>Arbres : présence d'arbres</p> <p>>Jardin familial : Non</p> <p>>Roselière : Non</p> <p>>Zones humides : Non</p> <p>>Cours d'eau : Non</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
7 / 8	1 / 12

Risques naturels	Santé environnementale
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>> L'Est de la zone possède des risques d'inondation par des remontées de nappes et l'Ouest de la zone possède des risques d'inondation des caves</p> <p>> Ce site possède des risques forts de gonflement des argiles</p>	<p>> 5% du territoire est exposé aux nuisances sonores en raison de la proximité avec la D920</p> <p>> Les parcs ne sont pas accessibles à moins de 10minutes pour les riverains, il y a donc une carence d'espaces verts.</p> <p>> L'OAP intersecte plusieurs îlots de chaleurs urbains moyens et forts.</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
4 / 6	2 / 8



OAP

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

TVB - Nature en Ville

- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitraxe
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roseliere
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

- Remontées de nappes
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- ICPE
- SIS
- Basias
- Basol

Nuisances sonores :

- 55 - 65 dB
- 65 - 75 dB
- 75 - 80 dB
- Lignes aériennes RTE
- Antennes ANFR
- Îlot de chaleur urbain (très forte vulnérabilité)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)

Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale
14 / 34

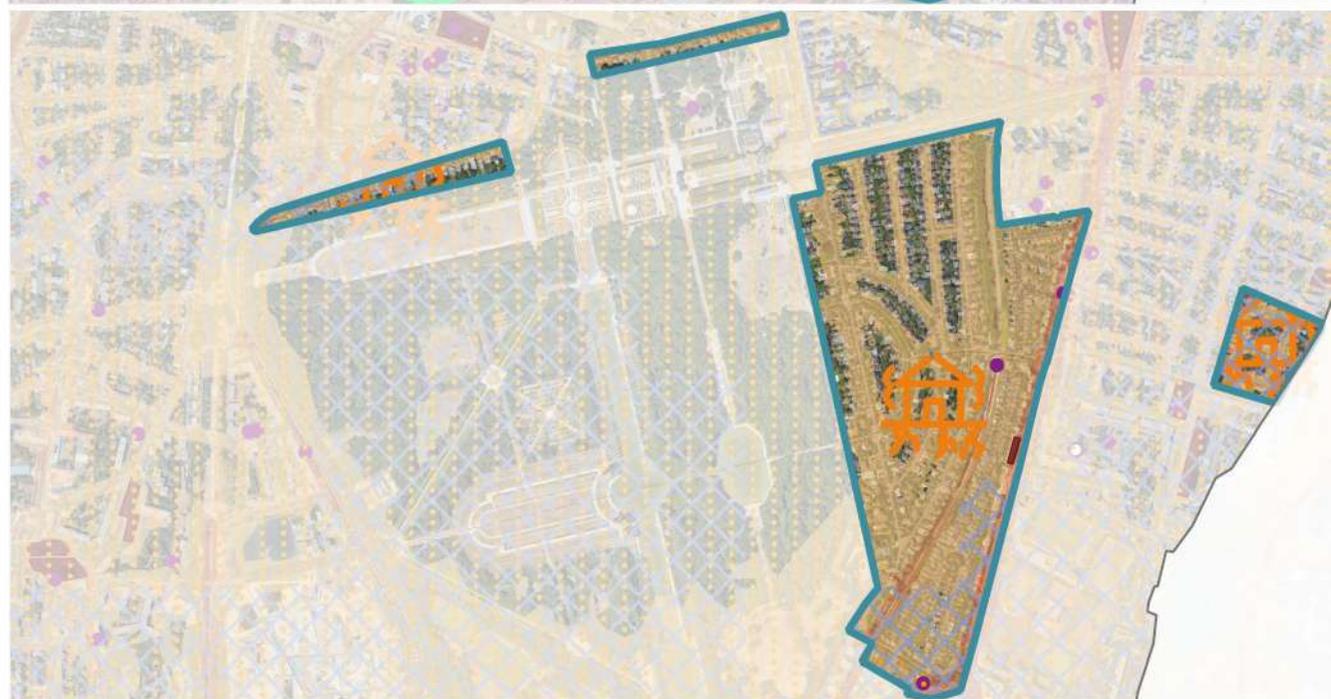


OAP Transcommunale Lotissement Castors

Paysage / Patrimoine		Trame Verte Et Bleue / Nature en ville	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC » ➡	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC » ➡	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement	Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement
Aucune incidence négative notoire au regard de la programmation du site	➤ [E] Préservation des constructions existantes	Aucune incidence négative notoire au regard de la programmation du site	
	Mesures de Réduction		Mesures de Réduction
	➤ [R] Encadrement des extensions autorisées : identité architecturale, volumétrie, visibilité depuis la rue ➤ [R] Encadrement des surélévations autorisées : hauteur, toiture, façade ➤ [R] Mise en place de règles relatives à l'identité architecturale ➤ [R] Encadrement des clôtures		➤ [R] Encadrement strict des extensions autorisées
Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation	Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation
➤ [+] Valorisation et maintien de l'identité du tissu pavillonnaire	Mesures d'Accompagnement	Aucune incidence positive notoire	Mesures d'Accompagnement
			➤ [A] Recommandation de la mise en place de haies végétalisées
Risques naturels		Santé / Pollution	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC » ➡	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC » ➡	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement	Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement
Aucune incidence négative notoire au regard de la programmation du site		Aucune incidence négative notoire au regard de la programmation du site	
	Mesures de Réduction		Mesures de Réduction
	En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques : ➤ [R] Objectif global de gestion des eaux pluviales pour tendre vers un 0 rejet au réseau d'assainissement (infiltration privilégiée)		➤ [R] Autorisation de l'installation de panneaux solaires (sous réserve de leur bonne intégration dans le paysage) ➤ [R] Autorisation des isolations thermiques par l'extérieur
Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation	Incidentes positives pressenties	Mesure de Compensation
Aucune incidence positive notoire	Mesures d'Accompagnement	Incidentes positives pressenties	Mesure de Compensation
		➤ [+] Autorisation des énergies renouvelables	Mesures d'Accompagnement
			Mesures d'Accompagnement

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine		TVB / Nature en Ville	
Etat initial et enjeux		Etat initial et enjeux	
> Situé sur les communes de Sceaux et Antony, le secteur d'OAP transcommunale est à proximité immédiate du Domaine de Sceaux. Il est concerné au Sud par le périmètre des abords de Monuments Historiques ainsi que par un site patrimonial sur la partie de Sceaux. > Il s'agit d'un quartier à dominante pavillonnaire, homogène, bien que situé sur deux communes différentes > Les entrées de ville sont majoritairement qualitatives, deux sont à améliorer (à l'Est et au niveau de la gare)		>Continuités écologiques : Le site est concerné un réservoir de biodiversité multitraxe et par un corridor des milieux ouverts (doublant en partie l'axe ferroviaire). >Aire d'influence : Non >Arbres : de nombreux arbres isolés, pour certains remarquables >Jardin familial : Non >Roselière : Non >Zones humides : Non >Cours d'eau : Non	
Note de Sensibilité		Note de Sensibilité	
7 / 8		8 / 12	
Risques naturels		Santé environnementale	
Etat initial et enjeux		Etat initial et enjeux	
> Le Sud-Est du secteur est concerné par des zones potentiellement sujettes aux inondations de cave > L'ensemble du secteur d'OAP est exposé à un aléa fort du retrait-gonflement des argiles		> Un site de pollution des sols (Basias) est présent au sein du périmètre. Il s'agit d'un transformateur (PCB, pyralène). > Les nuisances sonores liées à la présence de l'axe ferroviaire du RER B sont limitées > Le Domaine de Sceaux est limitrophe au site et représente un espace vert accessible	
Note de Sensibilité		Note de Sensibilité	
3 / 6		3 / 8	



OAP

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

TVB - Nature en Ville

- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitraxe
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

- Remontées de nappes
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- ICPE
- SIS
- Basias
- Basol

Nuisances sonores :

- 55 - 65 dB
- 65 - 75 dB
- 75 - 80 dB
- Lignes aériennes RTE
- Antennes ANFR
- Îlot de chaleur urbain (très forte vulnérabilité)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)

Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale
21 / 34

0 100 m

OAP Transcommunale Lotissement Parc des Sceaux

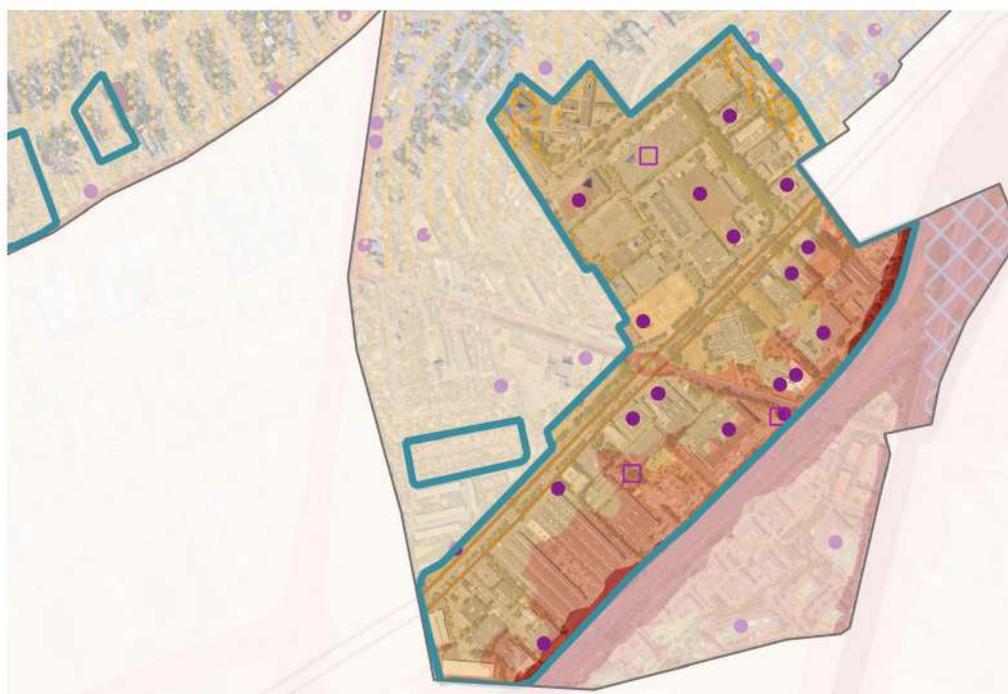
Paysage / Patrimoine		Trame Verte Et Bleue / Nature en ville	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement	Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement
<ul style="list-style-type: none"> ➤ [-] Nouvelles constructions ou extensions en discordance / mauvaise insertion vis-à-vis du tissu pavillonnaire existant 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [E] Sauvegarde et mise en valeur de la qualité architecturale du bâti d'origine 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [-] Altération, voire destruction du réservoir de biodiversité ➤ [-] Suppression potentielle des arbres existants (alignements d'arbres) 	<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u> A noter que l'inventaire des arbres remarquable a été mis à jour au sein du Plan du patrimoine bâti et environnemental. Les arbres remarquables sont identifiés et protégés par le biais du règlement littéral et graphique.</p>
	Mesures de Réduction		<ul style="list-style-type: none"> ➤ [R] Encadrement des nouvelles constructions et extensions autorisées, notamment afin de maintenir la lisibilité du bâti ancien ➤ [R] Réglementation des façades, toitures, clôtures, choix des matériaux... de manière à assurer la cohérence paysagère du site
Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation	Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation
<ul style="list-style-type: none"> ➤ [+] Valorisation et maintien de l'identité du tissu pavillonnaire 	Mesures d'Accompagnement	Aucune incidence positive notoire	Mesures d'Accompagnement
			<ul style="list-style-type: none"> ➤ [A] Doublage des clôtures sur rue par une haie végétalisée ➤ [A] Recommandation de la mise en place de haies végétalisées
Risques naturels		Santé / Pollution	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement	Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement
<ul style="list-style-type: none"> ➤ [-] Augmentation potentielle de l'exposition des habitants et des usagers aux remontées de nappe ➤ [-] Augmentation potentielle de l'exposition des habitants et des usagers à l'aléa retrait-gonflement des argiles ➤ [-] Augmentation de l'imperméabilisation des sols et du phénomène de ruissellement 	<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [E] Prise en compte du risque de remontées de nappes sur le secteur par une demande d'étude en cas de construction en sous-sol sur les zones à risque ➤ [E] En cas de confirmation du risque de remontée de nappes à l'issue de l'étude : évitement de la réalisation de sous-sols ou adaptation de la conception du bâtiment 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [-] Augmentation de la consommation énergétique liée aux nouvelles constructions ➤ [-] Augmentation des besoins en matériaux de construction 	<p><u>En lien avec des dispositions réglementaires et/ou une OAP thématique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [E] Prise en compte de la pollution des sols par une recommandation de prise de connaissance des bases de données disponibles, de l'historique du site et, dès que nécessaire, réalisation d'une étude spécifique
	Mesures de Réduction		<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [R] Adaptation des constructions sur les zones concernées par un aléa fort de retrait-gonflement des argiles ➤ [R] Objectif global de gestion des eaux pluviales pour tendre vers un 0 rejet au réseau d'assainissement (infiltration privilégiée, sous réserve des caractéristiques des sols) ➤ [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine
Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation	Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation
Aucune incidence positive notoire	Mesures d'Accompagnement	Aucune incidence positive notoire	Mesures d'Accompagnement

OAP Sectorielles communales

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>> Cette OAP est située au Sud d'Antony, Antonypole est constitué principalement de zones d'activités économiques proche de l'A10 et l'A6. L'arrivée prochaine de la ligne 18 remet en question les modes de déplacement au sein de cette zone.</p> <p>> Aucun monument historique est à proximité de la zone</p> <p>> Présence d'une entrée de ville peu qualitative</p>	<p>Continuités écologiques : cette zone ne présente pas de réserve ou de corridor sur son périmètre</p> <p>Aire d'influence : une partie du Nord est sous l'aire d'influence d'un espace de relais boisé important pour le déplacement des espèces. Des enjeux sont donc présents sur cette zone pour la biodiversité.</p> <p>Par ailleurs, la zone présente des alignements, des bosquets, des espaces ouverts bien qu'ils soient gérés de manière classique et des zones en friche. L'ensemble pouvant donc présenter des enjeux localisés.</p> <p>Arbres : présence d'un arbre remarquable au niveau de la cour d'école des Rabats. Des alignements d'arbres sont présents le long de l'Avenue Léon Jouhaux.</p> <p>Jardin familial : Non</p> <p>Roselière : Non</p> <p>Zones humides : une zone humide est présente au Nord de la zone</p> <p>Cours d'eau : Non</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
2 / 8	8 / 12

Risques naturels	Santé environnementale
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>> Le risque d'inondation par la remontée de nappes sub-affleurantes au niveau des caves est présent au Nord-Est de la zone</p> <p>> Le Nord-Est et le Nord-Ouest du site sont fortement exposés au retrait-gonflement des argiles, le reste de la zone est moyennement exposé à ce risque</p>	<p>> 3 sites ICPE sont présents sur cette zone : une usine de traitement de métaux, un établissement public foncier et un fabricant d'appareil d'électroménagers, électriques et électroniques</p> <p>> Cet OAP possède des sols anciennement ou potentiellement pollués au niveau d'anciens garages, de lieux de stockage de gaz, de produit chimique, de déchetteries industrielles et de dépôts de liquide inflammable</p> <p>> 80% de la zone est exposée au nuisance sonore en raison de la présence de l'A10 et l'A6 à proximité</p> <p>> Des lignes aériennes rte sont présentes au sein de l'OAP</p> <p>> La partie Nord de la zone se trouve à proximité immédiate d'un espace vert contrairement au Sud</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
3 / 6	6 / 8



OAP

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

TVB - Nature en Ville

- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitraxe
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

- Remontées de nappes
- ICPE
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- SIS
- Basias
- Basol

Nuisances sonores :

- 55 - 65 dB
- 65 - 75 dB
- 75 - 80 dB

Autres :

- Lignes aériennes RTE
- Antennes ANFR
- Îlot de chaleur urbain (très forte vulnérabilité)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)

Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale

19 / 34

Paysage / Patrimoine		Trame Verte Et Bleue / Nature en ville	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement	Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement
<ul style="list-style-type: none"> [-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion [-] Abaissement ponctuel des distances de retrait par rapport aux voies ou parcelles limitrophes 	<ul style="list-style-type: none"> [E] Préservation d'éléments de nature en ville (alignement d'arbres, forêt urbaine, jardin et square public) 	<ul style="list-style-type: none"> [-] Suppression potentielle des arbres existants (alignements d'arbre et arbre remarquable) 	<ul style="list-style-type: none"> [E] Maintien des plantations existantes
	Mesures de Réduction		Mesures de Réduction
	<ul style="list-style-type: none"> [R] Prise en compte de l'épannelage du tissu existant et définition de principes d'épannelages spécifiques pour les futurs aménagements, notamment au niveau des 4 entrées de ville d'Antonypole [R] Limitation des hauteurs maximales par sous-secteur [R] Création de grands espaces de circulation végétalisés qui doivent permettre de limiter l'impact du rapprochement du bâti des voies. 		<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> [R] Maintien d'espaces de pleine terre en UPAn2c
Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation	Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation
<ul style="list-style-type: none"> [+] Amélioration du cadre de vie et paysager via la création d'une forêt urbaine publique, de jardins, de squares et par le maintien d'alignement d'arbres et des continuités vertes. L'élargissement des voiries et des cheminements doux permettra également l'accueil de végétation. [+] Création de nouveaux liens via le développement de continuités douces. 	Mesures d'Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> [+] Renforcement des espaces de nature en ville et de leur multifonctionnalité en créant une forêt urbaine publique, de jardins, de squares et par le maintien d'alignements d'arbres et des continuités vertes. [+] Protection et renforcement des corridors écologiques via le prolongement de la Trame Verte existante, notamment au niveau du mail central [+] Désimperméabilisation du secteur par la création d'espaces végétaux (de 10% à 32% de pleine terre). 	Mesures d'Accompagnement
	Mesures d'Accompagnement		<ul style="list-style-type: none"> [A] Prolongement de la Trame Verte existante sur le secteur par le biais de plantations [A] Plantations dans une logique de 3 strates végétales pour favoriser la qualité écologique, et favoriser la plantation d'espèces locales et éviter la plantation d'espèces invasives, toxiques, allergènes. [A] Mise en place d'une continuité des aménagements plantés et végétalisés, sur le modèle de rues-jardin [A] Recherche d'une amélioration des espaces de pleine terre, notamment au niveau du mail central
	<ul style="list-style-type: none"> [A] Renforcement de la place de la végétation, notamment au niveau des espaces publics et des axes de circulation. Cette végétalisation permettra d'améliorer le cadre de vie et les perceptions visuelles au niveau du bâti et des infrastructures routières 		
Risques naturels		Santé / Pollution	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement	Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement
<ul style="list-style-type: none"> [-] Augmentation potentielle de l'exposition des habitants et des usagers aux remontées de nappe [-] Augmentation potentielle de l'exposition des habitants et des usagers à l'aléa retrait-gonflement des argiles [-] Augmentation de l'imperméabilisation des sols et du phénomène de ruissellement 	<ul style="list-style-type: none"> [E] Prise en compte du risque de remontées de nappes sur le secteur par une demande d'étude en cas de construction en sous-sol sur les zones à risque [E] En cas de confirmation du risque de remontée de nappes à l'issue de l'étude : évitement de la réalisation de sous-sols ou adaptation de la conception du bâtiment 	<ul style="list-style-type: none"> [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux risques et nuisances liés aux axes de déplacement (A10 notamment) [-] Augmentation de la consommation énergétique liée aux nouvelles constructions et aux nouveaux habitants [-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte [-] Augmentation des besoins en matériaux de construction [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux ondes électromagnétiques. [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux risques industriels (ICPE). [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux sites et sols potentiellement pollués 	<ul style="list-style-type: none"> [E] Prise en compte de la pollution des sols par une recommandation de prise de connaissance des bases de données disponibles, de l'historique du site et, dès que nécessaire, réalisation d'une étude spécifique
	Mesures de Réduction		Mesures de Réduction
	<ul style="list-style-type: none"> [R] Limitation de l'imperméabilisation des sols par le maintien, voire le renforcement, des espaces végétalisés et des espaces de pleine terre [R] Gestion des eaux pluviales à ciel ouvert pour tendre vers un 0 rejet à la parcelle <p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> [R] Adaptation des constructions sur les zones concernées par un aléa fort de retrait-gonflement des argiles 		<ul style="list-style-type: none"> [R] Création d'un maillage dédié aux mobilités douces permettant de limiter la place de la voiture [R] Densification de l'écran végétal et travail sur l'implantation et le volume des bâtiments de manière à limiter l'exposition aux nuisances et pollutions [R] Utilisation de matériaux de construction sains, biosourcés, notamment pour limiter l'énergie grise et l'empreinte carbone des bâtiments [R] Utilisation de végétaux susceptibles de capter certains polluants [R] Limitation au maximum des quantités de déchets générés en favorisant le réemploi <p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> [R] Mise en souterrain des lignes à haute tension
Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation	Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation
<ul style="list-style-type: none"> [+] Une gestion intégrée et alternative des eaux pluviales sur le principe du « 0 rejet à la parcelle » [+] Désimperméabilisation partielle de la zone industrielle actuelle 	Mesures d'Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> [+] Renforcement des espaces verts à proximité des lieux d'habitations [+] Conception du bâti et des espaces verts dans un but de réduire les flots de chaleur urbains 	Mesures d'Accompagnement
	Mesures d'Accompagnement		Mesures d'Accompagnement
	<p><u>En lien avec l'OAP thématique Environnement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> [A] Utilisation de revêtements perméables en fonction de leur usage 		

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
> L'OAP de l'îlot Charles de Gaulle est au Nord d'Antony. Elle est située proche du parc de Sceaux et du nouveau cimetière d'Antony. Il est constitué de zones d'activités économiques et d'îlot d'arbres. Elle est bordée par l'autoroute A86 et la départementale RD986.	Continuités écologiques : Ce site ne présente pas de réservoir de biodiversité et de corridor. Aire d'influence : Cette OAP est une aire d'influence de réservoir de biodiversité multitraxe, de milieux ouverts et d'espaces boisés. Elle est également une aire d'influence pour un espace relais Arbres : présence d'arbres Jardin familial : Non Roselière : Non Zones humides : Non Cours d'eau : Non
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
2 / 8	8 / 12

Risques naturels	Santé environnementale
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
> Toute l'OAP est soumise à un risque fort des retraits-gonflements des argiles > En raison de la présence de cavités souterraines sur la zone, des risques de mouvements de terrain sont présents sur la zone	> Le site est fortement exposé aux nuisances sonores en raison de sa proximité avec l'A86 et la RD986. > Le site ne possède pas de sols anciennement pollués > Le site est situé à proximité du parc de Sceaux, il est donc accessible à moins de 10 minutes
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
4 / 6	2 / 8

OAP

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

TVB - Nature en Ville

- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitraxe
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

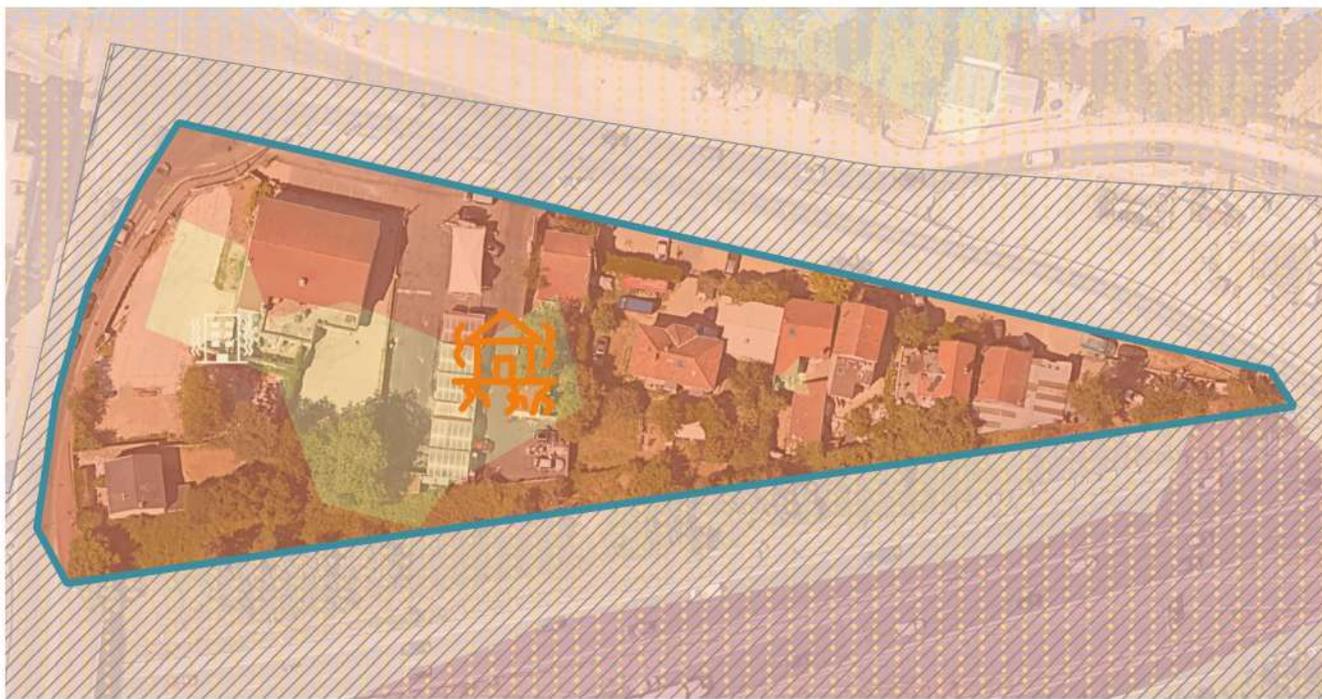
- Remontées de nappes
- ICPE
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- SIS
- Basias
- Basol

Nuisances sonores :

- 55 - 65 dB
- 65 - 75 dB
- 75 - 80 dB

Lignes aériennes RTE

- Antennes ANFR
- Îlot de chaleur urbain (très forte vulnérabilité)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)



Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale
16 / 34

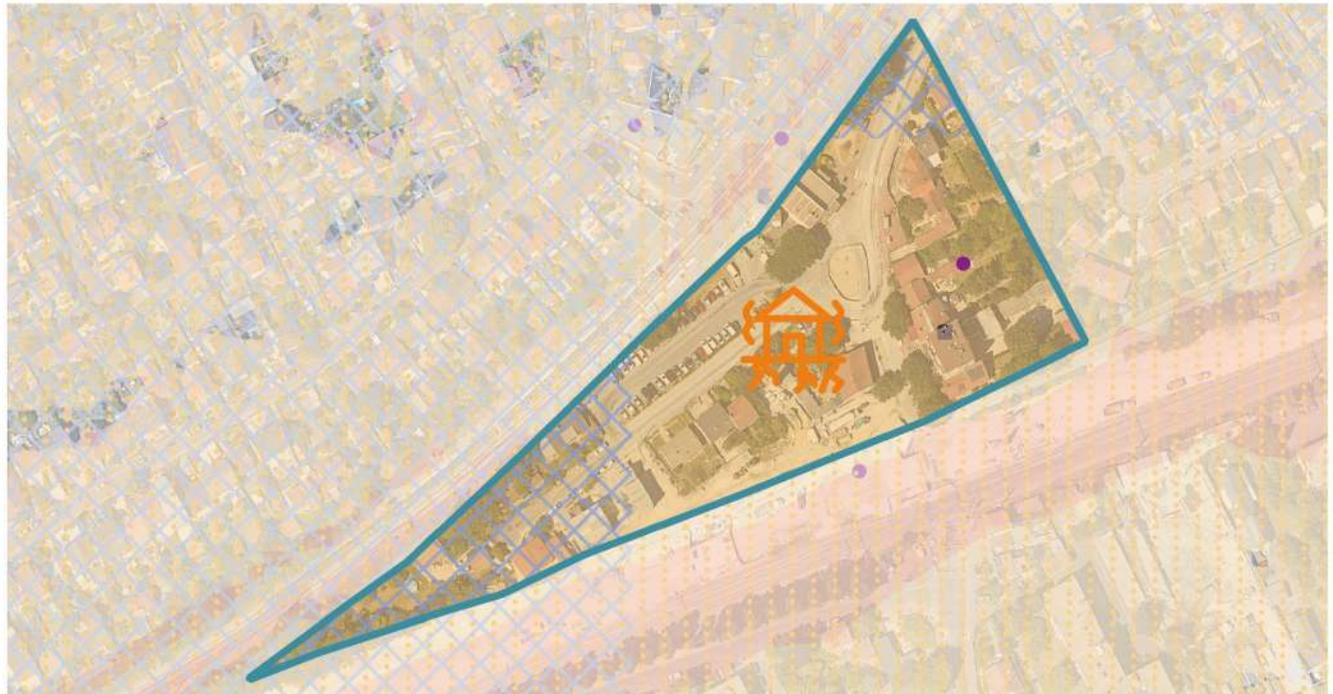
OAP Antony Ilot de Gaulle

Paysage / Patrimoine		Trame Verte Et Bleue / Nature en ville	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties 	Mesures d'Evitement 	Incidences négatives pressenties 	Mesures d'Evitement 
<ul style="list-style-type: none"> ➤ [-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [E] Respect des percées visuelles pour permettre des ouvertures vers les cœurs d'îlots 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [-] Suppression potentielle d'arbres dans le cadre de nouvelles constructions. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [E] Protection des espaces verts existants au sud du secteur
	Mesures de Réduction 		Mesures de Réduction 
	<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [R] Encadrement de l'aspect extérieur des constructions de manière à préserver le caractère ou l'intérêt des lieux avoisinants, sites, paysages naturels ou urbains 		
Incidences positives pressenties 	Mesure de Compensation 	Incidences positives pressenties 	Mesure de Compensation 
<ul style="list-style-type: none"> ➤ [+] Amélioration du cadre de vie et paysager via la création d'un espace vert et du traitement paysager des franges avec l'A86 ➤ [+] Renaturation des espaces publics, améliorant la qualité du cadre de vie 	Mesures d'Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [+] Renaturation des espaces publics, renforçant leur intérêt pour la biodiversité ➤ [+] Mise en place d'une marge de recul végétalisée par rapport à la voie publique et traitement paysager des franges avec l'A86. 	Mesures d'Accompagnement
			<ul style="list-style-type: none"> ➤ [A] Renaturation des espaces publics ➤ [A] Création d'une marge de recul végétalisée et traitement paysager des franges avec l'A86
Risques naturels		Santé / Pollution	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties 	Mesures d'Evitement 	Incidences négatives pressenties 	Mesures d'Evitement 
<ul style="list-style-type: none"> ➤ [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés au risque mouvement de terrain et de retrait-gonflement des argiles. ➤ [-] Augmentation de l'imperméabilisation des sols et du phénomène de ruissellement 	Mesures de Réduction 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux risques et nuisances liés aux axes de déplacement ➤ [-] Augmentation des émissions de polluants atmosphériques par les nouvelles constructions ➤ [-] Augmentation de la consommation énergétique liée aux nouvelles constructions et aux nouveaux habitants. ➤ [-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte ➤ [-] Augmentation des besoins en matériaux de construction 	Mesures de Réduction 
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [R] Limitation et réduction de l'imperméabilisation des sols dans les zones urbanisées via la préservation et l'aménagement d'espaces végétalisés. <p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [R] Adaptation des constructions sur les zones concernées par un aléa fort de retrait-gonflement des argiles ➤ [R] Objectif global de gestion des eaux pluviales pour tendre vers un 0 rejet au réseau d'assainissement (infiltration privilégiée) 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ [R] Mise en place d'une frange paysagère afin de limiter les nuisances sonores et pollutions atmosphériques liées à l'A86 ➤ [R] Développement des circulations douces, permettant de limiter la place de la voiture <p><u>En lien avec des dispositions règlementaires et/ou une OAP thématique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [R] Maîtrise des émissions de GES dans les processus de construction. Optimisation des cycles des matériaux de construction. ➤ [R] Utilisation de matériaux biosourcés et géosourcés.
Incidences positives pressenties 	Mesure de Compensation 	Incidences positives pressenties 	Mesure de Compensation 
<ul style="list-style-type: none"> ➤ [+] Renaturation des espaces publics, renforçant la perméabilité des sols et l'infiltration des eaux de pluie 	Mesures d'Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [+] Baisse de la consommation énergétique et de la pollution par l'augmentation de la part des modes actifs et doux ➤ [+] Réduction des nuisances sonores par l'implantation d'une frange paysagère. 	Mesures d'Accompagnement
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [A] Renaturation des espaces publics 		

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
> L'OAP Fontaine Michalon est situé au sud d'Antony, proche des réseaux ferroviaires de RER B et C. Le site est actuellement en travaux et présente une aire de stationnement et quelques bâtiments et arbres.	Continuités écologiques : Ce site ne présente pas de réservoir de biodiversité et de corridor. L'intérêt réside dans la présence d'un bosquet permettant l'accueil de l'avifaune. La zone présente toutefois quelques espèces exotiques envahissantes. Aire d'influence : ce site présente une aire d'influence de 1% de la zone pour un corridor écologique à l'Ouest de la zone Arbres : présence de plusieurs arbres dont un remarquable Jardin familial : Non Roselière : Non Zones humides : Non Cours d'eau : Non
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
3 / 8	4 / 12

Risques naturels	Santé environnementale
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
> Des zones potentielles soumises aux inondations des caves sont présentes au Nord-Est et au Sud Ouest de la zone > Toute l'OAP est soumis à un risque fort des retraits-gonflements des argiles	> Sites et sols anciennement pollués au niveau d'une i m p r i m e r i e > 80% de l'OAP est soumis à des nuisances sonores en raison des deux axes ferroviaires à proximité directe du site > Le parc Heller est à proximité de l'OAP, un espace vert à moins de 10 minutes est donc accessible
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
3 / 6	4 / 8



OAP (blue outline)

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH (pink hatched)
- Sites classés (red hatched)
- Sites inscrits (green hatched)
- Points de vue (orange triangle)

TVB - Nature en Ville

- Corridors des milieux ouverts (yellow line)
- Réservoir de biodiversité multitrame (green hatched)
- Arbres remarquables (green star)
- Alignement d'arbres (green circle)
- Jardin familial (green square)
- Roselière (green square)
- Réseau hydrographique (blue line)
- Trame bleue (blue line)

Risques naturels/Santé/Pollution

- Remontées de nappes (blue hatched)
- ICPE (purple square)
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP) (yellow hatched)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP) (orange hatched)
- SIS (purple diamond)
- Basias (purple circle)
- Basol (purple circle)

Nuisances sonores :

- 55 - 65 dB (yellow square)
- 65 - 75 dB (orange square)
- 75 - 80 dB (red square)

Autres :

- Lignes aériennes RTE (black line)
- Antennes ANFR (red X)
- Îlot de chaleur urbain (très forte vulnérabilité) (brown square)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte) (blue hatched)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte) (orange hatched)

Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale
14 / 34

OAP Fontaine Michalon

Paysage / Patrimoine		Trame Verte Et Bleue / Nature en ville	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement	Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement
<ul style="list-style-type: none"> ➢ [-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion en lien avec la création de nouveaux logements et activités 	Mesures de Réduction	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [-] Suppression potentielle d'arbres dans le cadre de nouvelles constructions 	Mesures de Réduction
	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [R] Plantation d'une frange végétalisée en limite Est du périmètre afin d'assurer l'insertion paysagère des nouvelles opérations ➢ [R] Mise en place d'un gradient de hauteur de manière à assurer l'insertion des constructions vis-à-vis des pavillons <p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ [R] Encadrement de l'aspect extérieur des constructions de manière à préserver le caractère ou l'intérêt des lieux avoisinants, sites, paysages naturels ou urbains 		<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine
Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation	Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation
<ul style="list-style-type: none"> ➢ [+] Amélioration du cadre de vie et paysager via la création d'un espace vert et du traitement paysager des franges avec le quartier pavillonnaire ➢ [+] Préservation de la frange paysagère avec le tissu pavillonnaire 	Mesures d'Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [+] Renforcement de la végétation sur le secteur : frange paysagère et aménagement d'un espace public végétalisé 	<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ [C] Végétalisation des nouvelles constructions et des nouveaux aménagements
	Mesures d'Accompagnement		<ul style="list-style-type: none"> ➢ [A] Aménagement d'un espace public apaisé et végétalisé
			<ul style="list-style-type: none"> ➢ [R] Plantation d'une frange végétalisée en limite Est du périmètre afin d'assurer l'insertion paysagère des nouvelles opérations ➢ [A] Aménagement d'un espace public apaisé et végétalisé
Risques naturels		Santé / Pollution	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement	Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement
<ul style="list-style-type: none"> ➢ [-] Augmentation potentielle de l'exposition des habitants et des usagers aux remontées de nappe ➢ [-] Augmentation potentielle de l'exposition des habitants et des usagers à l'aléa retrait-gonflement des argiles ➢ [-] Augmentation de l'imperméabilisation des sols et du phénomène de ruissellement 	<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ [E] Prise en compte du risque de remontées de nappes sur le secteur par une demande d'étude en cas de construction en sous-sol sur les zones à risque ➢ [E] En cas de confirmation du risque de remontée de nappes à l'issue de l'étude : évitement de la réalisation de sous-sols ou adaptation de la conception du bâtiment 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux risques et nuisances liés aux axes de déplacement ➢ [-] Augmentation des émissions de polluants atmosphériques par les nouvelles constructions ➢ [-] Augmentation de la consommation énergétique liée aux nouvelles constructions et aux nouveaux habitants ➢ [-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte ➢ [-] Augmentation des besoins en matériaux de construction ➢ [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux sites et sols potentiellement pollués 	<p><u>En lien avec des dispositions réglementaires et/ou une OAP thématique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ [E] Prise en compte de la pollution des sols par une recommandation de prise de connaissance des bases de données disponibles, de l'historique du site et, dès que nécessaire, réalisation d'une étude spécifique
	Mesures de Réduction		<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ [R] Adaptation des constructions sur les zones concernées par un aléa fort de retrait-gonflement des argiles ➢ [R] Objectif global de gestion des eaux pluviales pour tendre vers un 0 rejet au réseau d'assainissement (infiltration privilégiée) ➢ [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine
Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation	Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation
Aucune incidence positive notoire	Mesures d'Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [+] Baisse de la consommation énergétique et de la pollution par l'augmentation de la part des modes actifs et doux ➢ [+] Réduction des nuisances sonores par l'implantation d'une frange paysagère. 	Mesures d'Accompagnement

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
> L'OAP de l'INRAE est situé à l'Est d'Antony à proximité du RER C « Chemin d'Antony ». La ligne Orlyval passe à proximité du site. La zone est délimitée à l'Est par la présence d'une parcelle céréalière et à l'Ouest par des bâtiments destinés à la recherche. La zone est également couverte par des espaces verts et des infrastructures sportives.	Continuités écologiques : Ce site ne présente pas de réservoir de biodiversité et de corridor. Situé sous le Parc des Aulnes ce secteur présente de grandes zones herbacées s'ouvrant sur un espace agricole. L'ensemble constitue un espace d'intérêt offrant plusieurs strates aux espèces. Aire d'influence : ce site n'est pas une aire d'influence des corridors et des réservoirs de biodiversité Arbres : présence de plusieurs arbres remarquables Jardin familial : Non Roselière : Non Zones humides : Non Cours d'eau : Non
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
6 / 8	3 / 12

Risques naturels	Santé environnementale
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
> Cette OAP est potentiellement sujettes aux débordements de nappe, l'Ouest est quant à lui potentiellement sujettes aux inondations des caves > Toute l'OAP est soumis à un risque fort des retraits-gonflements des argiles	> Les nuisances sonores sont importantes sur l'OAP en raison de la proximité avec la voie ferroviaire du rer C > Les parcs ne sont pas accessibles à moins de 10minutes pour les riverains, il y a donc une carence d'espaces verts.
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
4 / 6	3 / 8

OAP

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

TVB - Nature en Ville

- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitrame
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

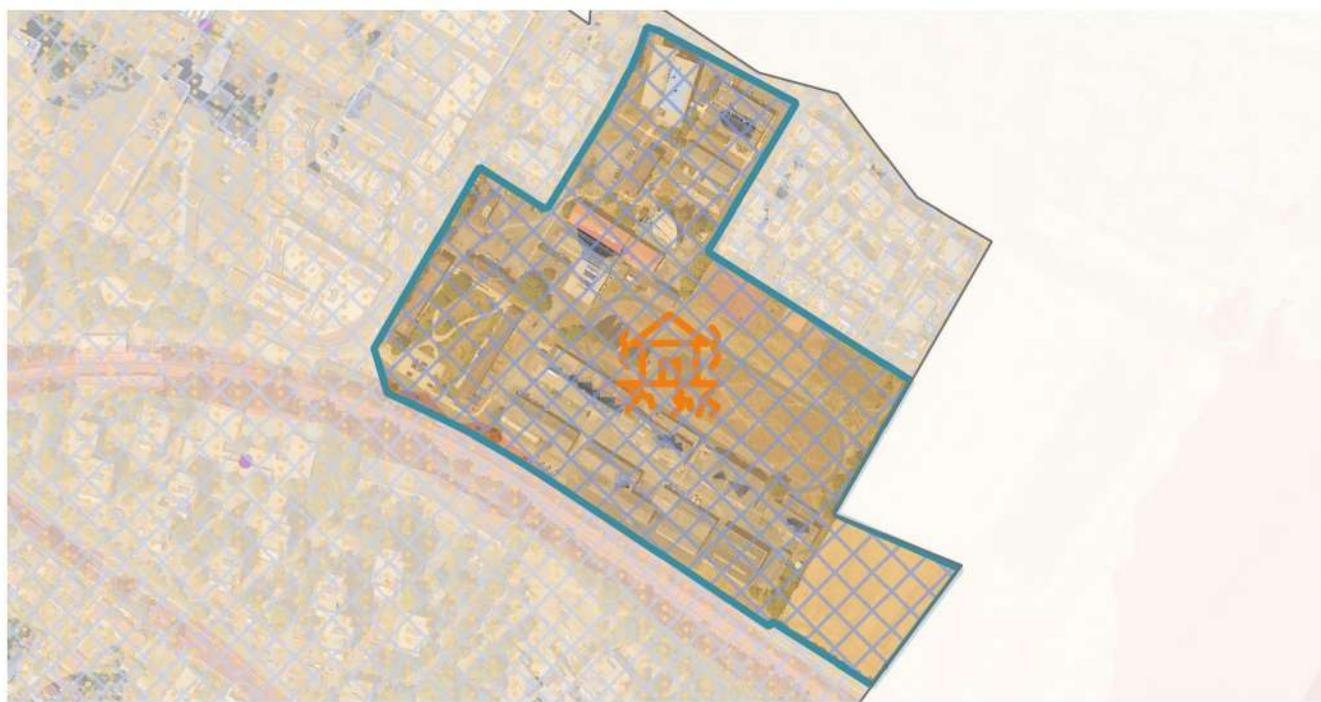
- Remontées de nappes
- ICPE
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- SIS
- Basias
- Basol

Nuisances sonores :

- 55 - 65 dB
- 65 - 75 dB
- 75 - 80 dB

Lignes aériennes RTE

- Antennes ANFR
- Îlot de chaleur urbain (très forte vulnérabilité)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)



Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale
16 / 34

OAP INRAE

Paysage / Patrimoine		Trame Verte Et Bleue / Nature en ville	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties 	Mesures d'Evitement 	Incidences négatives pressenties 	Mesures d'Evitement 
<ul style="list-style-type: none"> > [-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion (construction de logements) 	Mesures de Réduction 	<ul style="list-style-type: none"> > [-] Destruction des zones herbacées et des arbres dans le cadre des opérations de logement 	Mesures de Réduction 
	<ul style="list-style-type: none"> > [R] Maintien d'espaces verts de pleine terre au sein des futures opérations <p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > [R] Encadrement de l'aspect extérieur des constructions de manière à préserver le caractère ou l'intérêt des lieux avoisinants, sites, paysages naturels ou urbains 		<ul style="list-style-type: none"> > [R] Maintien d'espaces verts de pleine terre au sein des futures opérations
Incidences positives pressenties 	Mesure de Compensation 	Incidences positives pressenties 	Mesure de Compensation 
Aucune incidence positive notoire	Mesures d'Accompagnement	Aucune incidence positive notoire	<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > [C] Végétalisation des nouvelles constructions et nouveaux aménagements.
	Mesures d'Accompagnement		Mesures d'Accompagnement
Risques naturels		Santé / Pollution	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties 	Mesures d'Evitement 	Incidences négatives pressenties 	Mesures d'Evitement 
<ul style="list-style-type: none"> > [-] Augmentation potentielle de l'exposition des habitants et des usagers aux remontées de nappe > [-] Augmentation potentielle de l'exposition des habitants et des usagers à l'aléa retrait-gonflement des argiles > [-] Augmentation de l'imperméabilisation des sols et du phénomène de ruissellement 	<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > [E] Prise en compte du risque de remontées de nappes sur le secteur par une demande d'étude en cas de construction en sous-sols sur les zones à risque > [E] En cas de confirmation du risque de remontée de nappes à l'issue de l'étude : évitement de la réalisation de sous-sols ou adaptation de la conception du bâtiment 	<ul style="list-style-type: none"> > [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux risques et nuisances liés aux axes de déplacement > [-] Augmentation des émissions de polluants atmosphériques par les nouvelles constructions > [-] Augmentation de la consommation énergétique liée aux nouvelles constructions et aux nouveaux habitants. > [-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte. > [-] Augmentation des besoins en matériaux de construction 	Mesures de Réduction 
	Mesures de Réduction 		<ul style="list-style-type: none"> > [R] Maintien d'espaces verts de pleine terre au sein des futures opérations, permettant de limiter l'imperméabilisation des sols <p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > [R] Adaptation des constructions sur les zones concernées par un aléa fort de retrait-gonflement des argiles > [R] Objectif global de gestion des eaux pluviales pour tendre vers un 0 rejet au réseau d'assainissement (infiltration privilégiée)
Incidences positives pressenties 	Mesure de Compensation 	Incidences positives pressenties 	Mesure de Compensation 
Aucune incidence positive notoire	Mesures d'Accompagnement	Aucune incidence positive notoire	Mesures d'Accompagnement
	Mesures d'Accompagnement		Mesures d'Accompagnement

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>> Le site SANOFI est situé au Nord d'Antony à proximité de la station Parc de Sceaux du rer B. Ce site est composé d'espaces de pleine terre végétalisés, de grands arbres et de plans d'eau. Le site est entouré par des lisières végétalisées à préserver.</p> <p>> Au Nord-Ouest le site est en partie concerné par un périmètre de MH</p>	<p>Continuités écologiques : Ce site ne présente pas de réservoir de biodiversité et de corridor. Le site SANOFI présente plusieurs bosquets dont de nombreux résineux. Les haies sont parfois traitées avec des essences monospécifiques type cyprès sans grand intérêt pour la biodiversité. A noter la présence d'un plan d'eau pouvant avoir un intérêt local pour les espèces dans ce secteur urbanisé.</p> <p>Aire d'influence : Ce site est dans l'aire d'influence d'un milieu ouvert, d'un réservoir de biodiversité multitraxe et d'un corridor. Des enjeux de préservation sont donc importants à mettre en place pour permettre de préserver la faune et flore locales.</p> <p>Arbres : La présence d'îlots d'arbres et la présence de pleine terre offrent une qualité de l'aménagement paysager remarquable sur ce site. Le site forme un écran de végétation ceinturé par des lisières végétalisées à préserver.</p> <p>Jardin familial : Non</p> <p>Roselière : Non</p> <p>Zones humides : Oui présence d'un plan d'eau au Sud-Est de la parcelle</p> <p>Cours d'eau : Non</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
7 / 8	10 / 12

Risques naturels	Santé environnementale
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>> Le Nord-Est de la zone est sujette à des débordements de nappe, le reste de la zone possède un risque d'inondation des caves. Des enjeux forts de risque d'inondation sont donc à prévoir dans cette zone.</p> <p>> Toute l'OAP est soumise à un risque fort des retraits-gonflements des argiles</p>	<p>> Le centre Sanofi d'Aventis correspond à un site pollué ou potentiellement pollué actuel un autre site est indiqué comme anciennement pollué par des produits phytopharmaceutiques</p> <p>> Le site est exposé à des nuisances sonores seulement sur la partie Est de la zone (D920)</p> <p>> Les parcs ne sont pas accessibles à moins de 10minutes pour les riverains, il y a donc une carence d'espaces verts</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
3 / 6	3 / 8

OAP

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

TVB - Nature en Ville

- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitraxe
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

- Remontées de nappes
- ICPE
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- SIS
- Basias
- Basol

Nuisances sonores :

- 55 - 65 dB
- 65 - 75 dB
- 75 - 80 dB

Autres :

- Lignes aériennes RTE
- Antennes ANFR
- Îlot de chaleur urbain (très forte vulnérabilité)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)



Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale
23 / 34

OAP SANOFI

Paysage / Patrimoine		Trame Verte Et Bleue / Nature en ville	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement	Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement
<ul style="list-style-type: none"> [-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion, notamment en lien avec la proximité d'un monument historique 	<ul style="list-style-type: none"> [E] Préservation du bâtiment historique principal comme élément marqueur de l'identité du site [E] Préservation de la qualité remarquable de l'aménagement paysager : espaces de pleine terre végétalisés, massifs arborés, plan d'eau, ceinture arborée en lisière du site... 	<ul style="list-style-type: none"> [-] Suppression potentielle d'arbres dans le cadre de l'évolution du bâti [-] Altération, voire destruction du plan d'eau du jardin de Chemetov 	<ul style="list-style-type: none"> [E] Préservation des espaces verts existants [E] Préservation du plan d'eau du jardin de Chemetov
	Mesures de Réduction		Mesures de Réduction
	<u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u> <ul style="list-style-type: none"> [R] Encadrement de l'aspect extérieur des constructions de manière à préserver le caractère ou l'intérêt des lieux avoisinants, sites, paysages naturels ou urbains 		<u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u> <ul style="list-style-type: none"> [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine
Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation	Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation
<ul style="list-style-type: none"> [+] Protection du patrimoine bâti : bâtiments principaux de Sanofi [+] Préservation de la qualité paysagère des espaces verts existants, de lisière agricoles et/ou forestière et du plan d'eau du jardin de Chemetov. 	Mesures d'Accompagnement	Aucune incidence positive notoire	<u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u> <ul style="list-style-type: none"> [C] Végétalisation des nouvelles constructions et nouveaux aménagements.
			Mesures d'Accompagnement
			<ul style="list-style-type: none"> [A] Traitement paysager des franges et lisières du site
Risques naturels		Santé / Pollution	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement	Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement
<ul style="list-style-type: none"> [-] Augmentation potentielle de l'exposition des habitants et des usagers aux remontées de nappe [-] Augmentation potentielle de l'exposition des habitants et des usagers à l'aléa retrait-gonflement des argiles [-] Augmentation de l'imperméabilisation des sols et du phénomène de ruissellement 	<u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u> <ul style="list-style-type: none"> [E] Prise en compte du risque de remontées de nappes sur le secteur par une demande d'étude en cas de construction en sous-sol sur les zones à risque [E] En cas de confirmation du risque de remontée de nappes à l'issue de l'étude : évitement de la réalisation de sous-sols ou adaptation de la conception du bâtiment 	<ul style="list-style-type: none"> [-] Construction ou rénovation du bâti sur des sites potentiellement pollués 	<u>En lien avec des dispositions réglementaires et/ou une OAP thématique :</u> <ul style="list-style-type: none"> [E] Prise en compte de la pollution des sols par une recommandation de prise de connaissance des bases de données disponibles, de l'historique du site et, dès que nécessaire, réalisation d'une étude spécifique
	Mesures de Réduction		Mesures de Réduction
	<u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u> <ul style="list-style-type: none"> [R] Adaptation des constructions sur les zones concernées par un aléa fort de retrait-gonflement des argiles [R] Objectif global de gestion des eaux pluviales pour tendre vers un 0 rejet au réseau d'assainissement (infiltration privilégiée) [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine 		
Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation	Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation
Aucune incidence positive notoire	Mesures d'Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> [+] Amélioration de la performance énergétique du parc immobilier existant 	Mesures d'Accompagnement
			<ul style="list-style-type: none"> [A] Autorisation d'évolutions du bâti pour permettre sa modernisation, notamment sur le plan énergétique

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
> Cette OAP est constituée de complexes sportifs tels que des terrains de football, une piste d'athlétisme et des cours de tennis. Ce site est à préserver.	Continuités écologiques : Ce site ne présente pas de réservoir de biodiversité et de corridor. Les espaces sportifs sont peu favorables, il existe toutefois des alignements de tilleuls pouvant avoir un intérêt pour les chiroptères. Aire d'influence : Cette OAP est sous l'aire d'influence de réservoirs de biodiversité multitrames, de milieux d'ouverts et boisés Arbres : présence d'arbres Jardin familial : Non Roselière : Non Zones humides : Non Cours d'eau : Non
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
3 / 8	7 / 12

Risques naturels	Santé environnementale
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
> L'entièreté du site est sujette à l'inondation des caves. Des enjeux forts de risque d'inondation sont donc à prévoir dans cette zone. > Toute l'OAP est soumise à un risque fort de retrait-gonflement des argiles	> 70% de la zone est soumis à des nuisances sonores en raison de sa proximité avec la D920 > Les parcs ne sont pas accessibles à moins de 10minutes pour les riverains, il y a donc une carence d'espaces verts. > Ce site est situé à un risque d'ilots de chaleur urbain sur 1% du Nord de la zone
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
4 / 6	4 / 8

OAP

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

TVB - Nature en Ville

- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitrame
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

- Remontées de nappes
- ICPE
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- SIS
- Basias
- Basol

Nuisances sonores :

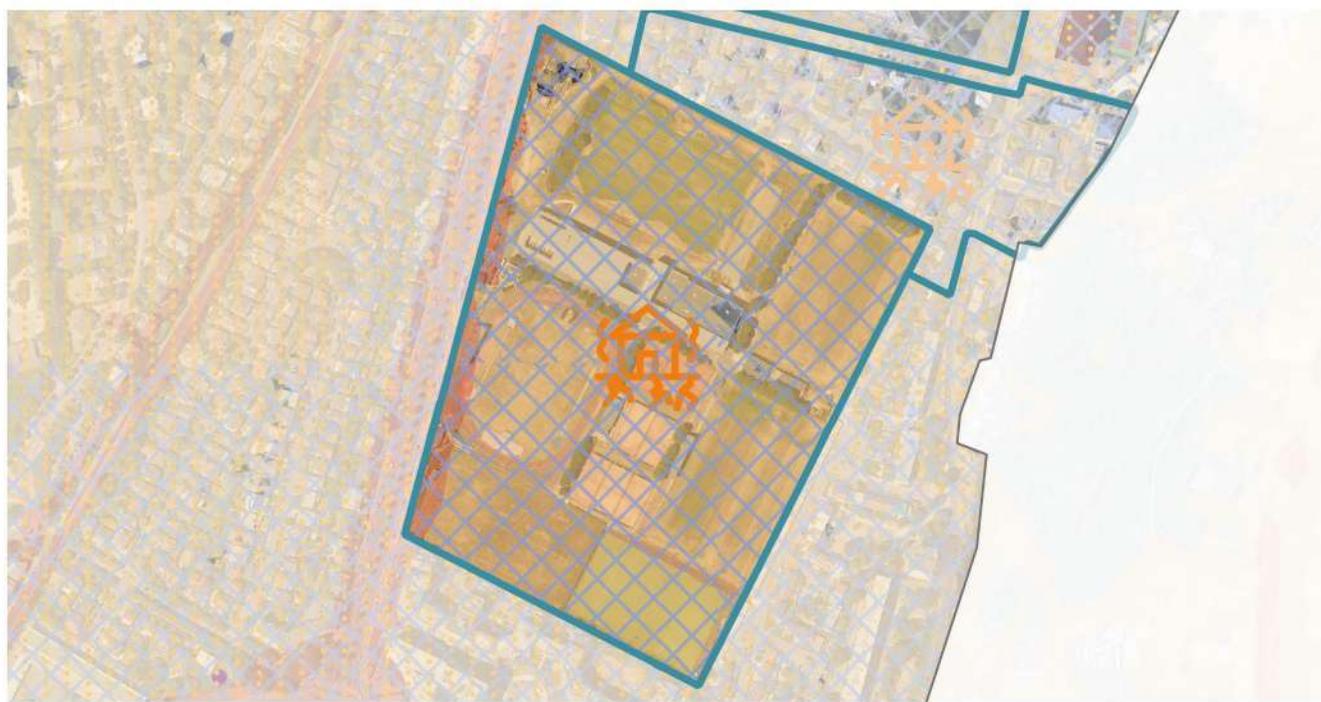
- 55 - 65 dB
- 65 - 75 dB
- 75 - 80 dB

Risques de mouvement de terrain :

- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)

Autres :

- Lignes aériennes RTE
- Antennes ANFR
- Îlot de chaleur urbain (très forte vulnérabilité)

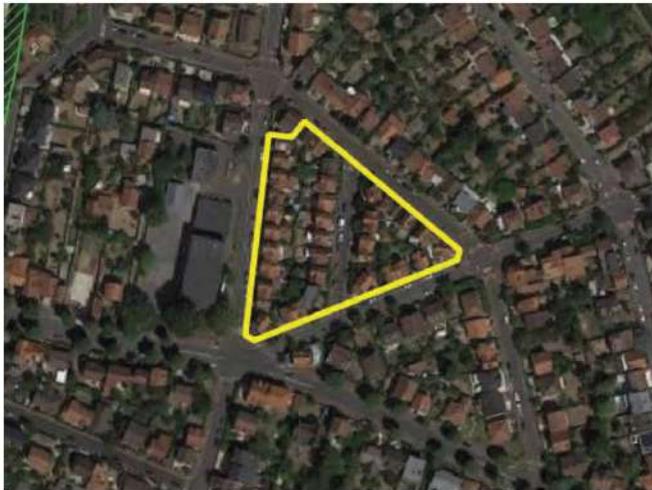


Note globale de sensibilité environnementale

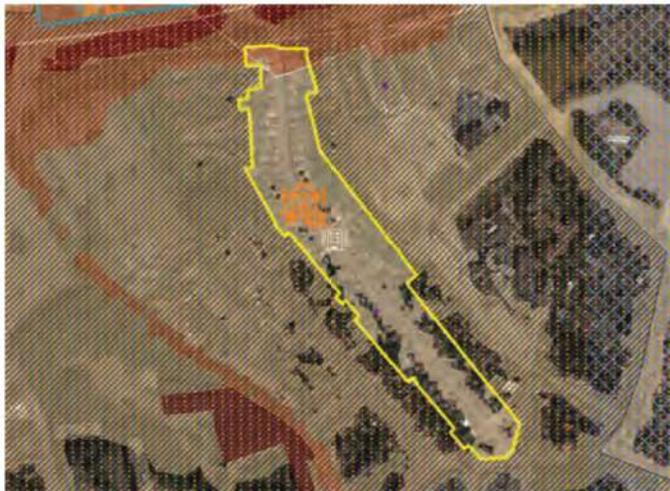
18 / 34

Paysage / Patrimoine		Trame Verte Et Bleue / Nature en ville	
<p>Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »</p> <p>Incidences négatives pressenties </p> <p>Aucune incidence négative notoire au regard de la programmation du site : destination à conserver</p>	<p>Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives</p> <p>Mesures d'Evitement </p> <p>Mesures de Réduction </p>	<p>Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »</p> <p>Incidences négatives pressenties </p> <p>[-] Suppression potentielle d'arbres dans le cadre de constructions éventuelles d'équipements sportifs ou d'évolution des constructions existantes</p>	<p>Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives</p> <p>Mesures d'Evitement </p> <p>Mesures de Réduction </p>
<p>Incidences positives pressenties </p> <p>[+] Amélioration de la qualité de cadre de vie par le traitement paysager des franges et lisières du site</p>	<p>Mesure de Compensation </p> <p>Mesures d'Accompagnement</p> <p>[A] Traitement paysager des franges et lisières du site</p>	<p>Incidences positives pressenties </p> <p>[+] Renforcement de la végétation par le traitement paysager des franges et lisières du site</p>	<p>Mesure de Compensation </p> <p>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques : [C] Végétalisation des nouvelles constructions et nouveaux aménagements.</p> <p>Mesures d'Accompagnement</p>
Risques naturels		Santé / Pollution	
<p>Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »</p> <p>Incidences négatives pressenties </p> <p>[-] Augmentation de l'imperméabilisation des sols et du phénomène de ruissellement cadre de constructions éventuelles d'équipements sportifs ou d'évolution des constructions existantes</p>	<p>Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives</p> <p>Mesures d'Evitement </p> <p>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques : [E] Prise en compte du risque de remontées de nappes sur le secteur par une demande d'étude en cas de construction en sous-sol sur les zones à risque [E] En cas de confirmation du risque de remontée de nappes à l'issue de l'étude : évitement de la réalisation de sous-sols ou adaptation de la conception du bâtiment</p> <p>Mesures de Réduction </p> <p>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques : [R] Adaptation des constructions sur les zones concernées par un aléa fort de retrait-gonflement des argiles [R] Objectif global de gestion des eaux pluviales pour tendre vers un 0 rejet au réseau d'assainissement (infiltration privilégiée) [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine</p>	<p>Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »</p> <p>Incidences négatives pressenties </p> <p>Aucune incidence négative notoire au regard de la programmation du site : destination à conserver</p>	<p>Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives</p> <p>Mesures d'Evitement </p> <p>Mesures de Réduction </p> <p>[R] Traitement paysager des franges et lisières du site permettant de limiter l'exposition du site aux nuisances sonores</p>
<p>Incidences positives pressenties </p> <p>Aucune incidence positive notoire</p>	<p>Mesure de Compensation </p> <p>Mesures d'Accompagnement</p>	<p>Incidences positives pressenties </p> <p>Aucune incidence positive notoire</p>	<p>Mesure de Compensation </p> <p>Mesures d'Accompagnement</p>

Secteur 1



Secteur 2



Secteur 8 (gauche) et 3 (droite)



OAP

Paysage/Patrimoine

Perimetre des MH

Sites classés

Sites inscrits

Points de vue

Points de vue

Points de vue

Points de vue

TVB - Nature en Ville

Corridors des milieux ouverts

Réservoir de biodiversité multitraxe

Arbres remarquables

Alignement d'arbres

Jardin familial

Roselière

Réseau hydrographique

Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

Remontées de nappes

ICPE

Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)

Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)

SIS

Basias

Basol

Nuisances sonores :

55 - 65 dB

65 - 75 dB

75 - 80 dB

Lignes aériennes RTE

Antennes ANFR

Îlot de chaleur urbain (très forte vulnérabilité)

Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)

Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)

Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale

22 / 34

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Évaluation environnementale des OAP sectorielles

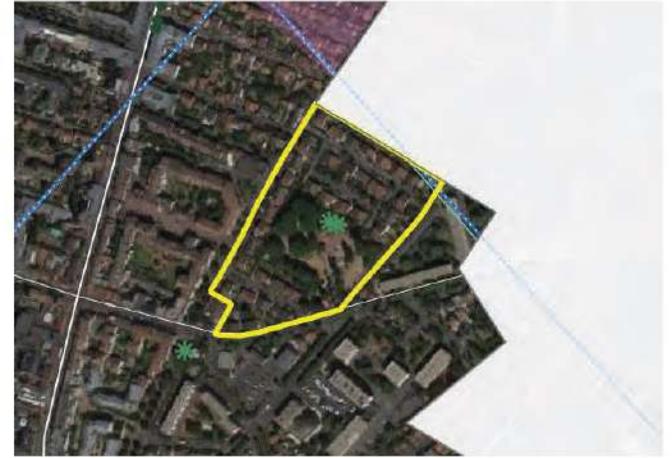
Secteur 4



Secteur 5



Secteur 6

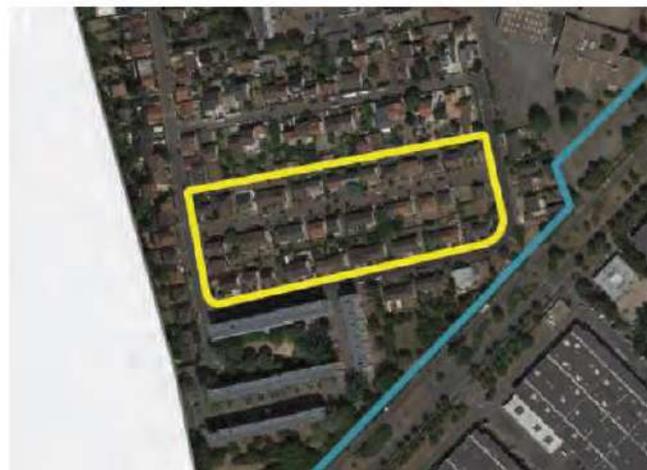


- OAP
- Paysage/Patrimoine**
 - Périmètre des MH
 - Sites classés
 - Sites inscrits
 - Points de vue
- TVB - Nature en Ville**
 - Corridors des milieux ouverts
 - Réservoir de biodiversité multitraxe
 - Arbres remarquables
 - Alignement d'arbres
 - Jardin familial
 - Roselière
 - Réseau hydrographique
 - Trame bleue
- Risques naturels/Santé/Pollution**
 - Remontées de nappes
 - ICPE
 - Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
 - Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
 - SIS
 - Basias
 - Basol
- Nuisances sonores :**
 - 55 - 65 dB
 - 65 - 75 dB
 - 75 - 80 dB
 - Lignes aériennes RTE
 - Antennes ANFR
 - Îlot de chaleur urbain (très forte vulnérabilité)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)

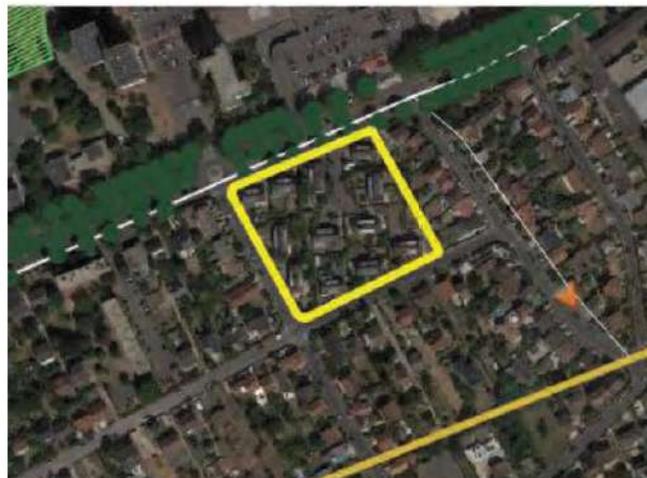
Note globale
de sensibilité environnementale

22 / 34

Secteur 7



Secteur 9



Secteur 10



OAP

Paysage/Patrimoine

Perimetre des MH

Sites classés

Sites inscrits

Points de vue

TVB - Nature en Ville

Corridors des milieux ouverts

Réservoir de biodiversité multitraxe

Arbres remarquables

Alignement d'arbres

Jardin familial

Roselière

Réseau hydrographique

Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

Remontées de nappes

ICPE

Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)

Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)

SIS

Basias

Basol

Nuisances sonores :

55 - 65 dB

65 - 75 dB

75 - 80 dB

Lignes aériennes RTE

Antennes ANFR

Îlot de chaleur urbain (très forte vulnérabilité)

Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)

Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale

22 / 34

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Évaluation environnementale des OAP sectorielles

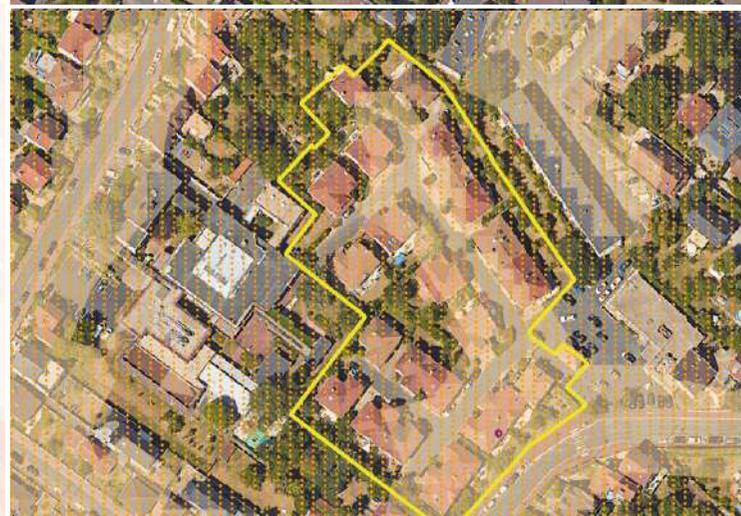
Secteur 11



Secteur 12



Secteur 13



- OAP
- Paysage/Patrimoine**
 - Perimetre des MH
 - Sites classés
 - Sites inscrits
 - Points de vue
- TVB - Nature en Ville**
 - Corridors des milieux ouverts
 - Réservoir de biodiversité multitraxe
 - Arbres remarquables
 - Alignement d'arbres
 - Jardin familial
 - Roselière
 - Réseau hydrographique
 - Trame bleue
- Risques naturels/Santé/Pollution**
 - Remontées de nappes
 - ICPE
 - Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
 - Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
 - SIS
 - Basias
 - Basol

- Nuisances sonores :**
 - 55 - 65 dB
 - 65 - 75 dB
 - 75 - 80 dB
 - Lignes aériennes RTE
 - Antennes ANFR
 - Îlot de chaleur urbain (très forte vulnérabilité)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)

Note globale
de sensibilité environnementale

22 / 34

Secteur 14



- | | | | |
|---------------------------|--------------------------------------|---|--|
| OAP | TVB - Nature en Ville | Risques naturels/Santé/Pollution | Nuisances sonores : |
| Paysage/Patrimoine | Corridors des milieux ouverts | Remontées de nappes | 55 - 65 dB |
| Perimetre des MH | Réservoir de biodiversité multitrane | ICPE | 65 - 75 dB |
| Sites classés | Arbres remarquables | Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP) | 75 - 80 dB |
| Sites inscrits | Alignement d'arbres | Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP) | Lignes aériennes RTE |
| Points de vue | Jardin familial | SIS | Antennes ANFR |
| | Roselière | Basias | Îlot de chaleur urbain (très forte vulnérabilité) |
| | Réseau hydrographique | Basol | Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte) |
| | Trame bleue | | Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte) |

Note globale de sensibilité environnementale

22 / 34

OAP LOTISSEMENTS

Paysage / Patrimoine		Trame Verte Et Bleue / Nature en ville	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties 	Mesures d'Evitement 	Incidences négatives pressenties 	Mesures d'Evitement 
Aucune incidence négative notoire au regard de la programmation du site : préservation du tissu pavillonnaire de la commune	<ul style="list-style-type: none"> [E] Ensemble de prescriptions et recommandations permettant de préserver les caractéristiques architecturales et urbaines des différents lotissements 	<ul style="list-style-type: none"> [-] Suppression potentielle d'arbres dans le cadre d'évolutions du tissu pavillonnaire 	<ul style="list-style-type: none"> [E] Préservation d'une partie végétalisée à l'avant des constructions du lotissement de la rue de la Fonte des Godets [E] Préservation des espaces paysagers du lotissement de la rue Giovanni Boldini
	Mesures de Réduction 		<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> [E] Préservation des espaces paysagers protégés et des alignements d'arbres au sein du zonage et du règlement
Incidences positives pressenties 	Mesure de Compensation 	Incidences positives pressenties 	Mesures de Réduction 
<ul style="list-style-type: none"> [+] Préservation du tissu pavillonnaire, marqueur de l'identité urbaine de la commune d'Antony 	Mesures d'Accompagnement		Mesure de Compensation 
		Aucune incidence positive notoire	Mesures d'Accompagnement

Risques naturels		Santé / Pollution	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties 	Mesures d'Evitement 	Incidences négatives pressenties 	Mesures d'Evitement 
<p><u>Dans le cadre de l'évolution du tissu pavillonnaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> [-] Augmentation potentielle de l'exposition des habitants et des usagers aux remontées de nappe [-] Augmentation potentielle de l'exposition des habitants et des usagers à l'aléa retrait-gonflement des argiles [-] Augmentation de l'imperméabilisation des sols et du phénomène de ruissellement 	<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> [E] Prise en compte du risque de remontées de nappes sur le secteur par une demande d'étude en cas de construction en sous-sol sur les zones à risque [E] En cas de confirmation du risque de remontée de nappes à l'issue de l'étude : évitement de la réalisation de sous-sols ou adaptation de la conception du bâtiment 	<p><u>Dans le cadre de l'évolution du tissu pavillonnaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> [-] Augmentation de la consommation énergétique liée aux nouvelles constructions [-] Augmentation des besoins en matériaux de construction 	Mesures de Réduction 
	Mesures de Réduction 		<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> [R] Adaptation des constructions sur les zones concernées par un aléa fort de retrait-gonflement des argiles [R] Objectif global de gestion des eaux pluviales pour tendre vers un 0 rejet au réseau d'assainissement (infiltration privilégiée) [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine
Incidences positives pressenties 	Mesure de Compensation 	Incidences positives pressenties 	Mesure de Compensation 
Aucune incidence positive notoire	Mesures d'Accompagnement	Aucune incidence positive notoire	Mesures d'Accompagnement

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine		TVB / Nature en Ville	
Etat initial et enjeux		Etat initial et enjeux	
<p>> L'OAP du quartier Nord est composé d'habitations, de lieux d'enseignements et de loisirs et de zones d'activité économique. Ce site comprends l'arrêt de métro Bagneux-Lucie Aubrac. L'espace est peu végétalisé.</p> <p>> Ce site est dans les périmètres des monuments historiques de la Chapelle des franciscains d'Arcueil, d'une Fontaine et d'un Perron et de l'aqueduc des eaux de Rungis.</p> <p>> Ce site possède deux entrées de territoire qualitatives</p>		<p>Continuités écologiques : Ce site est un espace relais boisé stratégique à l'Est car positionné à côté du cimetière. Des enjeux de préservation sont donc importants dans cette zone notamment au niveau des espaces arborés et des secteurs herbacés bien que gérés classiquement. Le site de projet est en prise sur la ceinture verte métropolitaine via le cimetière parisien et l'aqueduc de la Vanne.</p> <p>Aire d'influence : Aucune aire d'influence n'est présente sur cette zone.</p> <p>Arbres : Le site présente des alignements d'arbres autour de l'avenue Henri Barbusse et l'avenue Louis Pasteur.</p> <p>Jardin familial : Non</p> <p>Roselière : Non</p> <p>Zones humides : Non</p> <p>Cours d'eau : Non</p>	
Note de Sensibilité		Note de Sensibilité	
7 / 8		11 / 12	
Risques naturels		Santé environnementale	
Etat initial et enjeux		Etat initial et enjeux	
<p>> La zone présente un risque d'inondation des caves sur 1% du territoire au Sud-Est. Le site présente une possible vulnérabilité d'une nappe à 8 m de profondeur, dont la présence est à vérifier, au risque de pollution par les sols.</p> <p>> L'OAP est soumise majoritairement à un risque moyen des retraits-gonflements des argiles, seul le Sud-Est est soumis à un risque fort</p> <p>> La zone présente un risque de mouvement de terrain important lié à la présence de cavités souterraines.</p>		<p>> Pollution des sols actuels en raison du chantier en cours du Grand Paris Express de la ligne 15</p> <p>> De nombreux sols potentiellement anciennement pollués par des garages, des stations services, l'imprimerie, des pressions et des laveries</p> <p>> Des nuisances sonores sont présentes d'Est en Ouest en lien avec les axes D128, D77A, D77 et D920.</p> <p>> 5 antennes relais sont installées sur la zone</p> <p>> L'Ouest de la zone se trouve à moins de 10 minutes du cimetière de Bagneux</p> <p>> Des îlots de chaleur forts sont présents sur l'Ouest de la zone, le reste la zone est couverte par des îlots de chaleur d'impact moyen.</p>	
Note de Sensibilité		Note de Sensibilité	
5 / 6		5 / 8	



OAP

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

TVB - Nature en Ville

- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitraxe
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

- Remontées de nappes
- ICPE
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- SIS
- Basias
- Basol

Nuisances sonores :

- 55 - 65 dB
- 65 - 75 dB
- 75 - 80 dB
- Lignes aériennes RTE
- Antennes ANFR
- Îlot de chaleur urbain (très forte vulnérabilité)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)

Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale

28 / 34

OAP Quartier Nord

Paysage / Patrimoine		Trame Verte Et Bleue / Nature en ville			
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives		
Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement	Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement		
<ul style="list-style-type: none"> [-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion, notamment au regard de la proximité de Monuments Historiques et des entrées de ville qualitatives 	<ul style="list-style-type: none"> [E] Préservation du patrimoine bâti 	<ul style="list-style-type: none"> [-] Suppression potentielle des arbres et alignements d'arbres dans le cadre du développement urbain sur le site [-] Altération, voire destruction de l'espace relais boisé 	<ul style="list-style-type: none"> En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques : <ul style="list-style-type: none"> [E] Préservation des alignements d'arbres au sein du zonage et du règlement 		
	Mesures de Réduction		<ul style="list-style-type: none"> [R] Respect de l'existant dans le cadre des nouvelles constructions 	Mesures de Réduction	
	<ul style="list-style-type: none"> En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques : <ul style="list-style-type: none"> [R] Encadrement de l'aspect extérieur des constructions de manière à préserver le caractère ou l'intérêt des lieux avoisinants, sites, paysages naturels ou urbains 		<ul style="list-style-type: none"> En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques : <ul style="list-style-type: none"> [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine 		
Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation	Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation		
<ul style="list-style-type: none"> [+] Valorisation de l'entrée de ville Nord [+] Mise en cohérence des deux projets d'écoquartiers [+] Création d'îlots verts renforçant la qualité du cadre de vie [+] Amélioration de la qualité des espaces publics existants 	Mesures d'Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> [+] Renforcement des espaces de nature en ville et de leur multifonctionnalité [+] Protection et renforcement des corridors écologiques via le renforcement des polarités verts et leurs liaisons par les modes de liaisons douces 	<ul style="list-style-type: none"> [C] Prise en compte de la présence des arbres dans le périmètre de ZAC et demande de mise en place des mesures de compensation en cas d'impacts 		
				<ul style="list-style-type: none"> En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques : <ul style="list-style-type: none"> [C] Végétalisation des nouvelles constructions et nouveaux aménagements. 	
			Mesures d'Accompagnement		<ul style="list-style-type: none"> [A] Extension et renforcement de la Trame Verte existante : support de liaisons douces, liaison entre les équipements, transitions qualitatives entre le tissu urbain et les secteurs de projet
Risques naturels		Santé / Pollution			
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives		
Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement	Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement		
<ul style="list-style-type: none"> [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés au risque mouvement de terrain et de retrait-gonflement des argiles. [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés au risque inondation par remontées de nappes [-] Augmentation de l'imperméabilisation des sols et du phénomène de ruissellement 	<ul style="list-style-type: none"> En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques : <ul style="list-style-type: none"> [E] Prise en compte du risque de remontées de nappes sur le secteur par une demande d'étude en cas de construction en sous-sol sur les zones à risque [E] En cas de confirmation du risque de remontée de nappes à l'issue de l'étude : évitement de la réalisation de sous-sols ou adaptation de la conception du bâtiment 	<ul style="list-style-type: none"> [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux risques et nuisances liés aux axes de déplacement [-] Augmentation des émissions de polluants atmosphériques par les nouvelles constructions. [-] Augmentation de la consommation énergétique liée aux nouvelles constructions et aux nouveaux habitants [-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte. [-] Augmentation des besoins en matériaux de constructions. [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux sites et sols potentiellement pollués 	<ul style="list-style-type: none"> [R] Préservation et renforcement de la végétation le long des avenues pour atténuer les nuisances sonores. [R] Requalification des grands axes et développement des modes doux, permettant de limiter la place de la voiture [R] Recours, dès que possible, aux énergies renouvelables dans les constructions neuves, en complément de la géothermie [R] Amélioration de la performance énergétique pour les constructions neuves (isolation notamment au niveau de la ZAC) [R] Développement d'un système de gestion des déchets à impact maîtrisé [R] Incitation au tri sélectif et à la pratique du compostage 		
			Mesures de Réduction		Mesures de Réduction
			<ul style="list-style-type: none"> [R] Mise en place d'une gestion des eaux pluviales à la parcelle, dès que possible, et multiplier les espaces de retenue des eaux 		
	<ul style="list-style-type: none"> En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques : <ul style="list-style-type: none"> [R] Adaptation des constructions sur les zones concernées par un aléa fort de retrait-gonflement des argiles 				
Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation	Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation		
<ul style="list-style-type: none"> [+] Réduction de la consommation en eau potable, notamment par la récupération des eaux pluviales 	Mesures d'Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> [+] Réduction des îlots de chaleur urbains par la création d'espaces verts [+] Renforcement du recours aux énergies renouvelables [+] Amélioration de la performance énergétique des constructions [+] Développement des modes doux pour les déplacements au sein du site 			
			<ul style="list-style-type: none"> [A] Réduction des consommations d'eau potable et incitation à la récupération des eaux de pluie (dans le respect de la réglementation) 	Mesures d'Accompagnement	

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine		TVB / Nature en Ville	
Etat initial et enjeux		Etat initial et enjeux	
<p>> Ce site est composé d'une zone en mutation. Quelques bâtiments sont présents sur le site autour d'une zone d'activité d'exploitation.</p> <p>> Ce site est dans le périmètre des monuments historiques du cadran solaire, dans le parc de la propriété Les Maronniers</p> <p>> Ce site présente un point de vue vers le Nord à préserver pour la qualité paysagère</p>		<p>Continuités écologiques : Le Sud de cette OAP accueille une partie d'un réservoir de biodiversité multitrame, boisé ou de milieux naturels. Ce réservoir entoure le site à l'Est sans être dans le périmètre. Un espace de relais boisé est également présent. Ce site possède donc de forts enjeux de préservation de la biodiversité au niveau de ces zones. La reconstruction doit permettre de préserver les intérêts mais également de les insérer dans les secteurs en construction.</p> <p>Aire d'influence : Aucune aire d'influence.</p> <p>Les relevés naturalistes ont révélé que ce site possède 1 espèce floristique déterminante ZNIEFF et 9 plantes assez rares (AR) à très rares à l'échelle du département ou de la région. Les relevés ont également identifié 5 espèces faunistiques déterminantes ZNIEFF, 1 espèce protégée en France et 2 espèces vulnérables sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine.</p> <p>Arbres : présence d'arbres Jardin familial : Non Roselière : Non Zones humides : Non Cours d'eau : Non</p>	
Note de Sensibilité		Note de Sensibilité	
7 / 8		12 / 12	
Risques naturels		Santé environnementale	
Etat initial et enjeux		Etat initial et enjeux	
<p>> Toute l'OAP est soumise à un risque fort des retraits-gonflements des argiles</p> <p>> La zone présente un risque de mouvement de terrain important lié à la présence de cavités souterraines</p>		<p>> Des sols potentiellement anciennement pollués en raison de la fabrication d'éléments de communication</p> <p>> La zone est préservée des nuisances sonores</p> <p>> Les parcs ne sont pas accessibles à moins de 10 minutes pour les riverains, il y a donc une carence d'espaces verts.</p> <p>> Des îlots de chaleur forts et moyens sont présents sur la zone</p>	
Note de Sensibilité		Note de Sensibilité	
4 / 6		5 / 8	



OAP

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

TVB - Nature en Ville

- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitrame
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

- Remontées de nappes
- ICPE
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- SIS
- Basias
- Basol

Nuisances sonores :

- 55 - 65 dB
- 65 - 75 dB
- 75 - 80 dB
- Lignes aériennes RTE
- Antennes ANFR
- Îlot de chaleur urbain (très forte vulnérabilité)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)

Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale
28 / 34

OAP MATHURINS

Paysage / Patrimoine		Trame Verte Et Bleue / Nature en ville	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement	Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement
<ul style="list-style-type: none"> ➤ [-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion, notamment au regard de la proximité d'un Monument Historique 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [E] Préservation des vues en belvédère 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [-] Potentielle destruction et/ou perturbation d'habitats naturels, d'espèces par consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [R] Application d'un principe de coefficient de biotope par surface dans le cadre des constructions ➤ [R] Végétalisation des constructions (toitures)
	Mesures de Réduction		
<ul style="list-style-type: none"> ➤ [R] Travail sur les coutures urbaines et les formes des constructions de manière à intégrer les opérations à l'environnement du site ➤ [R] Travail sur des principes d'épannelage afin d'assurer l'insertion des constructions ➤ [R] Assurer les continuités, transitions et articulations en termes de formes urbaines, couleurs, matières entre les projets et l'existant. 	Mesures de Compensation	Incidentes positives pressenties	Mesure de Compensation
	Mesures d'Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [+] Renforcement des espaces de nature en ville et de leur multifonctionnalité. ➤ [+] Protection et renforcement des corridors écologiques, notamment via la création du Parc du Belvédère. 	<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [C] Végétalisation des nouvelles constructions et nouveaux aménagements.
Incidentes positives pressenties	Mesure de Compensation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [A] Extension et renforcement de la Trame Verte existante : augmentation de la place des espaces perméables, création du parc du Belvédère, création de jardins partagés, îlots paysagers... 	Mesures d'Accompagnement
<ul style="list-style-type: none"> ➤ [+] Valorisation de la vue depuis le belvédère ➤ [+] Amélioration du cadre de vie par une réflexion sur les coutures urbaines et la création de nouveaux espaces publics 	Mesures d'Accompagnement		
Mesures d'Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [A] Création de nouveaux espaces publics : parc, squares, points de rencontre et d'animation... 		
Risques naturels		Santé / Pollution	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement	Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement
<ul style="list-style-type: none"> ➤ [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés au risque mouvement de terrain et de retrait-gonflement des argiles. ➤ [-] Augmentation de l'imperméabilisation des sols et du phénomène de ruissellement 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [E] Réhabilitation et confortation du sous-sol d'un site de 16 hectares, soit 4% de la surface de la Ville qui permette l'opération des Mathurins. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [-] Augmentation des émissions de polluants atmosphériques par les nouvelles constructions ➤ [-] Augmentation de la consommation énergétique liée aux nouvelles constructions et aux nouveaux habitants ➤ [-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte ➤ [-] Augmentation des besoins en matériaux de construction ➤ [-] Augmentation des îlots de chaleur urbains ➤ [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux sites et sols potentiellement pollués 	<p><u>En lien avec des dispositions règlementaires et/ou une OAP thématique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [E] Prise en compte de la pollution des sols par une recommandation de prise de connaissance des bases de données disponibles, de l'historique du site et, dès que nécessaire, réalisation d'une étude spécifique
	Mesures de Réduction		
<ul style="list-style-type: none"> ➤ [R] Mise en place d'une gestion des eaux pluviales à la parcelle, dès que possible, et multiplier les espaces de retenue des eaux <p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [R] Adaptation des constructions sur les zones concernées par un aléa fort de retrait-gonflement des argiles 	Mesures de Compensation	Incidentes positives pressenties	Mesure de Compensation
	Mesures d'Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [+] Réhabilitation et confortation du sous-sol du site (16 ha) ➤ [+] Réduction de la consommation en eau potable, notamment par la récupération des eaux pluviales 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [+] Réduction des îlots de chaleur urbains par la création d'espaces verts ➤ [+] Amélioration de la performance énergétique des constructions ➤ [+] Développement des modes doux pour les déplacements au sein du site
Mesures d'Accompagnement	Mesures d'Accompagnement		
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [A] Réduction des consommations d'eau potable et incitation à la récupération des eaux de pluie (dans le respect de la réglementation) 		

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
<p>Etat initial et enjeux</p> <p>> Ce site est constitué de nombreux logements, des zones d'activités économiques délimité à l'Ouest par une lisière boisée. > Cette OAP est au niveau de 2 entrées de ville qualitatives à préserver > Des alignements d'arbres le long des axes de transport contribuent à la qualité paysagère du site > La zone est également importante en tant que point de vue</p>	<p>Etat initial et enjeux</p> <p>Continuités écologiques : L'Ouest de cette zone est couverte par des réservoir de biodiversité multitrame, boisé ou de milieux ouverts. Des enjeux de préservation fort sont donc présents. Aire d'influence : Aucune aire d'influence.</p> <p>Arbres : Alignement d'arbre le long de l'Avenue Paul Vaillant-Coutu Jardin familial : Non Roselière : Non Zones humides : Non Cours d'eau : Non</p>
<p>Note de Sensibilité</p> <p>7 / 8</p>	<p>Note de Sensibilité</p> <p>12 / 12</p>

Risques naturels	Santé environnementale
<p>Etat initial et enjeux</p> <p>> Toute l'OAP est soumise à un risque fort des retraits-gonflements des argiles > La zone présente un risque de mouvement de terrain important à l'Ouest de la zone lié à la présence de cavités souterraines</p>	<p>Etat initial et enjeux</p> <p>> Des sols potentiellement anciennement pollués par une blanchisserie teinturerie, une fonderie de matériaux et des activités de mécaniques industrielles > Des nuisances sonores sont présentes sur la zone au niveau des axes de transport (D77, voie ferroviaire) et le long de la voie ferroviaire. > 3 antennes relais sont sur la zone > Les parcs ne sont pas accessibles à moins de 10 minutes pour les riverains, il y a donc une carence d'espaces verts. > Des îlots de chaleur forts et moyens sont présents sur la zone</p>
<p>Note de Sensibilité</p> <p>4 / 6</p>	<p>Note de Sensibilité</p> <p>6 / 8</p>



OAP

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

TVB - Nature en Ville

- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitrame
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

- Remontées de nappes
- ICPE
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- SIS
- Basias
- Basol

Nuisances sonores :

- 55 - 65 dB
- 65 - 75 dB
- 75 - 80 dB

Autres :

- Lignes aériennes RTE
- Antennes ANFR
- Îlot de chaleur urbain (très forte vulnérabilité)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)

Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale

29 / 34

OAP Bas Longchamps

Paysage / Patrimoine		Trame Verte Et Bleue / Nature en ville	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement	Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement
<ul style="list-style-type: none"> [-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion, notamment au regard des entrées de ville qualitative [-] Altération potentielle des points de vue 	<ul style="list-style-type: none"> [E] Préservation et valorisation des perspectives paysagères 	<ul style="list-style-type: none"> [-] Potentielle destruction et/ou perturbation d'habitats naturels, d'espèces par consommation d'espaces végétalisés à l'est et à l'ouest de l'OAP [-] Suppression potentielle d'arbres [-] Augmentation de la fréquentation de loisirs, notamment les modes doux entraînant une dégradation de corridors 	<ul style="list-style-type: none"> [E] Préservation des réservoirs de biodiversité existants, notamment à l'ouest du site [E] Préservation du corridor écologique à l'Est du site
	Mesures de Réduction		Mesures de Réduction
	<ul style="list-style-type: none"> [R] Travail sur les coutures urbaines <p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> [R] Encadrement de l'aspect extérieur des constructions de manière à préserver le caractère ou l'intérêt des lieux avoisinants, sites, paysages naturels ou urbains 		[R] Végétalisation des constructions (toitures, balcons)
Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation	Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation
<ul style="list-style-type: none"> [+] Création de nouveaux liens via la création d'une coulée verte et des modes de liaisons douces [+] Protection de vues et mise en valeur des perspectives existantes au niveau de la rue Blaise Pascal [+] Création d'un nouveau parc urbain, améliorant le cadre de vie 	Mesures d'Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> [+] Réflexion globale sur une plus-value paysagère et écologique du site [+] Renforcement de la Trame Verte et Bleue sur le site 	<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> [C] Végétalisation des nouvelles constructions et nouveaux aménagements.
	Mesures d'Accompagnement		Mesures d'Accompagnement
	<ul style="list-style-type: none"> [A] Traitement qualitatif des entrées de ville [A] Valorisation des espaces publics qualitatifs en cœur d'îlot : végétalisation et création de percées et continuités visuelles 		<ul style="list-style-type: none"> [A] Accroissement de la présence d'espaces verts ouverts au public, notamment la création du nouveau parc dans le quartier Abbé Grégoire [A] Renforcement des connexions est-ouest par le développement de liaisons douces paysagères
Risques naturels		Santé / Pollution	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement	Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement
<ul style="list-style-type: none"> [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés au risque de mouvement de terrain et de retrait-gonflement des argiles. [-] Augmentation de l'imperméabilisation des sols et du phénomène de ruissellement 	<ul style="list-style-type: none"> [R] Mise en place d'une gestion des eaux pluviales à la parcelle, dès que possible, et multiplier les espaces de retenue des eaux <p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> [R] Adaptation des constructions sur les zones concernées par un aléa fort de retrait-gonflement des argiles 	<ul style="list-style-type: none"> [-] Augmentation des nuisances sonores et pollutions liées au développement des axes de déplacement [-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte [-] Augmentation des besoins en matériaux de construction et flux associés [-] Augmentation de la consommation énergétique liée aux nouvelles constructions et aux nouveaux habitants accueillis. [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux sites et sols potentiellement pollués 	<ul style="list-style-type: none"> [R] Apaisement des axes structurants (existants ou en devenir) et proposition d'une programmation adaptée pour limiter les nuisances sonores [R] A terme, desserte optimale de l'ensemble du secteur des Bas Longchamps par le réseau de chaleur de la ville, alimenté majoritairement par l'énergie géothermique puisée au niveau de la friche de la Lisette. [R] Garantie de la Haute Performance Energétique des nouvelles constructions [R] Développement d'un système de gestion des déchets à impact maîtrisé [R] Incitation au tri sélectif et à la pratique du compostage
	Mesures de Réduction		Mesures de Réduction
	Mesure de Compensation		Mesure de Compensation
Incidences positives pressenties	Mesures d'Accompagnement	Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation
<ul style="list-style-type: none"> [+] Réduction de la consommation en eau potable, notamment par la récupération des eaux pluviales 	Mesures d'Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> [+] Lutte contre les effets d'îlots de chaleur par le biais du renforcement des espaces verts [+] Création d'espaces végétalisés accessibles [+] Amélioration de la performance énergétique du parc immobilier futur 	Mesures d'Accompagnement
	Mesures d'Accompagnement		Mesures d'Accompagnement
	<ul style="list-style-type: none"> [A] Réduction des consommations d'eau potable et incitation à la récupération des eaux de pluie (dans le respect de la réglementation) 		

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>> Le périmètre de cette OAP comprend la gare de RER B de Bourg-la-Reine, des habitations et de nombreux commerces.</p> <p>> L'OAP se trouve dans deux périmètres de monuments historiques, le lycée Lakanal et la villa Hennebique</p> <p>> Un point de vue est présent</p> <p>> L'entrée de gare est considéré comme peu qualitative</p> <p>> Les deux branches de la D920 sont longées d'alignements d'arbres</p>	<p>Continuités écologiques : L'Ouest de la zone est en partie couverte par un réservoir de biodiversité multitrame. Les enjeux de préservation pour la faune et la flore sont donc importants à prendre en compte pour raccorder le secteur au réservoir.</p> <p>Aire d'influence : Le site est également dans l'aire d'influence d'un réservoir boisé.</p> <p>Arbres : présence d'alignement d'arbres au niveau des avenues du Général Leclerc et du Maréchal Joffre. Présence d'un arbre remarquable</p> <p>Jardin familial : Non</p> <p>Roselière : Non</p> <p>Zones humides : Non</p> <p>Cours d'eau : Non</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
8 / 8	12 / 12

Risques naturels	Santé environnementale
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>> L'Est de la zone possède des risques d'inondation par des remontées de nappes et l'Ouest de la zone possède des risques d'inondation des caves</p> <p>> Sur l'ensemble de l'OAP, des risques de retraits-gonflements des argiles moyens à forts sont présents sur la zone</p>	<p>> Des sols anciennement pollués sont présents sur l'OAP au niveau d'une blanchisserie-teinturerie, d'un garage, d'un lieu de dépôt de liquide inflammable et d'un marché de gros</p> <p>> Au niveau de la D920, les nuisances sonores sont fortes sur l'OAP</p> <p>> Les parcs ne sont pas accessibles à moins de 10minutes pour les riverains, il y a donc une carence d'espaces verts.</p> <p>> En raison de l'urbanisation les îlots de chaleur urbains sont forts dans cette zone</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
3 / 6	7 / 8

OAP

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

TVB - Nature en Ville

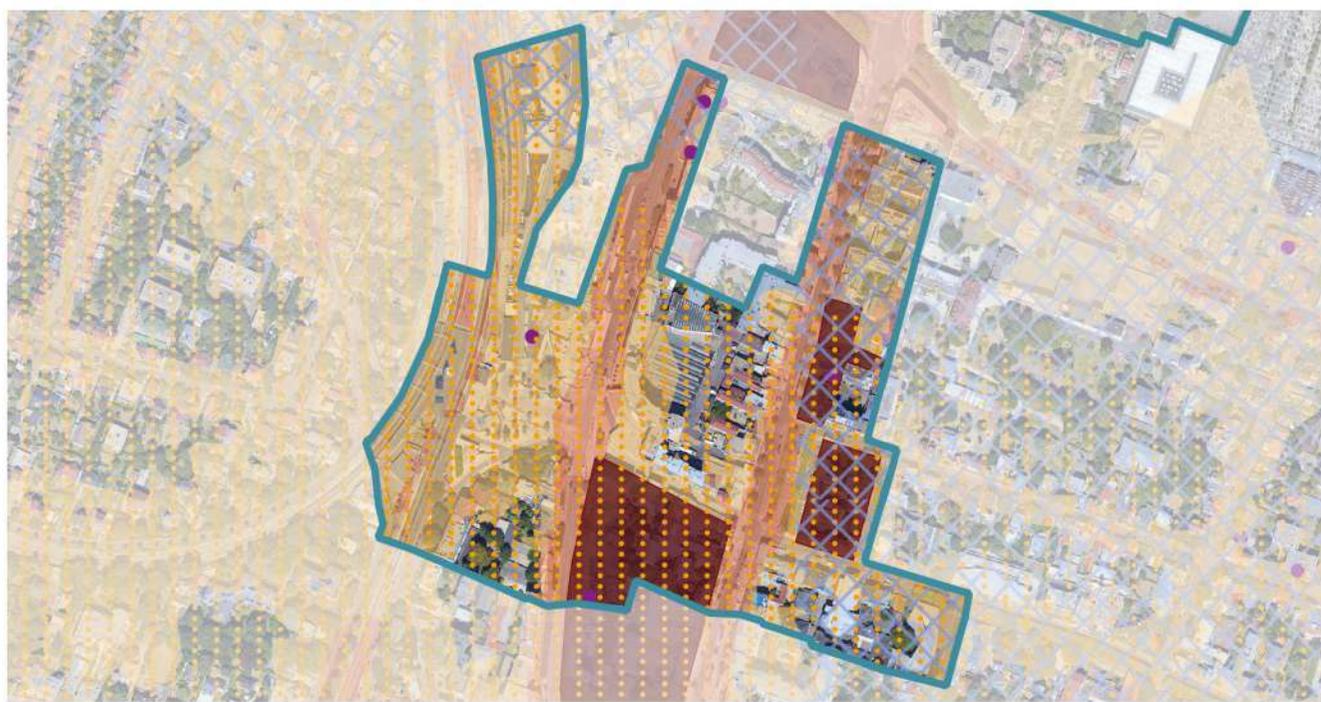
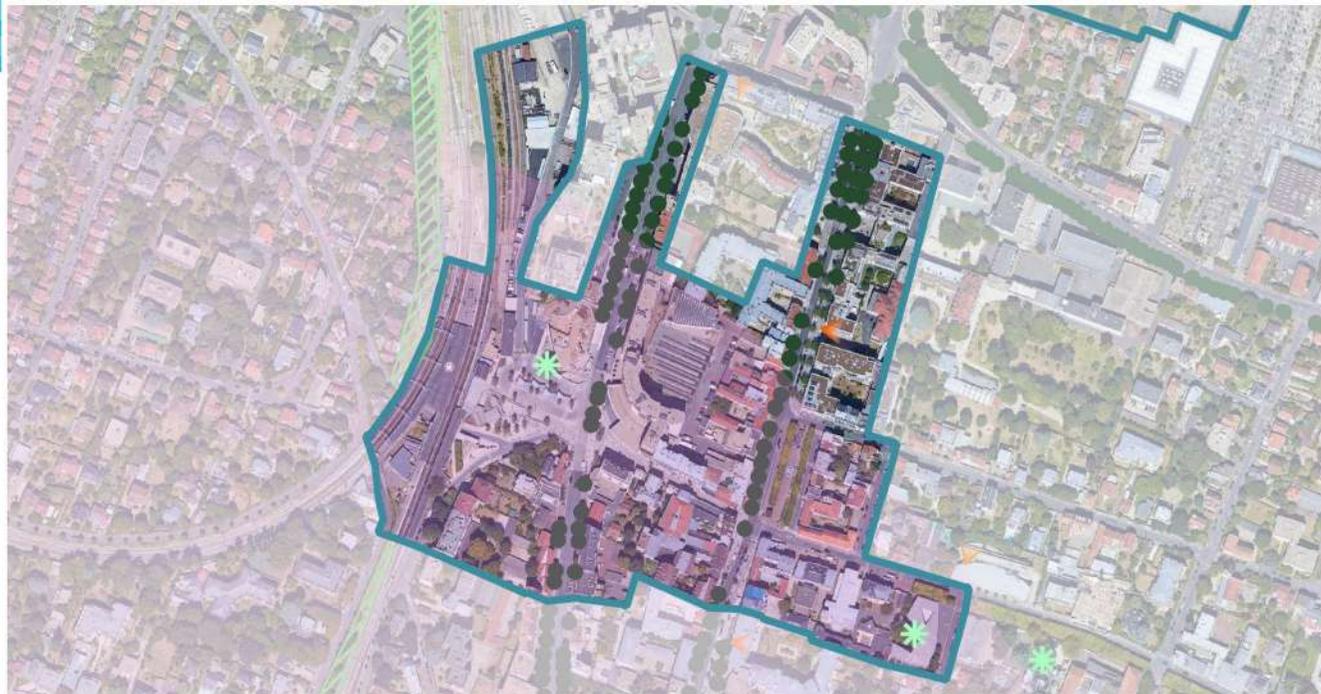
- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitrame
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

- Remontées de nappes
- ICPE
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- SIS
- Basias
- Basol

Nuisances sonores :

- 55 - 65 dB
- 65 - 75 dB
- 75 - 80 dB
- Lignes aériennes RTE
- Antennes ANFR
- Îlot de chaleur urbain (très forte vulnérabilité)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)



Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale
30 / 34

OAP Centre-Ville Bourg-la-Reine

Paysage / Patrimoine		Trame Verte Et Bleue / Nature en ville	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement	Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement
<ul style="list-style-type: none"> ➤ [-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion, notamment au regard de la proximité du site avec des monuments historiques et la présence d'un point de vue 	Mesures de Réduction	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [-] Suppression potentielle d'arbres d'alignement et d'un arbre remarquable 	En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques : ➤ [E] Mise sous protection des arbres existants
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [R] Protection partielle du patrimoine bâti du territoire ➤ [R] Encadrement des formes urbaines en cohérence avec le patrimoine bâti : épannelage, gabarit, traitement d'angle ➤ [R] Réalisation d'espaces verts favorisée au sud de la place de la gare 		Mesures de Réduction
Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation	Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation
<ul style="list-style-type: none"> ➤ [+] Création de nouveaux liens via le développement de mode de liaisons douces ➤ [+] Valorisation des deux places structurantes du centre-ville ➤ [+] Valorisation du bâti patrimonial 	Mesures d'Accompagnement	Aucune incidence positive notoire	En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques : ➤ [C] Végétalisation des nouvelles constructions et nouveaux aménagements.
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [A] Création d'un espace public paysager apaisé 	Mesures d'Accompagnement	Mesures d'Accompagnement
Risques naturels		Santé / Pollution	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement	Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement
<ul style="list-style-type: none"> ➤ [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés au retrait-gonflement des argiles. ➤ [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés au risque inondation par remontées de nappes ➤ [-] Augmentation de l'imperméabilisation des sols et du phénomène de ruissellement 	En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques : ➤ [E] Prise en compte du risque de remontées de nappes sur le secteur par une demande d'étude en cas de construction en sous-sol sur les zones à risque ➤ [E] En cas de confirmation du risque de remontée de nappes à l'issue de l'étude : évitement de la réalisation de sous-sols ou adaptation de la conception du bâtiment	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [-] Augmentation de la population exposée aux nuisances sonores et pollutions atmosphériques en lien avec le développement d'activité et habitat au Sud le long du boulevard Maréchal Joffre ➤ [-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte ➤ [-] Augmentation des besoins en matériaux de construction et flux associés ➤ [-] Augmentation des besoins en énergie afin de chauffer les bâtiments et habitations ainsi que pour la production d'eau chaude ➤ [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux sites et sols potentiellement pollués ➤ [-] Augmentation des îlots de chaleur urbains 	Mesures de Réduction
	Mesures de Réduction		En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques : ➤ [R] Adaptation des constructions sur les zones concernées par un aléa fort de retrait-gonflement des argiles ➤ [R] Objectif global de gestion des eaux pluviales pour tendre vers un 0 rejet au réseau d'assainissement (infiltration privilégiée) ➤ [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine
Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation	Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation
Aucune incidence positive notoire	Mesures d'Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [+] Création et amélioration des modes de déplacement doux 	Mesures d'Accompagnement
	Mesures d'Accompagnement		Mesures d'Accompagnement

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
> La zone est constituée de logements de commerces et présente des arbres alignés > Une entrée de ville est à améliorer	Continuités écologiques : Ce site ne présente aucun réservoir et corridor de biodiversité . Quelques alignements de platanes peuvent présenter un intérêt bien que le périmètre soit relativement isolé d'une grante entité naturelle. Aire d'influence : Cette zone se situe dans l'aire d'influence de réservoirs multitrames, boisés et de milieux ouverts Arbres : présence d'arbres Jardin familial : Non Roselière : Non Zones humides : Non Cours d'eau : Non
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
3 / 8	8 / 12

Risques naturels	Santé environnementale
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
> Sur le site des risques de retraits-gonflements des argiles forts sont présents sur la zone	> Au niveau de la D920, les nuisances sonores sont fortes sur l'axe principal. > Les parcs ne sont pas accessibles à moins de 10minutes pour les riverains, il y a donc une carence d'espaces verts. > En raison de l'urbanisation les îlots de chaleur urbains sont forts dans cette zone
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
2 / 6	5 / 8

OAP

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

TVB - Nature en Ville

- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitrame
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

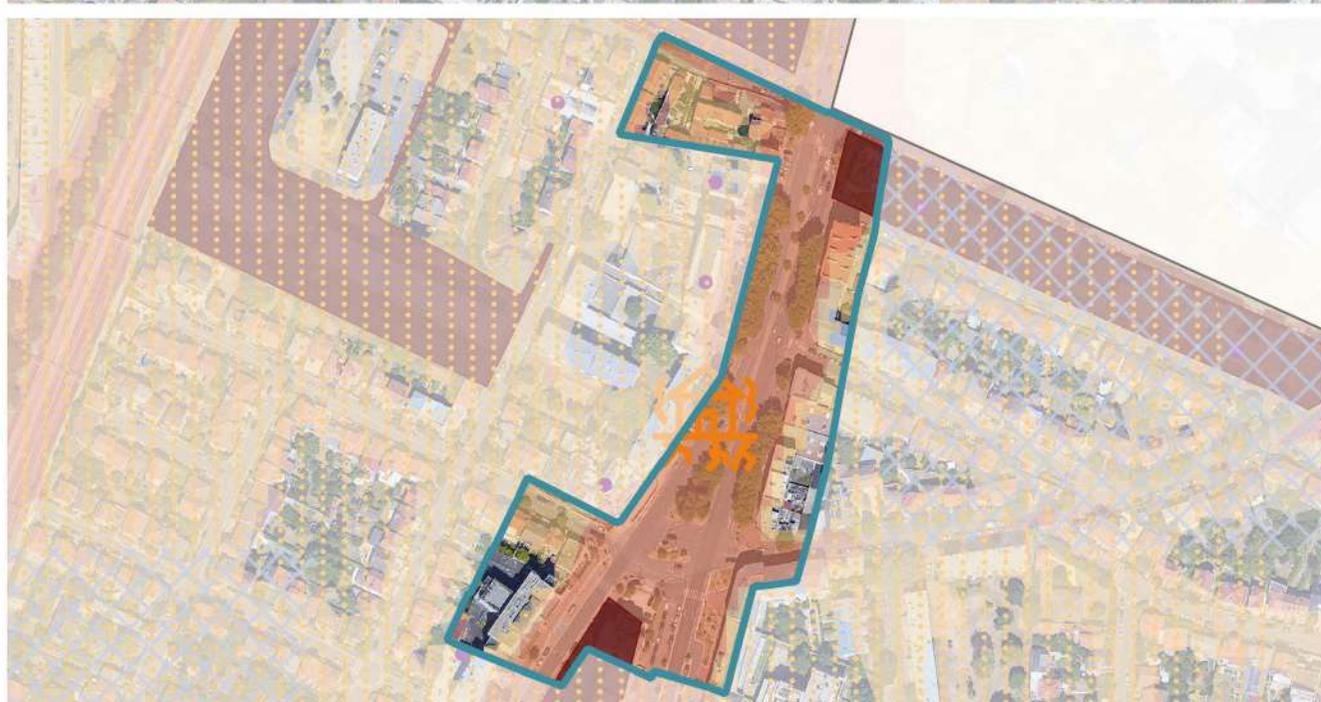
- Remontées de nappes
- ICPE
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- SIS
- Basias
- Basol

Nuisances sonores :

- 55 - 65 dB
- 65 - 75 dB
- 75 - 80 dB

Autres :

- Lignes aériennes RTE
- Antennes ANFR
- Îlot de chaleur urbain (très forte vulnérabilité)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)



Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale
18 / 34

OAP Entrée de ville

Paysage / Patrimoine		Trame Verte Et Bleue / Nature en ville	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties 	Mesures d'Evitement 	Incidences négatives pressenties 	Mesures d'Evitement 
<ul style="list-style-type: none"> ➤ [-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion 	Mesures de Réduction 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [-] Suppression potentielle d'arbres dans le cadre de l'évolution du bâti existant ou des nouvelles constructions 	Mesures de Réduction 
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [R] Demande d'une forte qualité architecturale pour les nouvelles constructions ou les réhabilitations, ravalement de l'existant 		<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine
Incidences positives pressenties 	Mesure de Compensation 	Incidences positives pressenties 	Mesure de Compensation 
<ul style="list-style-type: none"> ➤ [+] Traitement paysager qualitatif des espaces non bâtis et renforcement de la présence végétale permettant d'améliorer le cadre de vie ➤ [+] Amélioration de la qualité de l'entrée de ville par un traitement paysager qualitatif 	Mesures d'Accompagnement	Aucune incidence positive notoire	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [C] Plantation de nouveaux arbres <p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [C] Végétalisation des nouvelles constructions et nouveaux aménagements
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [A] Traitement paysager qualitatif des espaces non bâtis et de l'entrée de ville ➤ [A] Développement de la végétalisation du site, notamment pour améliorer les perspectives 		Mesures d'Accompagnement
Risques naturels		Santé / Pollution	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties 	Mesures d'Evitement 	Incidences négatives pressenties 	Mesures d'Evitement 
<ul style="list-style-type: none"> ➤ [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés au retrait-gonflement des argiles. ➤ [-] Augmentation de l'imperméabilisation des sols et du phénomène de ruissellement 	Mesures de Réduction 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [-] Augmentation de la population exposée aux nuisances sonores et pollutions atmosphériques ➤ [-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte ➤ [-] Augmentation des besoins en matériaux de construction et flux associés ➤ [-] Augmentation des besoins en énergie afin de chauffer les bâtiments et habitations ainsi que pour la production d'eau chaude ➤ [-] Augmentation des îlots de chaleur urbains 	Mesures de Réduction 
	<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [R] Adaptation des constructions sur les zones concernées par un aléa fort de retrait-gonflement des argiles ➤ [R] Objectif global de gestion des eaux pluviales pour tendre vers un 0 rejet au réseau d'assainissement (infiltration privilégiée) ➤ [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ [R] Réorganisation du carrefour Place de la Résistance et celui « des trois communes », création d'une piste cyclable, intégration des transports en commun, afin de faciliter et sécuriser les déplacements doux <p><u>En lien avec des dispositions règlementaires et/ou une OAP thématique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [R] Maîtrise des émissions de GES dans les processus de construction. Optimisation des cycles des matériaux de construction. ➤ [R] Utilisation de matériaux biosourcés et géosourcés. ➤ [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine, permettant de lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbain ➤ [R] Promotion de logements agréables à vivre par une conception sobre et raisonnée afin d'optimiser les consommations en énergie
Incidences positives pressenties 	Mesure de Compensation 	Incidences positives pressenties 	Mesure de Compensation 
Aucune incidence positive notoire	Mesures d'Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [+] Création et amélioration des modes de déplacement doux ➤ [+] Amélioration de la performance énergétique du parc immobilier existant et futur 	Mesures d'Accompagnement
	Mesures d'Accompagnement		Mesures d'Accompagnement

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine		TVB / Nature en Ville	
Etat initial et enjeux		Etat initial et enjeux	
> Cette OAP est constituée de l'école élémentaire de la Faïencerie, d'îlot d'arbres et d'un jardin partagé. > Ce site présente un point de vue intéressant.		Continuités écologiques : Ce site ne présente aucun réservoir et corridor de biodiversité. La présence de quelques arbres, de jardin partagé amène un peu de diversité sur ce secteur. Aire d'influence : Ce site n'est pas dans l'aire d'influence de réservoir ou de corridor de biodiversité Arbres : présence de plusieurs arbres dont un remarquable Jardin familial : Non Roselière : Non Zones humides : Non Cours d'eau : Non	
Note de Sensibilité		Note de Sensibilité	
4 / 8		4 / 12	
Risques naturels		Santé environnementale	
Etat initial et enjeux		Etat initial et enjeux	
> Des risques de retraits-gonflements des argiles moyens à forts sont présents au Nord, Nord-Ouest du site		> La zone est impactée par des nuisances sonores sur la partie Ouest de la zone > Les parcs ne sont pas accessibles à moins de 10 minutes pour les riverains, il y a donc une carence d'espaces verts. > Des îlots de chaleur à impact moyen sont présents au niveau de la zone en raison de l'artificialisation importante y compris dans la cour d'école	
Note de Sensibilité		Note de Sensibilité	
2 / 6		5 / 8	

OAP

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

TVB - Nature en Ville

- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitraxe
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

- Remontées de nappes
- ICPE
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- SIS
- Basias
- Basol

Nuisances sonores :

- 55 - 65 dB
- 65 - 75 dB
- 75 - 80 dB

Lignes aériennes RTE

- Antennes ANFR
- Îlot de chaleur urbain (très forte vulnérabilité)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)



⚠ Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale
15 / 34

OAP Faïencerie

Paysage / Patrimoine		Trame Verte Et Bleue / Nature en ville	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties 	Mesures d'Evitement 	Incidences négatives pressenties 	Mesures d'Evitement 
<ul style="list-style-type: none"> ➤ [-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion, notamment au regard du point de vue remarquable sur le site et de la présence d'îlots arborés et d'un jardin partagé 	Mesures de Réduction 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [-] Suppression / dégradation potentielle d'arbres dans le cadre de l'évolution du bâti ➤ [-] Potentielle perturbation/destruction d'habitats naturels, d'espèces par consommation d'espaces végétalisés 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [E] Conservation de la majorité des espaces verts existants dont les espaces paysagers à préserver
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [R] Exigences en matière de qualité architecturale et paysagère ➤ [R] Principe d'épannelage afin d'assurer une continuité avec le tissu urbain existant 		Mesures de Réduction 
Incidences positives pressenties 	Mesure de Compensation 	Incidences positives pressenties 	Mesure de Compensation 
<ul style="list-style-type: none"> ➤ [+] Création de nouveaux liens via la création d'un parc et des modes de liaisons douces 	Mesures d'Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [+] Création d'un parc central, dont une partie sanctuarisée pour la préservation et le développement de la biodiversité ➤ [+] Renforcement des espaces de nature en ville et de leur multifonctionnalité 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [C] Réduction de l'imperméabilisation et augmentation de la pleine terre <p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [C] Végétalisation des nouvelles constructions et nouveaux aménagements.
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [A] Création d'un parc central, permettant d'améliorer le cadre de vie 		Mesures d'Accompagnement
		<ul style="list-style-type: none"> ➤ [A] Création d'un parc central 	
Risques naturels		Santé / Pollution	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties 	Mesures d'Evitement 	Incidences négatives pressenties 	Mesures d'Evitement 
<ul style="list-style-type: none"> ➤ [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés au retrait-gonflement des argiles. ➤ [-] Augmentation de l'imperméabilisation des sols et du phénomène de ruissellement 	Mesures de Réduction 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [-] Augmentation de la population exposée aux nuisances sonores et pollutions atmosphériques ➤ [-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte ➤ [-] Augmentation des besoins en matériaux de construction et flux associés ➤ [-] Augmentation des besoins en énergie afin de chauffer les bâtiments et habitations ainsi que pour la production d'eau chaude ➤ [-] Augmentation des îlots de chaleur urbains 	Mesures de Réduction 
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [R] Conception des cours de récréation sur le principe des cours Oasis, comprenant les sols perméables et naturels ➤ [A] Création d'un parc central, permettant de faciliter l'infiltration des eaux dans les sols <p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [R] Adaptation des constructions sur les zones concernées par un aléa fort de retrait-gonflement des argiles ➤ [R] Objectif global de gestion des eaux pluviales pour tendre vers un 0 rejet au réseau d'assainissement (infiltration privilégiée) ➤ [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine 		Mesures de Réduction 
Incidences négatives pressenties 	Mesure de Compensation 	Incidences positives pressenties 	Mesure de Compensation 
Aucune incidence positive notable	Mesures d'Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [+] Amélioration de la performance énergétique par rapport au parc immobilier existant ➤ [+] Amélioration du confort thermique au niveau des cours d'école ➤ [+] Développement du maillage des liaisons douces 	Mesures d'Accompagnement
	Mesures d'Accompagnement		<ul style="list-style-type: none"> ➤ [A] Création d'un parc central, permettant de limiter l'effet d'îlot de chaleur urbain

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
<p>Etat initial et enjeux</p> <p>> Ce site est constitué d'un Ecoquartier la Vallée neuf. La zone est constituée de zones d'activités et de zone d'habitations.</p> <p>> Cette OAP est dans le périmètre des monuments historiques du domaine de la petite roseraie, de l'Eglise Saint-Germain l'Auxerrois et du Domaine de Sceaux.</p>	<p>Etat initial et enjeux</p> <p>Continuités écologiques : L'Ouest du territoire est couvert par un réservoir de biodiversité multitrame, boisé et de milieux ouverts. Les enjeux de préservation sont donc très importants sur cette zone.</p> <p>Aire d'influence : Ce site est dans l'aire d'influence d'un espace relais bosé.</p> <p>Le site d'études se trouve entre deux importantes entités d'espaces naturels : le parc de Sceaux, et la coulée verte du sud parisien. Il constitue un véritable trait d'union entre ces deux espaces, et est directement influencé par cette proximité de nature en ville.</p> <p>Arbres : présence d'un arbre remarquable</p> <p>Jardin familial : Non</p> <p>Roselière : Non</p> <p>Zones humides : Non</p> <p>Cours d'eau : Non</p>
<p>Note de Sensibilité</p> <p>6 / 8</p>	<p>Note de Sensibilité</p> <p>12 / 12</p>

Risques naturels	Santé environnementale
<p>Etat initial et enjeux</p> <p>> Cette zone est sujette aux inondations de caves</p> <p>> L'OAP présente un risque fort face aux retraits-gonflements des argiles</p>	<p>Etat initial et enjeux</p> <p>> Une partie de la zone est soumise à des nuisances sonores en raison notamment de la proximité avec la D920</p> <p>> Présence d'une antenne relais</p> <p>> Proche d'un parc des sports de la Grenouillère accessible</p> <p>> Présence d'îlot de chaleur urbain moyen sur 10% de l'OAP</p>
<p>Note de Sensibilité</p> <p>4 / 6</p>	<p>Note de Sensibilité</p> <p>3 / 8</p>

OAP [Cadré bleu]

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH [Ligne rose]
- Sites classés [Ligne orange]
- Sites inscrits [Ligne verte]
- Points de vue [Triangle orange]

TVB - Nature en Ville

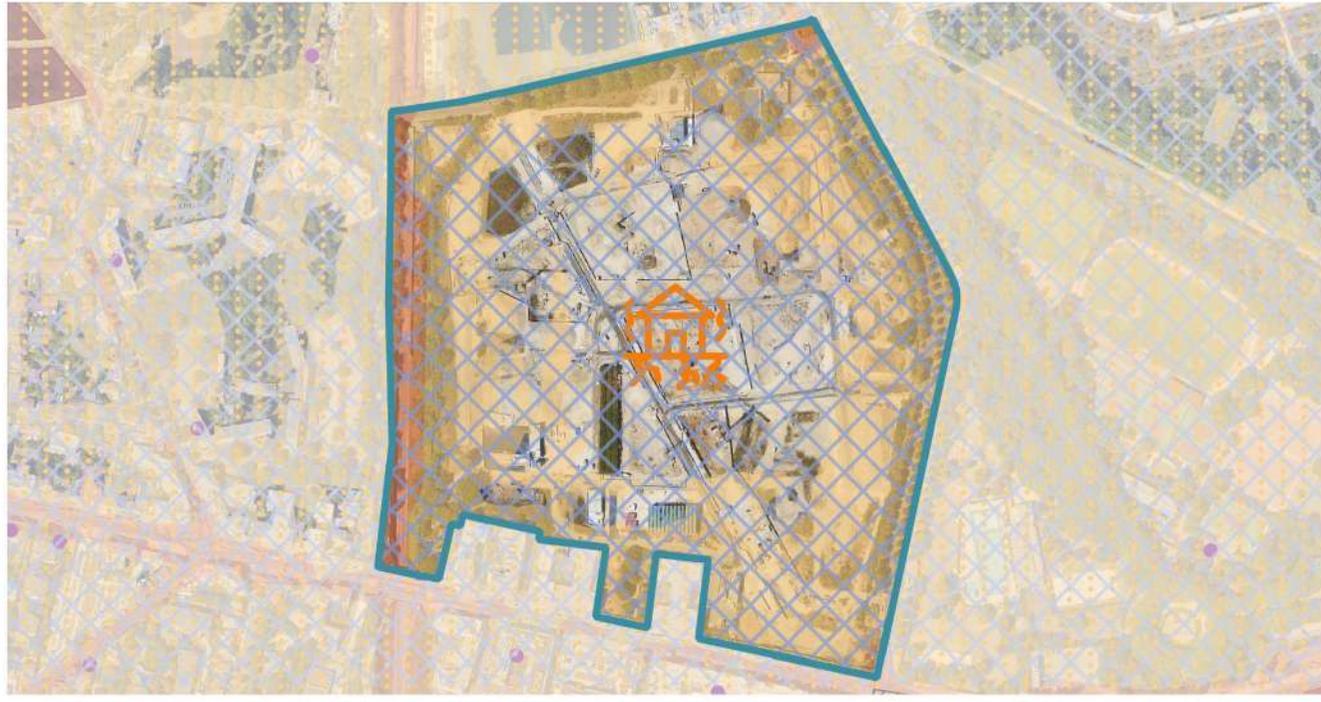
- Corridors des milieux ouverts [Ligne verte]
- Réservoir de biodiversité multitrame [Ligne verte]
- Arbres remarquables [Étoile verte]
- Alignement d'arbres [Cercle vert]
- Jardin familial [Lettre J]
- Roselière [Lettre R]
- Réseau hydrographique [Ligne bleue]
- Trame bleue [Carré bleu]

Risques naturels/Santé/Pollution

- Remontées de nappes [Carré bleu]
- ICPE [Carré orange]
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP) [Ligne orange]
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP) [Ligne orange]
- SIS [Carré orange]
- Basias [Cercle orange]
- Basol [Cercle orange]

Nuisances sonores :

- 55 - 65 dB [Carré orange]
- 65 - 75 dB [Carré orange]
- 75 - 80 dB [Carré orange]
- Lignes aériennes RTE [Ligne orange]
- Antennes ANFR [Carré orange]
- Îlot de chaleur urbain (très forte vulnérabilité) [Carré orange]
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte) [Carré orange]



[Carré orange] Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale
25 / 34

OAP Quartier La Vallée

Paysage / Patrimoine		Trame Verte Et Bleue / Nature en ville	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties 	Mesures d'Evitement 	Incidences négatives pressenties 	Mesures d'Evitement 
<ul style="list-style-type: none"> ➢ [-] Potentielles perturbations du patrimoine naturel en bordure du parc de Sceaux en lien avec des entrées/sorties sur l'avenue Sully Prudhomme ➢ [-] Nouvelles formes urbaines en discordance/mauvaise insertion avec l'existant en lien avec des gestes architecturaux au croisement de l'avenue de la Division Leclerc et l'avenue Sully Prudhomme 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [E] Préservation des porosités visuelles à la lisière du projet et du parc de Sceaux 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [-] Potentielle destruction et/ou perturbation d'habitats naturels, d'espèces par la consommation d'espaces végétalisés à du site ➢ [-] Suppression potentielle d'arbres 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [E] Protection des tilleuls existants
	Mesures de Réduction 		<ul style="list-style-type: none"> ➢ [R] Maintien d'espaces publics sur 40% de la surface, dont 15% d'espaces verts, permettant d'assurer la qualité du cadre de vie sur le site <p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ [R] Encadrement de l'aspect extérieur des constructions de manière à préserver le caractère ou l'intérêt des lieux avoisinants, sites, paysages naturels ou urbains
Incidences positives pressenties 	Mesure de Compensation 	Incidences positives pressenties 	Mesure de Compensation 
<ul style="list-style-type: none"> ➢ [+] Mise en valeur de l'entrée de ville par l'animation de la Place de La Vallée ➢ [+] Mise en valeur paysagère à travers la création d'espaces verts publics et privés, la protection de vues vers et depuis le Parc de Sceaux, la création d'une promenade plantée et la prise en compte du relief 	Mesures d'Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [+] Création d'une promenade plantée ➢ [+] Création d'une ferme urbaine 	<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ [C] Végétalisation des nouvelles constructions et nouveaux aménagements.
	Mesures d'Accompagnement		Mesures d'Accompagnement
Risques naturels		Santé / Pollution	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties 	Mesures d'Evitement 	Incidences négatives pressenties 	Mesures d'Evitement 
<ul style="list-style-type: none"> ➢ [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés au retrait-gonflement des argiles. ➢ [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés au risque inondation par remontées de nappes ➢ [-] Augmentation de l'imperméabilisation des sols et du phénomène de ruissellement 	<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ [E] Prise en compte du risque de remontées de nappes sur le secteur par une demande d'étude en cas de construction en sous-sol sur les zones à risque ➢ [E] En cas de confirmation du risque de remontée de nappes à l'issue de l'étude : évitement de la réalisation de sous-sols ou adaptation de la conception du bâtiment 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [-] Augmentation de la population exposée aux nuisances sonores et pollutions atmosphériques ➢ [-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte ➢ [-] Augmentation des besoins en matériaux de construction et flux associés ➢ [-] Augmentation des besoins en énergie afin de chauffer les bâtiments et habitations ainsi que pour la production d'eau chaude ➢ [-] Augmentation des îlots de chaleur urbains 	Mesures de Réduction 
	Mesures de Réduction 		<ul style="list-style-type: none"> ➢ [R] Objectif de ville « bas-carbone » traduit notamment par une gestion des eaux pluviales uniquement en gravitaire ➢ [R] Maintien de 15% d'espaces verts, assurant l'infiltration des eaux dans les sols <p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ [R] Adaptation des constructions sur les zones concernées par un aléa fort de retrait-gonflement des argiles ➢ [R] Objectif global de gestion des eaux pluviales pour tendre vers un 0 rejet au réseau d'assainissement (infiltration privilégiée)
Incidences positives pressenties 	Mesure de Compensation 	Incidences positives pressenties 	Mesure de Compensation 
Aucune incidence positive notoire	Mesures d'Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [+] Apaisement des circulations et des ambiances sonores en lien avec des voies circulées et piétonnes ainsi que des liaisons piétonnes. 	Mesures d'Accompagnement

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine		TVB / Nature en Ville	
Etat initial et enjeux		Etat initial et enjeux	
<p>> Le démonstrateur écologique de Vallée Sud – Grand Paris est un lieu qui a pour vocation d'allier sur un même site, de la production avec une station hydrogène et l'utilisatin des ressources.</p> <p>> Ce site est au niveau d'une entrée de territoire peu qualitative</p>		<p>Continuités écologiques : Ce site présente un réservoir de biodiversité multitrame, un réservoir boisé et un de milieux ouverts . Une étude montre que ce site présente des intérêts pour les oiseaux, les chiroptères et les insectes. Toutefois, il subit la menace de plusieurs espèces exotiques envahissantes.</p> <p>Aire d'influence : cette zone n'est dans aucune aire d'influence de corridor ou de réserve</p> <p>Arbres : présence d'arbres</p> <p>Jardin familial : Non</p> <p>Roselière : Non</p> <p>Zones humides : Non</p> <p>Cours d'eau : Non</p>	
Note de Sensibilité		Note de Sensibilité	
3 / 8		12 / 12	
Risques naturels		Santé environnementale	
Etat initial et enjeux		Etat initial et enjeux	
<p>> Cette zone est sujette aux inondations de caves</p> <p>> L'OAP présent un risque moyen face aux retraits-gonflements des argiles</p>		<p>> La zone présente des sols anciennement pollués dus à des activités de traitement de surface</p> <p>> La proximité avec l'échangur autoroutier (A86, N385, N306, D906) est à l'origine d'importantes nuisances sonores au Nord</p> <p>> Proche du bouquet de verrière</p>	
Note de Sensibilité		Note de Sensibilité	
3 / 6		4 / 8	



OAP

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

TVB - Nature en Ville

- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitrame
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

- Remontées de nappes
- ICPE
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- SIS
- Basias
- Basol

Nuisances sonores :

- 55 - 65 dB
- 65 - 75 dB
- 75 - 80 dB

Lignes aériennes RTE

- Antennes ANFR
- Îlot de chaleur urbain (très forte vulnérabilité)

Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)

Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale
22 / 34

OAP Démonstrateur écologique

Paysage / Patrimoine		Trame Verte Et Bleue / Nature en ville	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties 	Mesures d'Evitement 	Incidences négatives pressenties 	Mesures d'Evitement 
<ul style="list-style-type: none"> ➤ [-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion, notamment au regard de la qualité de l'entrée de ville 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [E] Préservation d'un vaste espace boisé classé 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [-] Augmentation de la fréquentation touristique et de loisirs entraînant une dégradation des milieux naturels ➤ [-] Potentielle perturbation/destruction d'habitats naturels, d'espèces par consommation d'espaces végétalisés pour la création du parcours pédagogique 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [E] Préservation des milieux naturels existant
	<p>Mesures de Réduction </p> <p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [R] Encadrement de l'aspect extérieur des constructions de manière à préserver le caractère ou l'intérêt des lieux avoisinants, sites, paysages naturels ou urbains 		<p>Mesures de Réduction </p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [R] Choix des revêtements afin de permettre une perméabilité des sols importante ➤ [R] Choix des essences afin de proposer des végétaux adaptés au milieu et de maîtriser leur besoin en eau.
Incidences positives pressenties 	Mesure de Compensation 	Incidences positives pressenties 	Mesure de Compensation 
<ul style="list-style-type: none"> ➤ [+] Valorisation des paysages liés à l'eau et nouvelles perceptions (en lien avec le cheminement cyclable) ➤ [+] Mise en valeur du site, notamment de la bordure forestière au cœur du démonstrateur écologique ➤ [+] Projet de renaturation du ruisseau de la Sygrie si techniquement faisable ou création d'une mare 	<p>Mesures d'Accompagnement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [A] Mise en valeur du site, notamment de la bordure forestière au cœur du démonstrateur écologique ➤ [A] Projet de renaturation du ruisseau de la Sygrie si techniquement faisable ou création d'une mare 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [+] Valorisation des espaces naturels ➤ [+] Restauration du ruisseau de la Sygrie si techniquement possible ou création d'une mare ➤ [+] Développement de l'agriculture urbaine 	<p>Mesures d'Accompagnement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [A] Mise en valeur du site, notamment de la bordure forestière au cœur du démonstrateur écologique ➤ [A] Projet de renaturation du ruisseau de la Sygrie si techniquement faisable ou création d'une mare ➤ [A] Développement de l'agriculture urbaine
Risques naturels		Santé / Pollution	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties 	Mesures d'Evitement 	Incidences négatives pressenties 	Mesures d'Evitement 
<ul style="list-style-type: none"> ➤ [-] Augmentation potentielle de l'exposition au retrait-gonflement des argiles. ➤ [-] Augmentation potentielle de l'exposition au risque inondation par remontées de nappes ➤ [-] Augmentation de l'imperméabilisation des sols et du phénomène de ruissellement 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [E] Préservation de l'espace boisé classé à l'est du site permettant l'infiltration des eaux dans les sols <p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [E] Prise en compte du risque de remontées de nappes sur le secteur par une demande d'étude en cas de construction en sous-sol sur les zones à risque ➤ [E] En cas de confirmation du risque de remontée de nappes à l'issue de l'étude : évitement de la réalisation de sous-sols ou adaptation de la conception du bâtiment 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [-] Augmentation de la population exposée aux nuisances sonores et pollutions atmosphériques ➤ [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux sites et sols potentiellement pollués, notamment au regard du développement de l'agriculture urbaine 	<p><u>En lien avec des dispositions règlementaires et/ou une OAP thématique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [E] Prise en compte de la pollution des sols par une recommandation de prise de connaissance des bases de données disponibles, de l'historique du site et, dès que nécessaire, réalisation d'une étude spécifique
	<p>Mesures de Réduction </p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [R] Choix de revêtements afin de permettre une perméabilité des sols importante <p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [R] Objectif global de gestion des eaux pluviales pour tendre vers un 0 rejet au réseau d'assainissement (infiltration privilégiée) 		<p>Mesures de Réduction </p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [R] Privilégier l'implantation de mode de liaisons douces pour réduire les consommations d'énergie et limiter la pollution atmosphérique générée
Incidences positives pressenties 	Mesure de Compensation 	Incidences positives pressenties 	Mesure de Compensation 
<ul style="list-style-type: none"> ➤ [+] Maîtrise des besoins en eau par une proposition de végétaux adaptés dans le cadre des plantations 	<p>Mesures d'Accompagnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [+] Réduction de la production de déchets, des besoins en énergie, des émissions de GES ➤ [+] Production d'énergie renouvelable et de récupération (hydrogène, etc.) ➤ [+] Développement des modes de liaisons doux ➤ [+] Sensibilisation aux questions de transition énergétique ➤ [+] Développement de l'économie circulaire 	<p>Mesures d'Accompagnement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [A] Création d'une ressourcerie permettant de développer l'économie circulaire sur le territoire

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
<p>Etat initial et enjeux</p> <p>> Ce site bordé au Sud par une lisière d'arbres denses est constitué de bâtiments d'habitations, d'enseignement et de loisirs et de commerces.</p> <p>> Un point de vue est présent</p> <p>> Le site se trouve sur le périmètre de patrimoine naturel de la vallée aux loups et du domaine de la petite roseraie</p> <p>> Le principal axe routier (D986) présente des alignements d'arbres</p>	<p>Etat initial et enjeux</p> <p>Continuités écologiques : ce site présente des réservoirs de biodiversité multitrames, boisés et de milieux ouverts. Un espace relais boisé est également présent.</p> <p>Une étude écologique montre que la zone présente des intérêts pour les oiseaux, les chiroptères, les mammifères (hérisson nécessitant une perméabilité des espaces), insectes.</p> <p>Aire d'influence : /</p> <p>Arbres : présence de plusieurs arbres remarquables, alignement d'arbres le long de la D986 au Nord de la zone</p> <p>Jardin familial : Oui</p> <p>Roselière : Non</p> <p>Zones humides : Non</p> <p>Cours d'eau : Non</p>
<p>Note de Sensibilité</p> <p>8 / 8</p>	<p>Note de Sensibilité</p> <p>12 / 12</p>

Risques naturels	Santé environnementale
<p>Etat initial et enjeux</p> <p>> Cette zone est sujette aux inondations de caves</p> <p>> L'OAP présente un risque moyen de face aux retraits-gonflements des argiles</p>	<p>Etat initial et enjeux</p> <p>> La zone présente des sols anciennement pollués dus à la présence de laveries</p> <p>> Une partie de la zone est soumise à des nuisances sonores en raison notamment de la proximité de la D986 qui longe le site</p> <p>> Proche du bouquet de verrière Nord</p> <p>> Présence d'îlot de chaleur urbain fort ou moyen sur une grande partie de l'OAP</p>
<p>Note de Sensibilité</p> <p>2 / 6</p>	<p>Note de Sensibilité</p> <p>5 / 8</p>

OAP

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

TVB - Nature en Ville

- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitrame
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

- Remontées de nappes
- ICPE
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- SIS
- Basias
- Basol

Nuisances sonores :

- 55 - 65 dB
- 65 - 75 dB
- 75 - 80 dB
- Lignes aériennes RTE
- Antennes ANFR
- Îlot de chaleur urbain (très forte vulnérabilité)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)



Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale

27 / 34

OAP Cité Jardin

Paysage / Patrimoine		Trame Verte Et Bleue / Nature en ville	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement	Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement
<ul style="list-style-type: none"> [-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion, notamment au regard de l'inscription du secteur au sein de la Vallée aux loups et de la petite roseraie [-] Création de nouveaux espaces d'interface, notamment vis-à-vis des lisières boisées et entre les espaces publics et privés 	<ul style="list-style-type: none"> [E] Conservation et mise en valeur des en-communs paysagers [E] Préservation des tracés des voies, révision de leur gabarit, de leur usage [E] Préservation de l'harmonie d'ensemble [E] Préservation et valorisation des éléments d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> [-] Potentielle perturbation/destruction d'habitats naturels, d'espèces par la consommation d'espaces végétalisés [-] Suppression / dégradation potentielle d'arbres dans le cadre de l'évolution des aménagements 	<ul style="list-style-type: none"> [E] Préservation des arbres remarquables et favorisation du développement de la biodiversité grâce à la strate arbustive [E] Préservation et valorisation des éléments d'eau [E] Préservation et développement des jardins familiaux [E] Préservation des principales réserves de biodiversité de la Cité Jardins
Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation	Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation
<ul style="list-style-type: none"> [+] Requalification des entrées de ville [+] Valorisation patrimoniale de l'ensemble urbain caractéristique du site [+] Création de nouveaux liens via la création de liaisons douces et le traitement des interfaces entre espaces publics et privés [+] Préservation des percées visuelles 	<p>Mesures de Réduction </p> <ul style="list-style-type: none"> [R] Intégration des constructions nouvelles dans le paysage et le bâti existant [R] Encadrement des interventions sur le bâti existant (réhabilitation, transformations, densification) 	<ul style="list-style-type: none"> [+] Renforcement des continuités écologiques sur le site 	<p>Mesures de Réduction </p> <p>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine
	Mesures d'Accompagnement		Mesures d'Accompagnement
	<ul style="list-style-type: none"> [A] Accompagnement de la requalification des places et parvis par des aménagements paysagers [A] Accompagnement de la création de liaisons piétonnes par des aménagements paysagers. [A] Libération des cœurs d'îlot de la voiture individuelle [A] Traitement soigné de l'interface entre les espaces publics et privés [A] Aménagement de percées visuelles pour laisser voir l'ensemble paysager 		<ul style="list-style-type: none"> [C] Préservation ou restitution de strates végétales dans le cadre des constructions
			<p>Mesures d'Accompagnement</p> <ul style="list-style-type: none"> [A] Réalisation d'une trame verte afin de restaurer les corridors fragmentés des milieux ouverts identifiés par l'OAP thématique Environnement
Risques naturels		Santé / Pollution	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement	Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement
<ul style="list-style-type: none"> [-] Augmentation potentielle de l'exposition au retrait-gonflement des argiles. [-] Augmentation potentielle de l'exposition au risque inondation par remontées de nappes [-] Augmentation de l'imperméabilisation des sols et du phénomène de ruissellement 	<ul style="list-style-type: none"> [E] Préservation des espaces naturels permettant l'infiltration des eaux pluviales dans les sols <p>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> [E] Prise en compte du risque de remontées de nappes sur le secteur par une demande d'étude en cas de construction en sous-sol sur les zones à risque [E] En cas de confirmation du risque de remontée de nappes à l'issue de l'étude : évitement de la réalisation de sous-sols ou adaptation de la conception du bâtiment 	<ul style="list-style-type: none"> [-] Augmentation de la population exposée aux nuisances sonores et pollutions atmosphériques [-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte [-] Augmentation des besoins en matériaux de construction et flux associés [-] Augmentation de la consommation énergétique liée aux nouvelles constructions et aux nouveaux habitants accueillis [-] Augmentation des émissions de CO2 et de gaz à effet de serre [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux sites et sols potentiellement pollués 	<p>En lien avec des dispositions réglementaires et/ou une OAP thématique :</p> <ul style="list-style-type: none"> [E] Prise en compte de la pollution des sols par une recommandation de prise de connaissance des bases de données disponibles, de l'historique du site et, dès que nécessaire, réalisation d'une étude spécifique
Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation	Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation
Aucune incidence positive notoire	Mesures d'Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> [+] Développement des énergies renouvelables [+] Développement des mobilités douces 	<p>Mesures de Réduction </p> <ul style="list-style-type: none"> [R] Installation de dispositifs de production d'énergies renouvelables : le projet de géothermie communal sera intégré au projet de rénovation de la Cité Jardin permettant ainsi l'utilisation d'un mode de production d'énergie renouvelable et adaptée. [R] Favorisation de la transition vers les mobilités douces <p>En lien avec des dispositions réglementaires et/ou une OAP thématique :</p> <ul style="list-style-type: none"> [R] Maîtrise des émissions de GES dans les processus de construction. Optimisation des cycles des matériaux de construction. [R] Utilisation de matériaux biosourcés et géosourcés. [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine, permettant de lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbain [R] Promotion de logements agréables à vivre par une conception sobre et raisonnée afin d'optimiser les consommations en énergie
			<p>Mesures d'Accompagnement</p>

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>> Le site est concerné par le périmètre de protection des Monuments Historiques du Domaine de la Petite Roseraie;</p> <p>> Le site est concernée par une entrée de ville, par la D63, dont la qualité est améliorée</p> <p>> Le site est occupé d'équipements sportifs et des emprise de l'Université de Pharmacie. Le tissu est constitué d'emprise bâties espacées, ponctuées de plantations arborées (isolées et alignements).</p>	<p>Continuités écologiques : Présence de réservoir de biodiversité multi-trames (sous-trame boisée et ouverte)</p> <p>Aire d'influence:</p> <p>Arbres : Oui</p> <p>Jardin familial : Non</p> <p>Roselière : Non</p> <p>Zones humides : Non</p> <p>Cours d'eau : Non</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
8 / 8	12 / 12

Risques naturels	Santé environnementale
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>> Le site est préservé de risques naturels liés aux mouvements de terrain (retrait-gonflement des argiles, cavités souterraines) ou les remontées de nappes.</p>	<p>> Le Sud du site est particulièrement exposé aux nuisances sonores et aux pollutions atmosphériques du fait de la desserte par l'A86.</p> <p>> L'Ouest du site est concerné par les nuisances de la D63.</p> <p>> Deux secteurs d'information du sol sont présents sur le site, témoins d'anciennes activités à l'origine de pollutions dans les sols.</p> <p>> Le site est à environ 20 minutes à pied d'un espace vert.</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
0 / 6	4 / 8

OAP

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

TVB - Nature en Ville

- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitrame
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

- Remontées de nappes
- ICPE
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- SIS
- Basias
- Basol

Nuisances sonores :

- 55 - 65 dB
- 65 - 75 dB
- 75 - 80 dB

Autres :

- Lignes aériennes RTE
- Antennes ANFR
- Îlot de chaleur urbain (très forte vulnérabilité)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)



Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale
24 / 34

Paysage / Patrimoine		Trame Verte Et Bleue / Nature en ville	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties 	Mesures d'Evitement 	Incidences négatives pressenties 	Mesures d'Evitement 
<ul style="list-style-type: none"> ➢ [-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion, notamment au regard de l'entrée de ville 	Mesures de Réduction 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [-] Suppression potentielle de milieux naturels avec la création d'une zone de constructions au Sud du site 	Mesures de Réduction 
	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [R] Objectif de qualité urbaine, paysagère et d'usage ➢ [R] Travail sur les transitions avec la zone pavillonnaire (retrait et épannelage de la hauteur vers la zone paysagère) 		<ul style="list-style-type: none"> [R] Végétalisation des toitures <p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine
Incidences positives pressenties 	Mesure de Compensation 	Incidences positives pressenties 	Mesure de Compensation 
<ul style="list-style-type: none"> ➢ [+] Amélioration de l'entrée de ville ➢ [+] Création de nouveaux liens via la désimperméabilisation de voies et les liaisons entre espaces verts 	Mesures d'Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [+] Amélioration des liens entre espaces de nature en ville en lien avec la désimperméabilisation et la végétalisation de voies 	<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ [C] Végétalisation des nouvelles constructions et nouveaux aménagements.
	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [A] Requalification des espaces publics, et notamment au niveau de l'entrée de ville (rue Jean-Baptiste Clément) 		Mesures d'Accompagnement
Risques naturels		Santé / Pollution	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties 	Mesures d'Evitement 	Incidences négatives pressenties 	Mesures d'Evitement 
<ul style="list-style-type: none"> ➢ [-] Potentielle exposition du site au phénomène d'inondation par ruissellement en lien avec la création d'une zone de construction au Sud du site, actuellement fortement végétalisée 	Mesures de Réduction 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [-] Augmentation potentielle des usagers exposés aux nuisances sonores et aux pollutions atmosphériques de l'A86 en lien avec le développement d'une zone de constructions au Sud du site ➢ [-] Augmentation des nuisances sonores et pollutions liées au développement de nouvelles activités ➢ [-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte ➢ [-] Augmentation des besoins en matériaux de construction et flux associés ➢ [-] Augmentation de la consommation énergétique liée aux nouvelles constructions ➢ [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux sites et sols potentiellement pollués 	<p><u>En lien avec des dispositions règlementaires et/ou une OAP thématique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ [E] Prise en compte de la pollution des sols par une recommandation de prise de connaissance des bases de données disponibles, de l'historique du site et, dès que nécessaire, réalisation d'une étude spécifique
	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [R] Désimperméabilisation et végétalisation des voies ➢ [R] Végétalisation des toitures ➢ [R] Gestion des eaux pluviales avec un objectif de zéro rejet aux réseaux <p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine 		<ul style="list-style-type: none"> ➢ [R] Désimperméabilisation et végétalisation des voies ➢ [R] Développement des mobilités douces : création de cheminements piétons et cyclables ➢ [R] Recours à des matériaux biosourcés ➢ [R] Prise en compte de la notion de santé, de confort et d'ambiance, dans le cadre des projets ➢ [R] Optimisation du coût du cycle de vie des matériaux et produits ➢ [R] Traitement acoustique des façades ➢ [R] Objectif d'autonomie énergétique ➢ [R] Gestion raisonnable des déchets et des déblais/remblais ➢ [R] Raccordement du site au réseau communal de géothermie en fonction des besoins des bâtiments à venir
Incidences positives pressenties 	Mesure de Compensation 	Incidences positives pressenties 	Mesure de Compensation 
Aucune incidence positive notoire	Mesures d'Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [+] Renforcement de la part d'énergies renouvelables dans la production et la consommation d'énergies via l'implantation potentielle d'un projet de géothermie ➢ [+] Projet d'apaisement de la RD63 en lien avec les principes de requalification et valorisation des voies prévues. 	Mesures d'Accompagnement

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>> L'OAP est constituée de logements de grande hauteur, d'aires de stationnement et de zones d'activités</p> <p>>Le site se situe dans le périmètre des monuments historiques du centre ville de Chatillon</p>	<p>Continuités écologiques : Cette OAP est un espace relais boisé, ce qui constitue un intérêt fort pour la biodiversité . En effet, cet espace accueille avifaune et chiroptères notamment.</p> <p>Aire d'influence :</p> <p>Arbres : présence d'arbres</p> <p>Jardin familial : Non</p> <p>Roselière : Non</p> <p>Zones humides : Non</p> <p>Cours d'eau : Non</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
6 / 8	10 / 12

Risques naturels	Santé environnementale
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>> Cette OAP présente des risques forts de retrait-gonflement des argiles</p> <p>> Les risques de mouvement de terrain sont importants sur la zone en raison de la présence de cavités souterraines</p>	<p>> Des sols sont potentiellement pollués liés à des activités anciennes d'un centre aéronautique et d'un lieu de dépôt de liquide inflammable</p> <p>> Ce site est soumis à des nuisances sonores importantes le long du Boulevard de la Division Leclerc</p> <p>> 2 antennes relais sont présentes sur le site</p> <p>> Le Sud de la zone possède des îlots de chaleur urbain d'intensité moyenne</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
5 / 6	5 / 8

OAP

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

TVB - Nature en Ville

- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitrame
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

- Remontées de nappes
- ICPE
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- SIS
- Basias
- Basol

Nuisances sonores :

- 55 - 65 dB
- 65 - 75 dB
- 75 - 80 dB

Autres :

- Lignes aériennes RTE
- Antennes ANFR
- Îlot de chaleur urbain (très forte vulnérabilité)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)



Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale
26 / 34

Paysage / Patrimoine		Trame Verte Et Bleue / Nature en ville	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement	Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement
<ul style="list-style-type: none"> [-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion, notamment au regard de la proximité d'un monument historique 	<ul style="list-style-type: none"> [E] Préservation des alignements d'arbres le long de l'Avenue de la Division Leclerc [E] Objectif de préservation des perspectives visuelles vers Paris et La Défense 	<ul style="list-style-type: none"> [-] Suppression / dégradation potentielle d'arbres dans le cadre de l'évolution des aménagements 	<ul style="list-style-type: none"> [E] Préservation des alignements d'arbres de l'avenue de la Division Leclerc
	Mesures de Réduction		Mesures de Réduction
	<ul style="list-style-type: none"> [R] Création d'une transition urbaine de qualité avec l'habitat pavillonnaire 		<p>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine
Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation	Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation
<ul style="list-style-type: none"> [+] Création de nouveaux liens via la création de liaisons douces 	Mesures d'Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> [+] Protection et renforcement des corridors écologiques à une échelle cohérente, celle de l'intercommunalité [+] Renforcement des espaces de nature en ville et de leur fonctionnalité 	<p>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> [C] Végétalisation des nouvelles constructions et nouveaux aménagements.
	<ul style="list-style-type: none"> [A] Accompagner la création de liaisons douces par des aménagements paysagers [A] Extension du Parc André Malraux 		Mesures d'Accompagnement
Risques naturels		Santé / Pollution	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement	Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement
<ul style="list-style-type: none"> [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés au risque de mouvement de terrain et de retrait-gonflement des argiles. [-] Augmentation de l'imperméabilisation des sols et du phénomène de ruissellement 	Mesures de Réduction	<ul style="list-style-type: none"> [-] Augmentation potentielle des usagers exposés aux nuisances sonores et aux pollutions atmosphériques [-] Augmentation des émissions de polluants atmosphériques par les nouvelles constructions et les nouveaux déplacements générés [-] Augmentation des besoins et consommations énergétiques [-] Augmentation des émissions de GES [-] Construction sur des sites potentiellement anciennement pollués [-] Augmentation des besoins en matériaux de construction et flux associés 	<p>En lien avec des dispositions règlementaires et/ou une OAP thématique :</p> <ul style="list-style-type: none"> [E] Prise en compte de la pollution des sols par une recommandation de prise de connaissance des bases de données disponibles, de l'historique du site et, dès que nécessaire, réalisation d'une étude spécifique
	<ul style="list-style-type: none"> [R] Aménagement d'espaces de nature en contexte urbain <p>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> [R] Adaptation des constructions sur les zones concernées par un aléa fort de retrait-gonflement des argiles [R] Objectif global de gestion des eaux pluviales pour tendre vers un 0 rejet au réseau d'assainissement (infiltration privilégiée) [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine 		Mesures de Réduction
Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation	Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation
Aucune incidence positive notoire	Mesures d'Accompagnement	Aucune incidence positive notoire	<p>En lien avec des dispositions règlementaires et/ou une OAP thématique :</p> <ul style="list-style-type: none"> [R] Maîtrise des émissions de GES dans les processus de construction. Optimisation des cycles des matériaux de construction. [R] Utilisation de matériaux biosourcés et géosourcés. [R] Promotion de logements agréables à vivre par une conception sobre et raisonnée afin d'optimiser les consommations en énergie
	Mesures d'Accompagnement		Mesures d'Accompagnement

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>> L'OAP des Arues possède un secteur de bâti mixte constitué de logements et de commerces</p> <p>> La zone est constituée d'une entrée de ville à améliorer et d'une entrée non qualitative.</p> <p>> Le site se situe dans le périmètre des monuments historiques du centre ville de Chatillon</p>	<p>Continuités écologiques : Ce site présente un espace de relai boisé.</p> <p>Aire d'influence : L'OAP n'est pas dans l'aire d'influence d'un réservoir de biodiversité ou d'un corridor.</p> <p>Arbres : Sur cette zone, plusieurs arbres remarquables sont notables ainsi que des alignements d'arbres le long du Boulevard de la Liberté et de l'Avenue de la République</p> <p>Jardin familial : Non</p> <p>Roselière : Non</p> <p>Zones humides : Non</p> <p>Cours d'eau : Non</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
7 / 8	12 / 12

Risques naturels	Santé environnementale
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>> Cette OAP présente des risques forts des retraits-gonflements des argiles</p> <p>> Les risques de mouvement de terrain sont importants sur la zone en raison de la présence de cavités souterraines</p>	<p>> Cette zone présente 5 ICPE sur l'OAP : la SNCF, Tais, une société de démolition de véhicule, Aalyah recyclage, Revival</p> <p>> Les sols de ce site possèdent de nombreux sites anciens potentiellement polluants tels que des métallurgie, des activités de céramique et de ferrail et un lieu d'ordure ménagère.</p> <p>> Cette OAP possède des nuisances sonores importantes en raison de la proximité avec des voies de chemins de fers et des nombreuses routes</p> <p>> 2 antennes relais sont présentes sur le site</p> <p>> Ce site possède des îlots de chaleurs urbains fort ou moyen sur une large partie de l'OAP</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
4 / 6	8 / 8

OAP

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

TVB - Nature en Ville

- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitraxe
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

- Remontées de nappes
- ICPE
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- SIS
- Basias
- Basol

Nuisances sonores :

- 55 - 65 dB
- 65 - 75 dB
- 75 - 80 dB
- Lignes aériennes RTE
- Antennes ANFR
- Îlot de chaleur urbain (très forte vulnérabilité)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)



Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale
31 / 34

Paysage / Patrimoine		Trame Verte Et Bleue / Nature en ville	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement	Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement
<ul style="list-style-type: none"> [-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion, notamment au regard de la proximité d'un monument historique et de la présence d'une entrée de ville 	<ul style="list-style-type: none"> [E] Préservation des trois secteurs pavillonnaires [E] Préservation de l'alignement d'arbres rue Pierre Semard 	<ul style="list-style-type: none"> [-] Suppression / dégradation potentielle d'arbres dans le cadre de l'évolution des aménagements 	<ul style="list-style-type: none"> [E] Protection des espaces verts existants [E] Protection des arbres remarquables
	Mesures de Réduction		Mesures de Réduction
	<ul style="list-style-type: none"> [R] Mise en place de transitions harmonieuses entre les pavillons et les immeubles de plus grande hauteur par des formes architecturales et urbaines adaptées (traitement paysager et végétalisa) [R] Travail sur les hauteurs et le rythme architectural de manière à assurer la qualité paysagère du site [R] Intégration des nouvelles constructions dans le tissu urbain existant par un épannelage des hauteurs 		<p>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine
Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation	Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation
<ul style="list-style-type: none"> [+] Création de nouveaux liens via les liaisons douces [+] Renforcement de la place de la végétation, améliorant la qualité du cadre de vie 	Mesures d'Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> [+] Renforcement des espaces de nature en ville et de leur multifonctionnalité 	<p>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> [C] Végétalisation des nouvelles constructions et nouveaux aménagements.
	Mesures d'Accompagnement		Mesures d'Accompagnement
	<ul style="list-style-type: none"> [A] Création d'allées piétonnes publiques végétalisées [A] Création de percées visuelles végétalisées au niveau de la coulée verte 		<ul style="list-style-type: none"> [A] Création d'allées piétonnes publiques végétalisées [A] Désimperméabilisation des sols [A] Renforcement de la coulée verte : traitement paysager, bandes d'inconstructibilité [A] Création d'espaces relais au niveau de l'espace public pour leur rôle de support de biodiversité

Risques naturels		Santé / Pollution	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement	Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement
<ul style="list-style-type: none"> [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés au risque de mouvement de terrain et de retrait-gonflement des argiles. [-] Augmentation de l'imperméabilisation des sols et du phénomène de ruissellement 	Mesures de Réduction	<ul style="list-style-type: none"> [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux risques et nuisances liés aux axes de déplacement (voies ferrées notamment) [-] Augmentation de la consommation énergétique liée aux nouvelles constructions et aux nouveaux habitants [-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte [-] Augmentation des besoins en matériaux de construction [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux risques industriels (ICPE). [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux sites et sols potentiellement pollués 	Mesures de Réduction
	<ul style="list-style-type: none"> [R] Désimperméabilisation des sols et renforcement de la végétation sur le site, facilitant l'infiltration des eaux dans les sols <p>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> [R] Adaptation des constructions sur les zones concernées par un aléa fort de retrait-gonflement des argiles [R] Objectif global de gestion des eaux pluviales pour tendre vers un 0 rejet au réseau d'assainissement (infiltration privilégiée) [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine 		<ul style="list-style-type: none"> [R] Mise en place de dispositifs d'isolation phonique performants afin de minimiser les nuisances sonores [R] Aménagement de zones de calme à l'échelle du quartier afin de maintenir une certaine qualité sonore [R] Adaptation de la morphologie architecturale de manière à favoriser la dispersion du bruit et des polluants, éloigner les pièces de vie et de sommeil des axes sources de nuisances, positionner de façon adéquate les prises d'air des VMC le cas échéant [R] Adaptation des modes constructifs et des projets afin de garantir la qualité de l'air (matériaux, végétaux captant, essences non allergènes...) [R] Prise en compte du phénomène d'ICU : choix des matériaux, végétalisation des toitures [R] Conception adaptée des logements donnant sur des voies bruyantes de manière à limiter les nuisances sonores [R] Développement des mobilités douces, réduisant la place de la voiture
Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation	Incidentes positives pressenties	Mesure de Compensation
Aucune incidence positive notoire	Mesures d'Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> [+] Développement des mobilités douces [+] Amélioration de la qualité des constructions sur le plan acoustique et sanitaire 	Mesures d'Accompagnement
	Mesures d'Accompagnement		Mesures d'Accompagnement

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
> Cette OAP est constituée de la gare de Clamart et d'une zone de chantier pour le grand Paris Express de la ligne 15	Continuités écologiques : Cette OAP ne présente ni un réservoir de biodiversité ni un corridor. La zone est en chantier et peu favorable à la biodiversité. Aire d'influence : La zone n'est pas une aire d'influence d'un réservoir ou d'un corridor écologique Arbres : présence d'arbres Jardin familial : Non Roselière : Non Zones humides : Non Cours d'eau : Non
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
6 / 8	2 / 12

Risques naturels	Santé environnementale
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
> La zone intersecte à l'Ouest une zone ayant un risque moyen de retrait-gonflement des argiles > L'OAP ne possède pas de risque de mouvement de terrain répertorié et pas de secteurs de risque d'inondation identifié	> Le site présente des sols anciennement pollués potentiels en raison d'une activité passée de stockage de charbon par l'entreprise Popihn > L'OAP est fortement exposée aux nuisances sonores en raison des voies ferroviaires et de la D71 > Les parcs ne sont pas accessibles à moins de 10 minutes pour les riverains, il y a donc une carence d'espaces verts. > La zone intersecte un îlot de chaleur urbain moyen sur la quasi-totalité de sa surface
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
1 / 6	6 / 8

OAP

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

TVB - Nature en Ville

- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitrame
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

- Remontées de nappes
- ICPE
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- SIS
- Basias
- Basol

Nuisances sonores :

- 55 - 65 dB
- 65 - 75 dB
- 75 - 80 dB
- Lignes aériennes RTE
- Antennes ANFR
- Îlot de chaleur urbain (très forte vulnérabilité)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)



Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale
15 / 34

OAP Gare

Paysage / Patrimoine		Trame Verte Et Bleue / Nature en ville	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties 	Mesures d'Evitement 	Incidences négatives pressenties 	Mesures d'Evitement 
<ul style="list-style-type: none"> ➤ [-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion 	Mesures de Réduction 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [-] Suppression / dégradation potentielle d'espaces verts à l'Est dans le cadre de l'évolution des aménagements 	Mesures de Réduction 
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [R] Encadrement des gabarits des nouvelles constructions de manière à préserver le patrimoine urbain et paysager 		<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine
Incidences positives pressenties 	Mesure de Compensation 	Incidences positives pressenties 	Mesure de Compensation 
<ul style="list-style-type: none"> ➤ [+] Création de nouveaux liens via un réseau de places reliées entre elles par des modes de liaisons douces ➤ [+] Amélioration du cadre de vie et paysager par le traitement paysager de la lisière avec la voie ferrée 	Mesures d'Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [+] Création d'espaces de nature en ville au milieu des zones de logements et mixtes 	<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [C] Végétalisation des nouvelles constructions et nouveaux aménagements.
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [A] Aménagement d'espaces verts publics, notamment devant les entrées de la gare, de manière à améliorer le cadre de vie ➤ [A] Traitement paysager de la lisière avec la voie ferrée 		Mesures d'Accompagnement
Risques naturels		Santé / Pollution	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties 	Mesures d'Evitement 	Incidences négatives pressenties 	Mesures d'Evitement 
<ul style="list-style-type: none"> ➤ [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés au retrait-gonflement des argiles. ➤ [-] Augmentation de l'imperméabilisation des sols et du phénomène de ruissellement 	Mesures de Réduction 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [-] Exposition potentielle de la population à une pollution des sols ➤ [-] Génération de risques et pollutions supplémentaires par de nouvelles activités ➤ [-] Augmentation du nombre de zones concernées par les pollutions atmosphériques ➤ [-] Augmentation des émissions de polluants atmosphériques par les nouvelles constructions ➤ [-] Augmentation des besoins et consommations énergétiques ➤ [-] Augmentation des émissions de GES ➤ [-] Construction sur des sites potentiellement anciennement pollués ➤ [-] Augmentation de la population exposée aux nuisances sonores et pollutions atmosphériques ➤ [-] Intensification potentielle de l'effet d'îlot de chaleur urbain 	<p><u>En lien avec des dispositions règlementaires et/ou une OAP thématique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [E] Prise en compte de la pollution des sols par une recommandation de prise de connaissance des bases de données disponibles, de l'historique du site et, dès que nécessaire, réalisation d'une étude spécifique
	<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [R] Objectif global de gestion des eaux pluviales pour tendre vers un 0 rejet au réseau d'assainissement (infiltration privilégiée) ➤ [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine 		Mesures de Réduction 
Incidences positives pressenties 	Mesure de Compensation 	Incidences positives pressenties 	Mesure de Compensation 
Aucune incidence positive notoire	Mesures d'Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [+] Développement des déplacements bas carbone et des mobilités actives 	Mesures d'Accompagnement
	Mesures d'Accompagnement		Mesures d'Accompagnement

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
> La zone est constituée de commerces, de logements, d'aires de stationnement imperméabilisées et d'une station service.	Continuités écologiques : Cette OAP ne possède pas de réservoir de biodiversité ou de corridor. Cette zone offre des conditions d'accueil de la biodiversité très limitées. Aire d'influence : La zone n'est pas une aire d'influence d'un réservoir ou d'un corridor écologique Arbres : présence d'arbres Jardin familial : Non Roselière : Non Zones humides : Non Cours d'eau : Non
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
3 / 8	1 / 12

Risques naturels	Santé environnementale
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
> Le site présente un risque moyen de retrait-gonflement des argiles sur toute sa surface	>L'Est de la zone à proximité de la rue de Vanves possède des nuisances sonores > Les espaces verts ne sont pas accessibles à moins de 10 minutes de cette zone. Manque espaces verts aux alentours > Toute la zone intersecte un îlot de chaleur urbain moyen
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
1 / 6	4 / 8

OAP

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

TVB - Nature en Ville

- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitraxe
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

- Remontées de nappes
- ICPE
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- SIS
- Basias
- Basol

Nuisances sonores :

- 55 - 65 dB
- 65 - 75 dB
- 75 - 80 dB
- Lignes aériennes RTE
- Antennes ANFR
- Îlot de chaleur urbain (très forte vulnérabilité)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)



Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale
9 / 34

Paysage / Patrimoine		Trame Verte Et Bleue / Nature en ville	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement	Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement
<ul style="list-style-type: none"> ➢ [-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion 	Mesures de Réduction	Aucune incidence négative notoire au regard de l'état actuel du site, fortement imperméabilisé	Mesures de Réduction
	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [R] Principe de dégressivité des hauteurs ➢ [R] Principe de dégressivité de la densité pour la création d'espaces de jardins en cœur d'îlot <p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ [R] Encadrement de l'aspect extérieur des constructions de manière à préserver le caractère ou l'intérêt des lieux avoisinants, sites, paysages naturels ou urbains 		Mesure de Compensation
Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation	Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation
<ul style="list-style-type: none"> ➢ [+] Requalification du site avec des aménagements qualitatifs ➢ [+] Création de nouveaux liens via une liaison piétonne traversant le site ➢ [+] Amélioration de la qualité du cadre de vie par une place plus importante donnée à la nature en ville 	Mesures d'Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [+] Création d'espaces de nature en ville, permettant de renforcer la capacité d'accueil du site pour la biodiversité 	Mesures d'Accompagnement
	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [A] Création d'une liaison piétonne accompagnée d'un aménagement paysager ➢ [A] Création d'espaces de jardins et d'aménagements paysagers en cœur d'îlot 		<ul style="list-style-type: none"> ➢ [A] Création d'une liaison piétonne accompagnée d'un aménagement paysager ➢ [A] Création d'espaces de jardins et d'aménagements paysagers en cœur d'îlot
Risques naturels		Santé / Pollution	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement	Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement
<ul style="list-style-type: none"> ➢ [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés au retrait-gonflement des argiles. 	Mesures de Réduction	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [-] Augmentation de la production de déchets ➢ [-] Augmentation des besoins en matériaux de construction et flux associés ➢ [-] Augmentation de la consommation énergétique liée aux nouvelles constructions et aux nouveaux habitants accueillis ➢ [-] Augmentation de la population exposée aux nuisances sonores et pollutions atmosphériques ➢ [-] Intensification potentielle de l'effet d'îlot de chaleur urbain 	Mesures de Réduction
	Mesure de Compensation		<ul style="list-style-type: none"> ➢ [R] Développement des mobilités douces, permettant de limiter la place de la voiture et les nuisances associées <p><u>En lien avec des dispositions règlementaires et/ou une OAP thématique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ [R] Maîtrise des émissions de GES dans les processus de construction. Optimisation des cycles des matériaux de construction. ➢ [R] Utilisation de matériaux biosourcés et géosourcés. ➢ [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine, permettant de lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbain ➢ [R] Promulgation de logements agréables à vivre par une conception sobre et raisonnée afin d'optimiser les consommations en énergie
Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation	Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation
<ul style="list-style-type: none"> ➢ [+] Création d'espaces verts permettant d'améliorer la capacité du site à infiltrer les eaux pluviales 	Mesures d'Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [+] Développement des déplacements bas carbone et des mobilités actives 	Mesures d'Accompagnement
	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [A] Création d'espaces de jardins et d'aménagements paysagers en cœur d'îlot 		

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
> L'OAP est constituée d'îlots boisés, d'une zone végétalisée et d'habitations (habitat collectif)	Continuités écologiques : Cette OAP ne possède pas de réservoir de biodiversité ou de corridor. Ce site de part son ensemble présente un intérêt possible pour la biodiversité d'autant que les milieux sont arborés, herbacés. Aire d'influence : La zone n'est pas une aire d'influence d'un réservoir ou d'un corridor écologique Jardin familial : Non Roselière : Non Zones humides : Non Cours d'eau : Non
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
3 / 8	1 / 12

Risques naturels	Santé environnementale
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
> Le site possède un fort risque de retrait-gonflement des argiles sur tout son périmètre > La zone présente un risque de mouvement de terrain important lié à la présence de cavités souterraines	> L'est de la zone présente des nuisances sonores, le long de l'Avenue Victor Hugo > Les espaces verts ne sont pas accessibles à moins de 10 minutes de cette zone. Il y a donc un manque d'espaces verts au alentour. > Toute la zone intersecte un îlot de chaleur urbain moyen
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
4 / 6	4 / 8

OAP

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

TVB - Nature en Ville

- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitraxe
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

- Remontées de nappes
- ICPE
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- SIS
- Basias
- Basol

Nuisances sonores :

- 55 - 65 dB
- 65 - 75 dB
- 75 - 80 dB
- Lignes aériennes RTE
- Antennes ANFR
- Îlot de chaleur urbain (très forte vulnérabilité)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)



Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

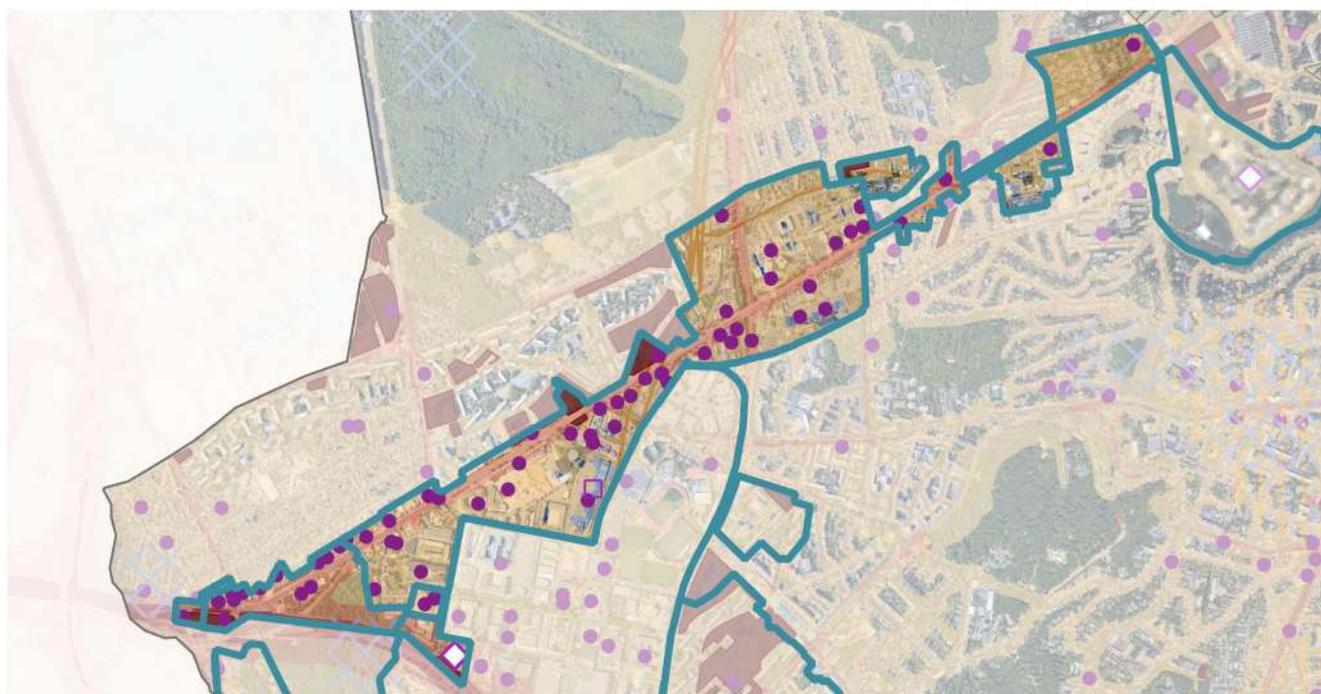
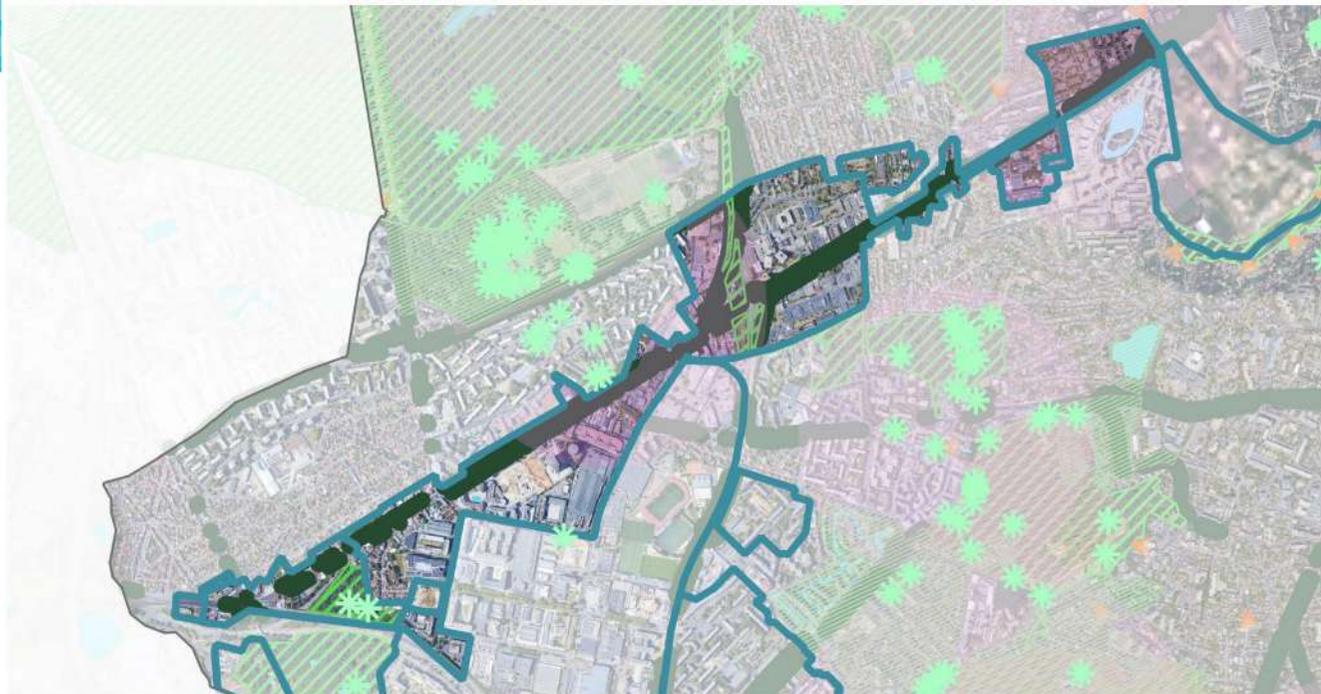
Note globale de sensibilité environnementale
12 / 34

OAP Victor Hugo

Paysage / Patrimoine		Trame Verte Et Bleue / Nature en ville	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties 	Mesures d'Evitement 	Incidences négatives pressenties 	Mesures d'Evitement 
<ul style="list-style-type: none"> ➢ [-] Création de nouveaux paysages et de nouvelles architectures ➢ [-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion, notamment au regard du caractère encore peu artificialisé du site 	Mesures de Réduction 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [-] Suppression d'espaces herbacés dans le cadre de nouvelles constructions 	Mesures de Réduction 
	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [R] Principe de dégressivité des hauteurs de R+3+Combles à R+1+Combles. ➢ [R] Principe de dégressivité de la densité et de la hauteur pour la création d'espaces de jardins en cœur d'îlot : maximum de R+3+Combles <p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ [R] Encadrement de l'aspect extérieur des constructions de manière à préserver le caractère ou l'intérêt des lieux avoisinants, sites, paysages naturels ou urbains 		<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine
Incidences positives pressenties 	Mesure de Compensation 	Incidences positives pressenties 	Mesure de Compensation 
<ul style="list-style-type: none"> ➢ [+] Requalification du site avec des aménagements qualitatifs : création d'une place piétonne accompagnée d'espaces verts arborés et d'aménagements paysagers ➢ [+] Amélioration du cadre de vie et paysager, notamment par la création de jardins potagers 	Mesures d'Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [+] Création d'espaces de jardins potagers et d'espaces privés plantés 	<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ [C] Végétalisation des nouvelles constructions et nouveaux aménagements.
	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [A] Création d'un jardin potager à l'arrière des constructions ➢ [A] Création d'espaces plantés de qualité ➢ [A] Création d'une place piétonne ➢ [A] Création de percées paysagères 		<ul style="list-style-type: none"> ➢ [A] Création d'un jardin potager à l'arrière des constructions ➢ [A] Création d'espaces plantés de qualité
Risques naturels		Santé / Pollution	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties 	Mesures d'évitement 	Incidences négatives pressenties 	Mesures d'Evitement 
<ul style="list-style-type: none"> ➢ [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés au risque de mouvement de terrain et de retrait-gonflement des argiles. ➢ [-] Augmentation de l'imperméabilisation des sols et du phénomène de ruissellement 	Mesures de Réduction 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte ➢ [-] Augmentation des besoins en matériaux de construction et flux associés ➢ [-] Augmentation de la consommation énergétique liée aux nouvelles constructions et aux nouveaux habitants accueillis ➢ [-] Augmentation de la population exposée aux nuisances sonores et pollutions atmosphériques ➢ [-] Intensification potentielle de l'effet d'îlot de chaleur urbain 	Mesures de Réduction 
	<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ [R] Adaptation des constructions sur les zones concernées par un aléa fort de retrait-gonflement des argiles ➢ [R] Objectif global de gestion des eaux pluviales pour tendre vers un 0 rejet au réseau d'assainissement (infiltration privilégiée) ➢ [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine 		<ul style="list-style-type: none"> ➢ [R] Création d'un jardin potager à l'arrière des constructions ainsi que d'espaces plantés de qualité, permettant de limiter l'effet d'ICU <p><u>En lien avec des dispositions règlementaires et/ou une OAP thématique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ [R] Maîtrise des émissions de GES dans les processus de construction. Optimisation des cycles des matériaux de construction. ➢ [R] Utilisation de matériaux biosourcés et géosourcés. ➢ [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine, permettant de lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbain ➢ [R] Promotion de logements agréables à vivre par une conception sobre et raisonnée afin d'optimiser les consommations en énergie
Incidences positives pressenties 	Mesure de Compensation 	Incidences positives pressenties 	Mesure de Compensation 
Aucune incidence positive notoire	Mesures d'accompagnement	Aucune incidence positive notoire	Mesures d'Accompagnement
	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [A] Création d'un jardin potager à l'arrière des constructions ➢ [A] Création d'espaces plantés de qualité 		

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine		TVB / Nature en Ville	
Etat initial et enjeux		Etat initial et enjeux	
<p>> L'OAP est constituée de logements, de commerces, de zones d'activités et d'axes routiers importants. L'OAP possède deux sites inscrits aux monuments historiques : la bibliothèque pour enfant "La joie par les livres" et la Chapelle funéraire de Jules Hunebelle située dans le cimetière communal. Cette zone possède également 6 entrées de villes à améliorer et 3 entrées de ville peu qualitatives</p> <p>> La D906 est agrémentée d'alignements d'arbres qui contribuent à la qualité de l'axe</p>		<p>Continuités écologiques : Le site est constitué de réservoir de biodiversité multitraxe boisé et de milieux ouverts au niveau de la promenade des 4 forêts et du bois de Verrière</p> <p>Aire d'influence : Arbres : présence d'arbres Jardin familial : Non Roselière : Non Zones humides : Non Cours d'eau : Non</p>	
Note de Sensibilité		Note de Sensibilité	
8 / 8		12 / 12	
Risques naturels		Santé environnementale	
Etat initial et enjeux		Etat initial et enjeux	
<p>> La zone est potentiellement sujette aux inondations de cave au Sud-Est de la zone entre le bois de Verrière et la D986.</p> <p>> Le site présente un risque moyen de retrait-gonflement des argiles sur toute sa surface</p>		<p>> Le site est fortement exposé au nuisance sonore en raison de la D906. > Un site ICPE est identifié sur cette zone au niveau de l'industrie de Coca Cola</p> <p>> Le site possède des sols anciennement pollués potentiellement en raison d'activités de commerces de gros, de stockages du charbon, de station service, de garages, de teintureries et de dépôts de liquides inflammables.</p> <p>> Présence d'installations de lignes hautes-tensions et d'antennes</p> <p>> Seul le Sud de la zone se situe proche d'un parc.</p> <p>> Le périmètre est des îlots de chaleur urbain d'intensité moyen.</p>	
Note de Sensibilité		Note de Sensibilité	
2 / 6		8 / 8	



OAP

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

TVB - Nature en Ville

- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitraxe
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

- Remontées de nappes
- ICPE
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- SIS
- Basias
- Basol

Nuisances sonores :

- 55 - 65 dB
- 65 - 75 dB
- 75 - 80 dB

Autres :

- Lignes aériennes RTE
- Antennes ANFR
- Îlot de chaleur urbain (très forte vulnérabilité)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)

Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale
30 / 34

Paysage / Patrimoine		Trame Verte Et Bleue / Nature en ville	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties 	Mesures d'Evitement 	Incidences négatives pressenties 	Mesures d'Evitement 
<ul style="list-style-type: none"> [-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion 	<ul style="list-style-type: none"> [E] Préservation du tissu pavillonnaire en second rideau et mise en place d'une transition douce 	<ul style="list-style-type: none"> [-] Augmentation de la fréquentation touristique et de loisirs notamment les modes doux entraînant une dégradation de corridors [-] Potentielle aggravation des ruptures des continuités écologiques [-] Suppression / dégradation potentielle du réservoir multitrane à l'Ouest et au Nord de l'OAP dans le cadre de l'évolution des aménagements 	<ul style="list-style-type: none"> [E] Préservation des réservoirs de biodiversité existants [E] Préservation des milieux naturels existants [E] Prise en compte des corridors écologiques structurants et majeurs
	Mesures de Réduction 		Mesures de Réduction 
	<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> [R] Encadrement de l'aspect extérieur des constructions de manière à préserver le caractère ou l'intérêt des lieux avoisinants, sites, paysages naturels ou urbains 		<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine
Incidences positives pressenties 	Mesure de Compensation 	Incidences positives pressenties 	Mesure de Compensation 
<ul style="list-style-type: none"> [+] Création de nouveaux liens via le développement des mobilités douces et les liens entre les espaces naturels, boisés et verts 	Mesures d'Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> [+] Création d'espaces de nature en ville 	<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> [C] Végétalisation des nouvelles constructions et nouveaux aménagements.
	Mesures d'Accompagnement		Mesures d'Accompagnement
	<ul style="list-style-type: none"> [A] Création d'espaces verts, espaces d'eau, espaces de respiration le long du linéaire [A] Développement d'une continuité bleue 		<ul style="list-style-type: none"> [A] Création d'espaces verts, espaces d'eau, espaces de respiration le long du linéaire [A] Développement d'une continuité bleue
Risques naturels		Santé / Pollution	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties 	Mesures d'Evitement 	Incidences négatives pressenties 	Mesures d'Evitement 
<ul style="list-style-type: none"> [-] Augmentation potentielle de l'exposition au retrait-gonflement des argiles. [-] Augmentation potentielle de l'exposition au risque inondation par remontées de nappes [-] Augmentation de l'imperméabilisation des sols et du phénomène de ruissellement 	<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> [E] Prise en compte du risque de remontées de nappes sur le secteur par une demande d'étude en cas de construction en sous-sol sur les zones à risque [E] En cas de confirmation du risque de remontée de nappes à l'issue de l'étude : évitement de la réalisation de sous-sols ou adaptation de la conception du bâtiment 	<ul style="list-style-type: none"> [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux risques et nuisances liés aux axes de déplacement [-] Augmentation de la consommation énergétique liée aux nouvelles constructions et aux nouveaux habitants [-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte [-] Augmentation des besoins en matériaux de construction [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux ondes électromagnétiques. [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux risques industriels (ICPE). [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux sites et sols potentiellement pollués [-] Intensification potentielle de l'effet d'îlot de chaleur urbain 	<p><u>En lien avec des dispositions réglementaires et/ou une OAP thématique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> [E] Prise en compte de la pollution des sols par une recommandation de prise de connaissance des bases de données disponibles, de l'historique du site et, dès que nécessaire, réalisation d'une étude spécifique
	Mesures de Réduction 		Mesures de Réduction 
	<ul style="list-style-type: none"> [R] Création d'espaces verts, espaces d'eau, espaces de respiration le long du linéaire [R] Développement d'une continuité bleue <p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> [R] Objectif global de gestion des eaux pluviales pour tendre vers un 0 rejet au réseau d'assainissement (infiltration privilégiée) 		<p><u>En lien avec des dispositions réglementaires et/ou une OAP thématique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> [R] Développement des mobilités douces permettant de diminuer le recours à la voiture et les nuisances associées [R] Maîtrise des émissions de GES dans les processus de construction. Optimisation des cycles des matériaux de construction. [R] Utilisation de matériaux biosourcés et géosourcés. [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine, permettant de lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbain [R] Promulgation de logements agréables à vivre par une conception sobre et raisonnée afin d'optimiser les consommations en énergie
Incidences positives pressenties 	Mesure de Compensation 	Incidences positives pressenties 	Mesure de Compensation 
Aucune incidence positive notoire	Mesures d'Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> [+] Contribuer à réduire les émissions de polluants atmosphériques et des nuisances sonores par les liaisons douces 	Mesures d'Accompagnement

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>> L'OAP est constituée de logements, de commerces et de deux châteaux d'eau et accueille de la végétation (alignements d'arbres et arbres isolés)</p> <p>> Le site se trouve sur le périmètre des monuments historiques de la chapelle funéraire de Jules Hunebelle</p>	<p>Continuités écologiques : Cette OAP ne possède pas de réservoir de biodiversité ou de corridor. Seule la trame arborée présente un intérêt pour l'accueil bien qu'elle soit relativement localisée dans cet OAP.</p> <p>Aire d'influence : Ce site se trouve dans l'aire d'influence d'un réservoir de biodiversité multitraxe boisé, de milieux ouverts et d'espace relais boisé. Cette zone présente donc un intérêt pour le déplacement des espèces.</p> <p>Arbres : présence d'arbres Jardin familial : Non Roselière : Non Zones humides : Non Cours d'eau : Non</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
2 / 8	8 / 12

Risques naturels	Santé environnementale
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>> L'ensemble de l'espace présente un risque moyen face au retrait-gonflement des argiles</p>	<p>> Les sols du site sont potentiellement anciennement pollués au niveau d'une ancienne chaudronnerie et tonnellerie</p> <p>> Le Nord du site présente des nuisances sonores en raison de la D906.</p> <p>> Une antenne et des lignes hautes-tensions sont présentes sur la zone</p> <p>> Le site se présente à faible distance d'espaces verts entre le cimetière de Clamart et son bois.</p> <p>> La zone présente des îlots de chaleur urbain moyen sur plus de 50% de la superficie</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
1 / 6	5 / 8

OAP

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

TVB - Nature en Ville

- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitraxe
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

- Remontées de nappes
- ICPE
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- SIS
- Basias
- Basol

Nuisances sonores :

- 55 - 65 dB
- 65 - 75 dB
- 75 - 80 dB

Autres :

- Lignes aériennes RTE
- Antennes ANFR
- Îlot de chaleur urbain (très forte vulnérabilité)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)



Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale

16 / 34

Paysage / Patrimoine		Trame Verte Et Bleue / Nature en ville	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties 	Mesures d'Evitement 	Incidences négatives pressenties 	Mesures d'Evitement 
<ul style="list-style-type: none"> ➤ [-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion, notamment au regard de la proximité du site vis-à-vis d'un monument historique 	Mesures de Réduction 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [-] Suppression d'espaces de nature et/ou d'arbres dans le cadre de nouvelles constructions 	Mesures de Réduction 
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [R] Aménagement d'un espace public végétalisé ➤ [R] Mise en place d'une césure végétalisée à l'ouest du site <p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [R] Encadrement de l'aspect extérieur des constructions de manière à préserver le caractère ou l'intérêt des lieux avoisinants, sites, paysages naturels ou urbains 		<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine
Incidences positives pressenties 	Mesure de Compensation 	Incidences positives pressenties 	Mesure de Compensation 
<ul style="list-style-type: none"> ➤ [+] Création de nouveaux liens via les voies nouvelles de mobilité douce ➤ [+] Renforcement de la présence de nature en ville avec l'aménagement d'un espace public végétalisé ➤ [+] Création de nouveaux espaces d'interface avec la césure végétalisée. 	Mesures d'Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [+] Création d'espaces de nature en ville 	<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [C] Végétalisation des nouvelles constructions et nouveaux aménagements.
	Mesures d'Accompagnement		<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [A] Aménagement d'un espace public végétalisé ➤ [A] Mise en place d'une césure végétalisée à l'ouest du site
Risques naturels		Santé / Pollution	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties 	Mesures d'Evitement 	Incidences négatives pressenties 	Mesures d'évitement 
<ul style="list-style-type: none"> ➤ [-] Augmentation potentielle de l'exposition au retrait-gonflement des argiles. ➤ [-] Augmentation de l'imperméabilisation des sols et du phénomène de ruissellement 	Mesures de Réduction 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux risques et nuisances liés aux axes de déplacement ➤ [-] Augmentation de la consommation énergétique liée aux nouvelles constructions et aux nouveaux habitants ➤ [-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte ➤ [-] Augmentation des besoins en matériaux de construction ➤ [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux ondes électromagnétiques. ➤ [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux risques industriels (ICPE). ➤ [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux sites et sols potentiellement pollués ➤ [-] Intensification potentielle de l'effet d'îlot de chaleur urbain 	<p><u>En lien avec des dispositions réglementaires et/ou une OAP thématique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [E] Prise en compte de la pollution des sols par une recommandation de prise de connaissance des bases de données disponibles, de l'historique du site et, dès que nécessaire, réalisation d'une étude spécifique
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [R] Aménagement d'un espace public végétalisé <p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [R] Objectif global de gestion des eaux pluviales pour tendre vers un 0 rejet au réseau d'assainissement (infiltration privilégiée) 		<p><u>En lien avec des dispositions réglementaires et/ou une OAP thématique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [R] Développement des mobilités douces permettant de diminuer le recours à la voiture et les nuisances associées <p><u>En lien avec des dispositions réglementaires et/ou une OAP thématique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [R] Maîtrise des émissions de GES dans les processus de construction. Optimisation des cycles des matériaux de construction. ➤ [R] Utilisation de matériaux biosourcés et géosourcés. ➤ [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine, permettant de lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbain ➤ [R] Promotion de logements agréables à vivre par une conception sobre et raisonnée afin d'optimiser les consommations en énergie
Incidences positives pressenties 	Mesure de Compensation 	Incidences positives pressenties 	Mesure de Compensation 
Aucune incidence positive notoire	Mesures d'Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [+] Contribuer à réduire les émissions de polluants atmosphériques et des nuisances sonores par les liaisons douces 	Mesures d'Accompagnement
	Mesures d'Accompagnement		

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>> Le site est constitué de zones d'habitations et d'activités industrielles</p> <p>> Quelques alignements d'arbres le long de la D906 contribuent à la qualité de l'entrée de ville</p>	<p>Continuités écologiques : Cette OAP possède à l'Est de la zone un réservoir de biodiversité multitrame et un réservoir boisé. Il est toutefois fortement influencé par des activités anthropiques entraînant dérangements et intérêt limité.</p> <p>Aire d'influence : le site est dans l'aire d'influence d'un réservoir de milieux ouverts</p> <p>Arbres : présence d'arbres</p> <p>Jardin familial : Non</p> <p>Roselière : Non</p> <p>Zones humides : Non</p> <p>Cours d'eau : Non</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
6 / 8	12 / 12

Risques naturels	Santé environnementale
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>> La zone est potentiellement sujette aux inondations de cave au Sud-Est de la zone entre le bois de Verrière et la D986</p> <p>> L'espace est exposé à un risque de retrait-gonflement des argiles moyens</p>	<p>> Le site présente des sols anciennement pollués potentiels en raison d'activités de métallurgie, de mécanique principalement</p> <p>> Toute la zone est soumise à d'importante nuisance sonore en raison de sa proximité avec les axes D906 et D986 et les voies ferroviaires</p> <p>> Le site est à proximité du bois de Verrière.</p> <p>> Le site possède des îlots de chaleur forts et moyens sur moins de 25% de sa surface.</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
2 / 6	4 / 8

OAP

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

TVB - Nature en Ville

- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitrame
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

- Remontées de nappes
- ICPE
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- SIS
- Basias
- Basol

Nuisances sonores :

- 55 - 65 dB
- 65 - 75 dB
- 75 - 80 dB

- Lignes aériennes RTE
- Antennes ANFR
- Îlot de chaleur urbain (très forte vulnérabilité)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)



Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale
24 / 34

OAP RD 906 – Secteur Entrée de ville

Paysage / Patrimoine		Trame Verte Et Bleue / Nature en ville	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement	Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement
<ul style="list-style-type: none"> ➢ [-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [E] Préservation du tissu pavillonnaire en second rideau et mise en place d'une transition douce 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [-] Augmentation de la fréquentation touristique et de loisirs notamment les modes doux entraînant une dégradation de corridors ➢ [-] Suppression / dégradation potentielle du réservoir des milieux boisés 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [E] Préservation des réservoirs de biodiversité existants ➢ [E] Préservation des milieux naturels existants ➢ [E] Prise en compte des corridors écologiques structurants et majeurs
	Mesures de Réduction		Mesures de Réduction
	<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ [R] Encadrement de l'aspect extérieur des constructions de manière à préserver le caractère ou l'intérêt des lieux avoisinants, sites, paysages naturels ou urbains 		<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine
Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation	Incidentes positives pressenties	Mesure de Compensation
<ul style="list-style-type: none"> ➢ [+] Création de nouveaux liens via le développement des mobilités douces et les liens entre les espaces naturels, boisés et verts 	Mesures d'Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [+] Protection d'un espace boisé, réservoir de biodiversité multitraxe de la forêt de Verrières ➢ [+] Préservation d'espaces verts et de bois existants 	<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ [C] Végétalisation des nouvelles constructions et nouveaux aménagements.
	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [A] Création d'espaces verts, espaces d'eau, espaces de respiration le long du linéaire 		Mesures d'Accompagnement
Risques naturels		Santé / Pollution	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement	Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement
<ul style="list-style-type: none"> ➢ [-] Augmentation potentielle de l'exposition au retrait-gonflement des argiles. ➢ [-] Augmentation potentielle de l'exposition au risque inondation par remontées de nappes ➢ [-] Augmentation de l'imperméabilisation des sols et du phénomène de ruissellement 	<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ [E] Prise en compte du risque de remontées de nappes sur le secteur par une demande d'étude en cas de construction en sous-sols sur les zones à risque ➢ [E] En cas de confirmation du risque de remontée de nappes à l'issue de l'étude : évitement de la réalisation de sous-sols ou adaptation de la conception du bâtiment 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux risques et nuisances liés aux axes de déplacement ➢ [-] Augmentation de la consommation énergétique liée aux nouvelles constructions et aux nouveaux habitants ➢ [-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte ➢ [-] Augmentation des besoins en matériaux de construction ➢ [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux ondes électromagnétiques. ➢ [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux sites et sols potentiellement pollués ➢ [-] Intensification potentielle de l'effet d'îlot de chaleur urbain 	<p><u>En lien avec des dispositions règlementaires et/ou une OAP thématique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ [E] Prise en compte de la pollution des sols par une recommandation de prise de connaissance des bases de données disponibles, de l'historique du site et, dès que nécessaire, réalisation d'une étude spécifique
	Mesures de Réduction		Mesures de Réduction
	<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ [R] Création d'espaces verts, espaces d'eau, espaces de respiration le long du linéaire ➢ [R] Objectif global de gestion des eaux pluviales pour tendre vers un 0 rejet au réseau d'assainissement (infiltration privilégiée) 		<p><u>En lien avec des dispositions règlementaires et/ou une OAP thématique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ [R] Développement des mobilités douces permettant de diminuer le recours à la voiture et les nuisances associées ➢ [R] Maîtrise des émissions de GES dans les processus de construction. Optimisation des cycles des matériaux de construction. ➢ [R] Utilisation de matériaux biosourcés et géosourcés. ➢ [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine, permettant de lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbain ➢ [R] Promotion de logements agréables à vivre par une conception sobre et raisonnée afin d'optimiser les consommations en énergie
Incidentes positives pressenties	Mesure de Compensation	Incidentes positives pressenties	Mesure de Compensation
Aucune incidence positive notoire	<p><u>En lien avec les dispositions règlementaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ [C] Aménagement d'espaces de nature en contexte urbain 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [+] Contribuer à réduire les émissions de polluants atmosphériques et des nuisances sonores par les liaisons douces 	<p><u>En lien avec des dispositions règlementaires et/ou une OAP thématique :</u></p>
	Mesures d'Accompagnement		Mesures d'Accompagnement

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
> L'OAP est constituée d'habitations, d'aires de stationnement imperméabilisées et d'îlots boisés	Continuités écologiques : Cette OAP ne possède pas de réservoir de biodiversité ou de corridor. Aire d'influence : Ce site se trouve dans l'aire d'influence d'un réservoir de biodiversité multitrame boisé, de milieux ouverts et d'espace relais boisé. Cette zone présente donc un intérêt pour le déplacement des espèces. Arbres : présence d'arbres Jardin familial : Non Roselière : Non Zones humides : Non Cours d'eau : Non
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
1 / 8	8 / 12

Risques naturels	Santé environnementale
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
> L'ensemble de l'espace présente un risque moyen face au retrait-gonflement des argiles	> Au niveau de la rue de la Porte de Trivaux, des nuisances sonores sont présentes. > 2 antennes relais sont présentes sur le territoire > Le bois de Clamart se situe à proximité de l'OAP > Des îlots de chaleur urbain fort et moyen sont présents sur la zone
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
1 / 6	3 / 8

OAP

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

TVB - Nature en Ville

- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitrame
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

- Remontées de nappes
- ICPE
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- SIS
- Basias
- Basol

Nuisances sonores :

- 55 - 65 dB
- 65 - 75 dB
- 75 - 80 dB
- Lignes aériennes RTE
- Antennes ANFR
- Îlot de chaleur urbain (très forte vulnérabilité)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)



Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale
13 / 34

OAP Porte de Triviaux

Paysage / Patrimoine		Trame Verte Et Bleue / Nature en ville	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties 	Mesures d'Evitement 	Incidences négatives pressenties 	Mesures d'Evitement 
<ul style="list-style-type: none"> ➤ [-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion 	Mesures de Réduction 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [-] Potentielle suppression de sujets arborés existants 	Mesures de Réduction 
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [R] Épannelage progressif des hauteurs du Nord vers le Sud <p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [R] Encadrement de l'aspect extérieur des constructions de manière à préserver le caractère ou l'intérêt des lieux avoisinants, sites, paysages naturels ou urbains 		<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine
Incidences positives pressenties 	Mesure de Compensation 	Incidences positives pressenties 	Mesure de Compensation 
<ul style="list-style-type: none"> ➤ [+] Création de nouveaux liens via la liaison douce végétalisée 	Mesures d'Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [+] Renforcement des espaces de nature en ville et de leur multifonctionnalité au niveau de la continuité entre les rues de la porte de Trivaux et des Carnets 	<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [C] Végétalisation des nouvelles constructions et nouveaux aménagements.
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [A] Amélioration des transitions entre le tissu pavillonnaire au nord et les immeubles d'habitat collectif : création de fronts urbains qualitatifs et épannelage progressif des hauteurs du nord vers le sud 		Mesures d'Accompagnement
Risques naturels		Santé / Pollution	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties 	Mesures d'Evitement 	Incidences négatives pressenties 	Mesures d'Evitement 
<ul style="list-style-type: none"> ➤ [-] Augmentation potentielle de l'exposition au retrait-gonflement des argiles. ➤ [-] Augmentation de l'imperméabilisation des sols et du phénomène de ruissellement 	Mesures de Réduction 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux risques et nuisances liés aux axes de déplacement ➤ [-] Augmentation de la consommation énergétique liée aux nouvelles constructions et aux nouveaux habitants ➤ [-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte ➤ [-] Augmentation des besoins en matériaux de construction ➤ [-] Intensification potentielle de l'effet d'îlot de chaleur urbain 	Mesures de Réduction 
	<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [R] Objectif global de gestion des eaux pluviales pour tendre vers un 0 rejet au réseau d'assainissement (infiltration privilégiée) 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ [R] Développement des mobilités douces permettant de diminuer le recours à la voiture et les nuisances associées (liaison douce végétalisée) <p><u>En lien avec des dispositions règlementaires et/ou une OAP thématique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [R] Maîtrise des émissions de GES dans les processus de construction. Optimisation des cycles des matériaux de construction. ➤ [R] Utilisation de matériaux biosourcés et géosourcés. ➤ [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine, permettant de lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbain ➤ [R] Promotion de logements agréables à vivre par une conception sobre et raisonnée afin d'optimiser les consommations en énergie
Incidences positives pressenties 	Mesure de Compensation 	Incidences positives pressenties 	Mesure de Compensation 
Aucune incidence positive notoire	Mesures d'Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [+] Contribution à réduire les émissions de polluants atmosphériques et des nuisances sonores par les liaisons douces 	Mesures d'Accompagnement

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>> L'OAP est constituée de zones pavillonnaires, d'immeubles, de commerces, de lieux d'enseignement, du parc du Sainte Barbes et du square Pompidou. Le site est également constitué d'îlots boisés</p> <p>> Le site est dans le périmètre de deux sites classés aux monuments historiques.</p>	<p>Continuités écologiques : Au niveau de la coulée verte, la zone présente des réservoirs de biodiversité multitrame, boisé, des milieux ouverts et des espaces relais boisés à l'Est.</p> <p>Aire d'influence : Le site n'est pas dans l'aire d'influence d'un autre corridor écologique.</p> <p>Arbres : présence d'arbres</p> <p>Jardin familial : Non</p> <p>Roselière : Non</p> <p>Zones humides : Non</p> <p>Cours d'eau : Non</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
5 / 8	12 / 12

Risques naturels	Santé environnementale
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>> Une partie du Sud de la zone est potentiellement sujette aux inondations des caves</p> <p>> Le Sud et l'Est de la zone présentent un risque fort de gonflements des argiles</p> <p>> Le Nord de la zone est identifié comme pouvant présenter des mouvements de terrain en raison de la présence de cavités souterraines.</p>	<p>> Le site présente des sols anciennement potentiellement pollués au niveau des garages, du commerces de gros et d'une blanchisserie.</p> <p>> Des nuisances sonores sont présentes au niveau des principales rues.</p> <p>> La zone présente deux antennes</p> <p>> L'OAP présente un square et un parc.</p> <p>> De nombreux îlots de chaleur urbain moyens à forts sont présents sur le site.</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
5 / 6	5 / 8

OAP

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

TVB - Nature en Ville

- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitrame
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

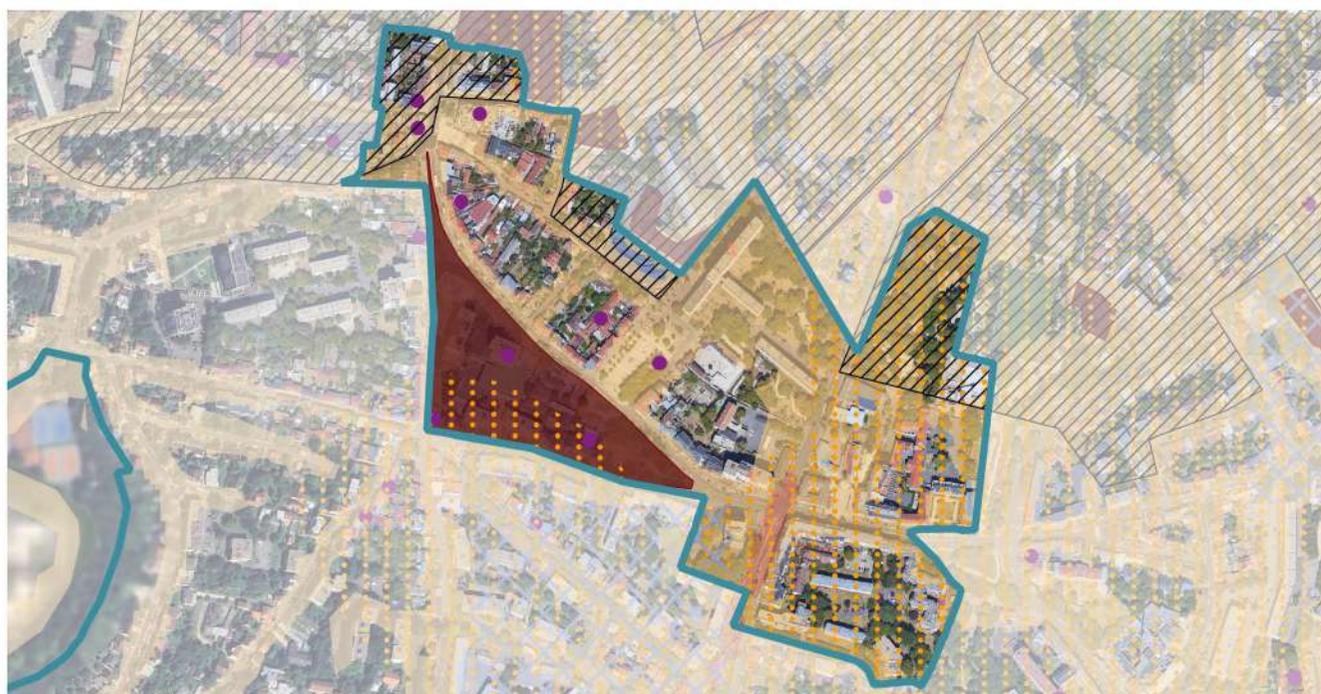
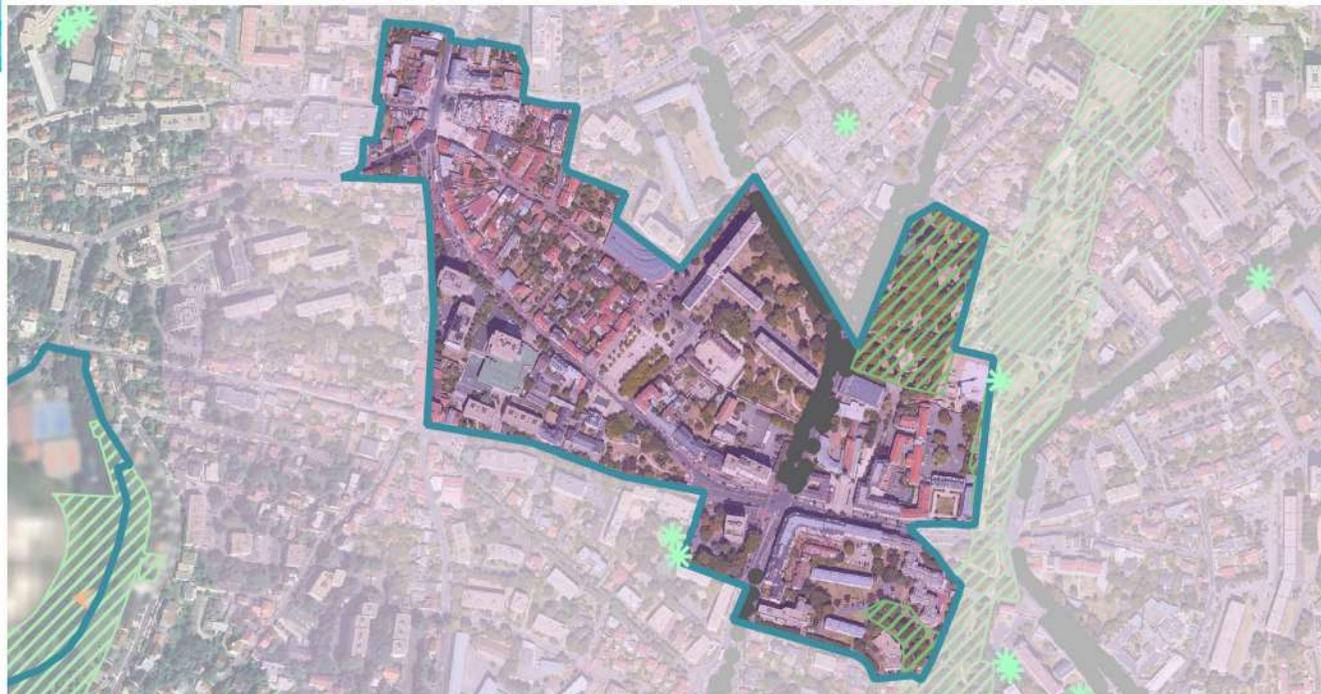
- Remontées de nappes
- ICPE
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- SIS
- Basias
- Basol

Nuisances sonores :

- 55 - 65 dB
- 65 - 75 dB
- 75 - 80 dB

Autres :

- Lignes aériennes RTE
- Antennes ANFR
- Îlot de chaleur urbain (très forte vulnérabilité)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)



Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale
27 / 34

OAP Centre-Ville Fontenay-aux-Roses

Paysage / Patrimoine		Trame Verte Et Bleue / Nature en ville	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » pressenties dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » pressenties dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement	Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement
<ul style="list-style-type: none"> [-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion, notamment au regard de la proximité de deux monuments historiques 	<ul style="list-style-type: none"> [E] Préservation des ensembles urbains remarquables [E] Préservation des espaces paysagers 	<ul style="list-style-type: none"> [-] Altération, voire destruction des réservoirs de biodiversité multitrames présents sur le site [-] Potentielle suppression de sujets arborés existants 	<ul style="list-style-type: none"> [E] Préservation des espaces verts existants, dont le réservoir de biodiversité multitrames recensé au nord du site [E] Prise en compte de la coulée verte à l'est du site
	Mesures de Réduction		Mesures de Réduction
	<ul style="list-style-type: none"> [R] Harmonisation des hauteurs du bâti : création d'un gradient de hauteurs depuis la place du Général de Gaulle vers le cimetière 		<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine
Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation	Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation
<ul style="list-style-type: none"> [+] Création de nouveaux liens via la coulée verte et les cheminements doux [+] Renforcement de la présence de nature en ville avec la création d'un jardin public [+] Amélioration du cadre de vie et paysager [+] Amélioration de la perception du patrimoine architectural et paysager par sa valorisation, sa préservation et sa mise en scène [+] Création de nouvelles vues et perceptions et mises en valeur des perspectives existantes avec une ouverture sur le château 	Mesures d'Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> [+] Protection et renforcement des corridors écologiques à une échelle cohérente, celle de l'intercommunalité [+] Renforcement des espaces de nature en ville et de leur fonctionnalité 	<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> [C] Végétalisation des nouvelles constructions et nouveaux aménagements.
			Mesures d'Accompagnement
	<ul style="list-style-type: none"> [A] Requalification de la place de l'Eglise, la place du Général de Gaulle et le carrefour de la Cavée [A] Aménagement d'un jardin public de plus de 3 000 m² [A] Amélioration de la visibilité du patrimoine bâti : ouverture d'une perspective visuelle sur le château 		<ul style="list-style-type: none"> [A] Aménagement d'un jardin public de plus de 3 000 m²
Santé / Pollution			
Incidentes pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » pressenties dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidentes pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » pressenties dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement	Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement
<ul style="list-style-type: none"> [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés au risque de mouvement de terrain et de retrait-gonflement des argiles. [-] Augmentation de l'imperméabilisation des sols et du phénomène de ruissellement [-] Augmentation potentielle de l'exposition au risque inondation par remontées de nappes 	<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> [E] Prise en compte du risque de remontées de nappes sur le secteur par une demande d'étude en cas de construction en sous-sol sur les zones à risque [E] En cas de confirmation du risque de remontée de nappes à l'issue de l'étude : évitement de la réalisation de sous-sols ou adaptation de la conception du bâtiment 	<ul style="list-style-type: none"> [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux risques et nuisances liés aux axes de déplacement [-] Augmentation de la consommation énergétique liée aux nouvelles constructions et aux nouveaux habitants [-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte [-] Augmentation des besoins en matériaux de construction [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux sites et sols potentiellement pollués [-] Intensification potentielle de l'effet d'îlot de chaleur urbain 	<p><u>En lien avec des dispositions règlementaires et/ou une OAP thématique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> [E] Prise en compte de la pollution des sols par une recommandation de prise de connaissance des bases de données disponibles, de l'historique du site et, dès que nécessaire, réalisation d'une étude spécifique
	Mesures de Réduction		Mesures de Réduction
	<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> [R] Adaptation des constructions sur les zones concernées par un aléa fort de retrait-gonflement des argiles [R] Objectif global de gestion des eaux pluviales pour tendre vers un 0 rejet au réseau d'assainissement (infiltration privilégiée) 		<ul style="list-style-type: none"> [R] Développement des alternatives à la voiture individuelle : desserte par les transports en commun, aménagement des trottoirs, partage modal de l'espace public [R] Apaisement des axes de circulation (croisement avec la RD63) <p><u>En lien avec des dispositions règlementaires et/ou une OAP thématique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> [R] Maîtrise des émissions de GES dans les processus de construction. Optimisation des cycles des matériaux de construction. [R] Utilisation de matériaux biosourcés et géosourcés. [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine, permettant de lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbain [R] Promotion de logements agréables à vivre par une conception sobre et raisonnée afin d'optimiser les consommations en énergie
Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation	Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation
Aucune incidence positive notoire	Mesures d'Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> [+] Contribution à réduire les émissions de polluants atmosphériques et des nuisances sonores par les mobilités douces et l'apaisement des axes de circulation 	Mesures d'Accompagnement
	<ul style="list-style-type: none"> [A] Aménagement d'un jardin public de plus de 3 000 m² 		

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
<p>Etat initial et enjeux</p> <p>> Le site est composé du square des anciens combattants boisés, d'un dojo, de pavillons et d'une pizzeria. > Le site est dans le périmètre de deux monuments historiques : le Collège Sainte-Barbe-des-Champs et de la Villa Larey.</p>	<p>Etat initial et enjeux</p> <p>Continuités écologiques : Le site ne présente pas de corridor écologique ou de réservoir. Le parc présente une bonne diversité arborée. Toutefois les arbres ne sont pas tous indigènes et pas toujours âgés. Ce secteur vient toutefois s'insérer dans un secteur urbain relativement végétalisé ce qui participe grandement au maillage vert et à l'accueil de la biodiversité ordinaire. Aire d'influence : L'OAP est dans l'aire d'influence sur 80% de sa surface pour des réservoirs de biodiversité multitrames, boisés et de milieux ouverts. La zone est également dans l'aire d'influence d'un espace relais boisés sur toute sa surface. Ce site présente donc un intérêt pour le déplacement des espèces. Arbres : Jardin familial : Non Roselière : Non Zones humides : Non Cours d'eau : Non</p>
<p>Note de Sensibilité</p> <p>5 / 8</p>	<p>Note de Sensibilité</p> <p>12 / 12</p>

Risques naturels	Santé environnementale
<p>Etat initial et enjeux</p> <p>> Le Sud de la zone présente des zones potentiellement sujettes aux inondations de caves. > Le site présente des risques forts de retrait-gonflement des argiles</p>	<p>Etat initial et enjeux</p> <p>> La zone présente des nuisances sonores au niveau de l'Avenue Lombart et le long de la voie ferroviaire. > Aucun espace vert n'est accessible à moins de 10 minutes pour les riverains, il y a donc une carence d'espaces verts.</p>
<p>Note de Sensibilité</p> <p>3 / 6</p>	<p>Note de Sensibilité</p> <p>2 / 8</p>

OAP [Cadré bleu]

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH [Ligne rose]
- Sites classés [Ligne orange]
- Sites inscrits [Ligne verte]
- Points de vue [Triangle orange]

TVB - Nature en Ville

- Corridors des milieux ouverts [Ligne verte]
- Réservoir de biodiversité multitrame [Ligne verte]
- Arbres remarquables [Ligne verte]
- Alignement d'arbres [Ligne verte]
- Jardin familial [Lettre J]
- Roselière [Lettre R]
- Réseau hydrographique [Ligne bleue]
- Trame bleue [Ligne bleue]

Risques naturels/Santé/Pollution

- Remontées de nappes [Carré bleu]
- ICPE [Carré orange]
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP) [Carré orange]
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP) [Carré orange]
- SIS [Carré orange]
- Basias [Carré orange]
- Basol [Carré orange]

Nuisances sonores :

- 55 - 65 dB [Carré orange]
- 65 - 75 dB [Carré orange]
- 75 - 80 dB [Carré orange]
- Lignes aériennes RTE [Ligne orange]
- Antennes ANFR [Carré orange]
- Îlot de chaleur urbain (très forte vulnérabilité) [Carré orange]
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte) [Carré orange]



[Carré orange] Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale

22 / 34

OAP Ilot Lombart

Paysage / Patrimoine		Trame Verte Et Bleue / Nature en ville	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties 	Mesures d'Evitement 	Incidences négatives pressenties 	Mesures d'Evitement 
<ul style="list-style-type: none"> ➢ [-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion, notamment au regard de la proximité d'un monument historique ➢ [-] Diminution des zones de pleines terres et imperméabilisation 	Mesures de Réduction  <ul style="list-style-type: none"> ➢ [R] Favorisation de l'insertion architecturale et urbaine ➢ [R] Aménagement adapté des espaces de transition en bordure de la ligne de RER ou des pavillons limitrophes par un traitement paysager de qualité ➢ [R] Travail sur l'implantation des constructions et l'orientation architecturale 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [-] Imperméabilisation des sols ➢ [-] Potentielle suppression de sujets arborés existants 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [E] Protection des espaces verts existants Mesures de Réduction  En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques : <ul style="list-style-type: none"> ➢ [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine
Incidences positives pressenties 	Mesure de Compensation 	Incidences positives pressenties 	Mesure de Compensation 
<ul style="list-style-type: none"> ➢ [+] Renforcement de la présence de nature en ville par la création d'un jardin paysager et de la roseraie ➢ Amélioration de cadre de vie par la requalification du gymnase et des espaces publics 	Mesures d'Accompagnement <ul style="list-style-type: none"> ➢ [A] Requalification du gymnase et des espaces publics ➢ [A] Création d'un jardin suspendu ➢ [A] Développement de la trame bleue (noues, bassins) 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [+] Renforcement des espaces de nature en ville et de leur multifonctionnalité ➢ [+] Développement des plantations favorables à la biodiversité urbaine ➢ [+] Mise en valeur et développement des continuités écologiques 	En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques : <ul style="list-style-type: none"> ➢ [C] Végétalisation des nouvelles constructions et nouveaux aménagements. Mesures d'Accompagnement <ul style="list-style-type: none"> ➢ [A] Création d'un jardin suspendu afin de prolonger la continuité verte ➢ [A] Valorisation du corridor écologique associé à la voie ferrée ➢ [A] Développement de la trame bleue (noues, bassins) ➢ [A] Développement de plantations favorables à la biodiversité urbaine
Risques naturels		Santé / Pollution	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties 	Mesures d'Evitement 	Incidences négatives pressenties 	Mesures d'Evitement 
<ul style="list-style-type: none"> ➢ [-] Augmentation potentielle de l'exposition au retrait-gonflement des argiles. ➢ [-] Augmentation de l'imperméabilisation des sols et du phénomène de ruissellement ➢ [-] Augmentation potentielle de l'exposition au risque inondation par remontées de nappes 	En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques : <ul style="list-style-type: none"> ➢ [E] Prise en compte du risque de remontées de nappes sur le secteur par une demande d'étude en cas de construction en sous-sol sur les zones à risque ➢ [E] En cas de confirmation du risque de remontée de nappes à l'issue de l'étude : évitement de la réalisation de sous-sols ou adaptation de la conception du bâtiment Mesures de Réduction  <ul style="list-style-type: none"> ➢ [R] Développement de trame bleue dans le cadre du projet, en lien avec la gestion des eaux pluviales ➢ [R] Engagement d'une gestion des eaux pluviales permettant de réduire les rejets dans les réseaux et de réutiliser la ressource pour des usages appropriés En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques : <ul style="list-style-type: none"> ➢ [R] Adaptation des constructions sur les zones concernées par un aléa fort de retrait-gonflement des argiles ➢ [R] Objectif global de gestion des eaux pluviales pour tendre vers un 0 rejet au réseau d'assainissement (infiltration privilégiée) 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux risques et nuisances liés aux axes de déplacement ➢ [-] Augmentation de la consommation énergétique liée aux nouvelles constructions et aux nouveaux habitants ➢ [-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte ➢ [-] Augmentation des besoins en matériaux de construction 	Mesures de Réduction  <ul style="list-style-type: none"> ➢ [R] Prise en compte et protection contre les nuisances sonores liées à la voie ferrée ➢ [R] Encouragement des constructions à faible empreinte environnementale ➢ [R] Végétalisation des axes de circulation
Incidences positives pressenties 	Mesure de Compensation 	Incidences positives pressenties 	Mesure de Compensation 
Aucune incidence positive notoire	Mesures d'Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [+] Amélioration de l'empreinte environnementale du site ➢ [+] Apaisement des axes de circulation vecteurs de nuisances 	Mesures d'Accompagnement

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
<p>Etat initial et enjeux</p> <p>> Cette OAP est constituée du fort militaire de Chatillon, d'infrastructures sportives et d'espaces boisés. Les locaux de l'IRSN (institut de radioprotection et de sureté nucléaire) et d'un centre de bus sont également présents.</p> <p>> L'Ouest du site se trouve dans le périmètre du monument historique de la Chapelle funéraire de Jules Hunebelle.</p> <p>> La zone est à proximité de 4 points de vue.</p> <p>> L'OAP possède deux entrées de ville à améliorer et 3 entrées de ville peu qualitatives.</p>	<p>Etat initial et enjeux</p> <p>Continuités écologiques : Le Sud de la zone est composé de réservoirs de biodiversité multitrames, boisés et de milieux ouverts. Le Sud de l'OAP est également un espace de relais boisé. Le bâti ancien comme les forts présentent un potentiel d'accueil pour les chiroptères notamment. Ce site présente donc un fort intérêt pour préserver la biodiversité. Les terrains sportifs présentent un intérêt limité pour la biodiversité.</p> <p>Aire d'influence : Arbres : Des arbres d'alignements sont présents au niveau de l'Avenue de la Division Leclerc</p> <p>Jardin familial : Non</p> <p>Roselière : Non</p> <p>Zones humides : Non</p> <p>Cours d'eau : Non</p>
<p>Note de Sensibilité</p> <p>7 / 8</p>	<p>Note de Sensibilité</p> <p>12 / 12</p>

Risques naturels	Santé environnementale
<p>Etat initial et enjeux</p> <p>> L'ensemble de l'OAP présente un risque moyen de gonflements des argiles</p>	<p>Etat initial et enjeux</p> <p>> Le site présente des sols anciennement pollués liés à l'industrie électrique, à la présence d'un commissariat à l'énergie atomique et d'un dépôt de transport.</p> <p>> L'OAP présente des nuisances sonores au niveau de l'Avenue de Verdun et l'Avenue du Général Leclerc.</p> <p>> Présence d'une antenne-relais sur le périmètre.</p> <p>> Des espaces verts sont présents au centre du fort et autour.</p> <p>> La zone est intersectée des îlots de chaleurs urbains moyens et forts.</p>
<p>Note de Sensibilité</p> <p>1 / 6</p>	<p>Note de Sensibilité</p> <p>5 / 8</p>

OAP

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

TVB - Nature en Ville

- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitrame
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

- Remontées de nappes
- ICPE
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- SIS
- Basias
- Basol

Nuisances sonores :

- 55 - 65 dB
- 65 - 75 dB
- 75 - 80 dB

Autres :

- Lignes aériennes RTE
- Antennes ANFR
- Îlot de chaleur urbain (très forte vulnérabilité)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)



Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale

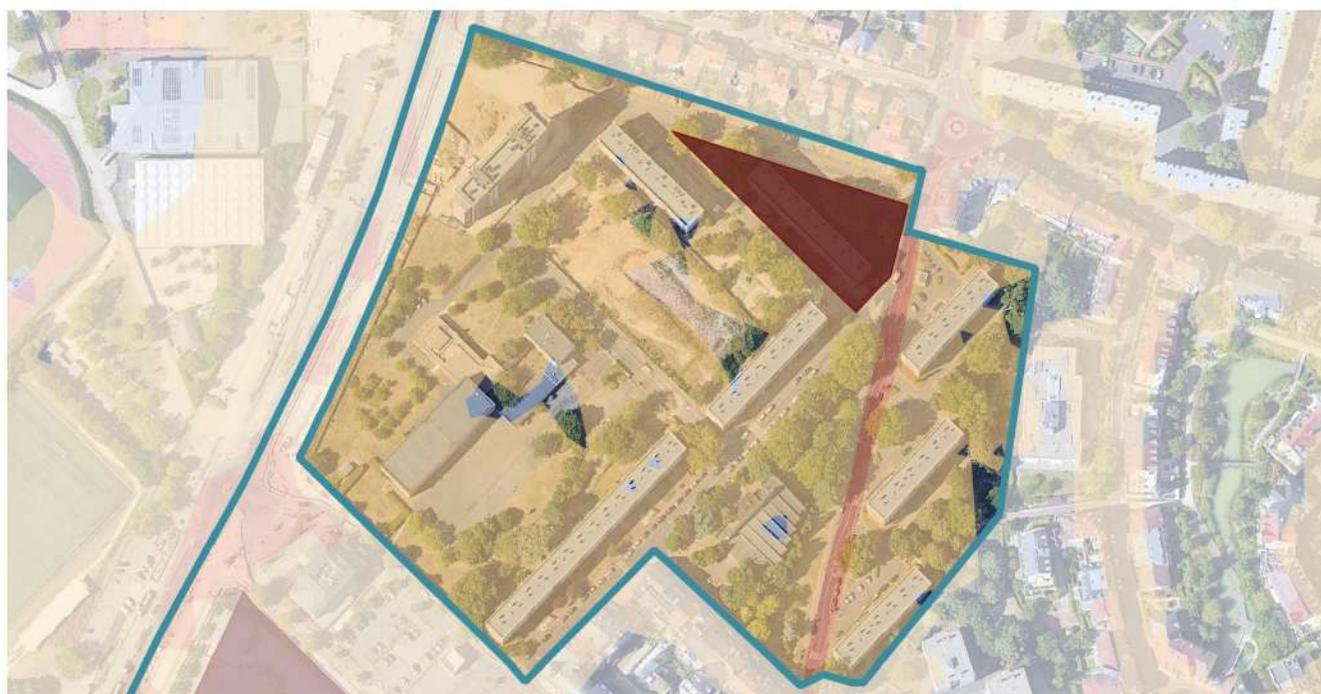
25 / 34

OAP Panorama

Paysage / Patrimoine		Trame Verte Et Bleue / Nature en ville	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties 	Mesures d'Evitement 	Incidences positives pressenties 	Mesures d'Evitement 
<ul style="list-style-type: none"> [-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion, notamment au regard de la proximité d'un monument historique et de points de vue [-] Potentielle dégradation des entrées de ville en lien avec les nouveaux projets 	<ul style="list-style-type: none"> [E] Valorisation de la promenade et des vues au niveau des côteaux 	<ul style="list-style-type: none"> [-] Altération, voire destruction des réservoirs de biodiversité multitrames présents sur le site [-] Potentielle suppression de sujets arborés existants 	<ul style="list-style-type: none"> [E] Préservation des coteaux au sud du site, constituant un réservoir de biodiversité
	Mesures de Réduction 		Mesures de Réduction 
	<ul style="list-style-type: none"> [R] Objectif de qualité architecturale <p>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> [R] Encadrement de l'aspect extérieur des constructions de manière à préserver le caractère ou l'intérêt des lieux avoisinants, sites, paysages naturels ou urbains 		<p>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine
Incidences positives pressenties 	Mesure de Compensation 	Incidences négatives pressenties 	Mesure de Compensation 
<ul style="list-style-type: none"> [+] Amélioration du cadre de vie et renforcement de l'entrée de ville par la requalification des espaces publics [+] Reconnexion du site avec les quartiers alentours en travaillant les espaces de transitions 	Mesures d'Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> [+] Mise en valeur et développement des continuités écologiques 	<p>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> [C] Végétalisation des nouvelles constructions et nouveaux aménagements.
	Mesures d'Accompagnement		Mesures d'Accompagnement
	<ul style="list-style-type: none"> [A] Amélioration des espaces de transition : typologie architecturales, espaces végétalisés tampons... [A] Développement de la Trame Verte et Bleue : boisements, noues, bassins... 		<ul style="list-style-type: none"> [A] Développement des boisements pour participer à la restauration du corridor régional entre le Bois de Clamart et les boisements des Sablons à Châtillon [A] Développement d'un corridor écologique depuis le coteau boisé vers la coulée verte [A] Développement de la trame bleue (noues, bassins)
Risques naturels		Santé / Pollution	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties 	Mesures d'Evitement 	Incidences négatives pressenties 	Mesures d'Evitement 
<ul style="list-style-type: none"> [-] Augmentation potentielle de l'exposition au retrait-gonflement des argiles. [-] Augmentation de l'imperméabilisation des sols et du phénomène de ruissellement 		<ul style="list-style-type: none"> [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux risques et nuisances liés aux axes de déplacement [-] Augmentation de la consommation énergétique liée aux nouvelles constructions et aux nouveaux habitants [-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte [-] Augmentation des besoins en matériaux de construction [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux sites et sols potentiellement pollués [-] Intensification potentielle de l'effet d'îlot de chaleur urbain 	<p>En lien avec des dispositions règlementaires et/ou une OAP thématique :</p> <ul style="list-style-type: none"> [E] Prise en compte de la pollution des sols par une recommandation de prise de connaissance des bases de données disponibles, de l'historique du site et, dès que nécessaire, réalisation d'une étude spécifique
	Mesures de Réduction 		Mesures de Réduction 
	<ul style="list-style-type: none"> [R] Développement de trame bleue dans le cadre du projet, en lien avec la gestion des eaux pluviales <p>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> [R] Objectif global de gestion des eaux pluviales pour tendre vers un 0 rejet au réseau d'assainissement (infiltration privilégiée) 		<ul style="list-style-type: none"> [R] Développement des alternatives à la voiture individuelle : desserte des transports en commun, aménagement des trottoirs <p>En lien avec des dispositions règlementaires et/ou une OAP thématique :</p> <ul style="list-style-type: none"> [R] Maîtrise des émissions de GES dans les processus de construction. Optimisation des cycles des matériaux de construction. [R] Utilisation de matériaux biosourcés et géosourcés. [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine, permettant de lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbain [R] Promotion de logements agréables à vivre par une conception sobre et raisonnée afin d'optimiser les consommations en énergie
Incidences positives pressenties 	Mesure de Compensation 	Incidences négatives pressenties 	Mesure de Compensation 
Aucune incidence positive notoire		<ul style="list-style-type: none"> [+] Contribution à réduire les émissions de polluants atmosphériques et des nuisances sonores par les mobilités douces et l'apaisement des axes de circulation 	
	Mesures d'Accompagnement		Mesures d'Accompagnement

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
> L'OAP est constituée d'immeubles et d'un collège. La zone comprend des arbres et bosquets entre les bâtiments d'habitation	Continuités écologiques : Le site ne présente pas de corridor écologique ou de réservoir. Ce secteur dispose d'une trame arborée relativement bien développée avec notamment de grands platanes. Les secteurs de résineux étant moins intéressants pour la biodiversité. Aire d'influence : La zone n'est pas dans l'aire d'influence de réservoir et de corridor. Arbres : présence d'arbres Jardin familial : Non Roselière : Non Zones humides : Non Cours d'eau : Non
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
1 / 8	1 / 12
Risques naturels	Santé environnementale
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
> L'ensemble de la zone présente un risque moyen de gonflements des argiles	> La zone présente des nuisances sonores provenant du trafic routier de la RD2 et des principales rues > Le Parc des Sports est situé en face du secteur > La zone intersecte des îlots de chaleur moyens et forts sur presque toute sa superficie
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
1 / 6	5 / 8



OAP

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

TVB - Nature en Ville

- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitraxe
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

- Remontées de nappes
- ICPE
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- SIS
- Basias
- Basol

Nuisances sonores :

- 55 - 65 dB
- 65 - 75 dB
- 75 - 80 dB
- Lignes aériennes RTE
- Antennes ANFR
- Îlot de chaleur urbain (très forte vulnérabilité)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)

Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale

8 / 34

OAP Quartier des Architectes

Paysage / Patrimoine		Trame Verte Et Bleue / Nature en ville	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement	Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement
<ul style="list-style-type: none"> ➢ [-] Création de nouveaux paysages et de nouvelles architectures 	Mesures de Réduction	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [-] Potentielle suppression de sujets arborés existants 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [E] Maintien d'un cœur de nature au sein du site (milieux aquatiques et arborés/herbacés)
	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [R] Prescriptions architecturales imposant une intégration dans le grand paysage local ➢ [R] Proposition de typologies architecturales intégrées à l'environnement ➢ [R] Mise en place d'un secteur de transition progressive avec le quartier pavillonnaire 		Mesures de Réduction
Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation	Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation
<ul style="list-style-type: none"> ➢ [+] Création de nouveaux liens via le maillage doux ➢ [+] Amélioration du cadre paysager avec le cœur vert et bleu 	Mesures d'Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [+] Mise en valeur et développement des continuités écologiques 	En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques : <ul style="list-style-type: none"> ➢ [C] Végétalisation des nouvelles constructions et nouveaux aménagements.
	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [A] Création d'espaces publics végétalisés ➢ [A] Développement d'un principe de maillage doux sur le site 		Mesures d'Accompagnement
			<ul style="list-style-type: none"> ➢ [A] Création de masses et maillages végétaux composés de plantations adaptées au climat et au sol ➢ [A] Renforcement des continuités écologiques, création d'espaces publics végétalisés ➢ [A] Encouragement de plantations d'essences végétales indigènes, représentatives de la biodiversité locale
Risques naturels		Santé / Pollution	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement	Incidences négatives pressenties	Mesures d'évitement
<ul style="list-style-type: none"> ➢ [-] Augmentation potentielle de l'exposition au retrait-gonflement des argiles. ➢ [-] Augmentation potentielle de l'imperméabilisation des sols et du phénomène de ruissellement 	Mesures de Réduction	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux risques et nuisances liés aux axes de déplacement ➢ [-] Augmentation de la consommation énergétique liée aux nouvelles constructions et aux nouveaux habitants ➢ [-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte ➢ [-] Augmentation des besoins en matériaux de construction ➢ [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux sites et sols potentiellement pollués ➢ [-] Intensification potentielle de l'effet d'îlot de chaleur urbain 	En lien avec des dispositions règlementaires et/ou une OAP thématique : <ul style="list-style-type: none"> ➢ [E] Prise en compte de la pollution des sols par une recommandation de prise de connaissance des bases de données disponibles, de l'historique du site et, dès que nécessaire, réalisation d'une étude spécifique
	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [R] Traitement écologique des eaux usées ➢ [R] Récupération de l'eau de pluie pour une réutilisation dans le quartier ➢ [R] Création de systèmes alternatifs d'assainissement et de gestion des eaux pluviales En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques : <ul style="list-style-type: none"> ➢ [R] Objectif global de gestion des eaux pluviales pour tendre vers un 0 rejet au réseau d'assainissement (infiltration privilégiée) 		Mesures de Réduction
Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation	Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation
Aucune incidence positive notoire	Mesures d'Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [+] Contribution à réduire les émissions de polluants atmosphériques et des nuisances sonores par les mobilités douces 	En lien avec des dispositions règlementaires et/ou une OAP thématique : <ul style="list-style-type: none"> ➢ [R] Maintien et/ou création d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine, permettant de lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbain
	Mesures d'Accompagnement		Mesures d'accompagnement

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
<p>Etat initial et enjeux</p> <p>> Le quartier du Plateau est situé en limite Sud de la ville, le long de la D2. Cette zone est desservie par le tramway T10. Les équipements actuels sont composés d'habitations, d'un groupe scolaire, d'une école Montessori et d'équipements sportifs. Des alignements d'arbres sont présents le long de l'Avenue Léon Blum. Des îlots boisés sont également présents entre les immeubles.</p> <p>> L'Est de la zone est dans le périmètre des monuments historiques lié au domaine de la Vallée aux Loups</p> <p>> L'OAP est composée d'une entrée de ville qualitative et de deux entrées de ville à améliorer</p> <p>> Des alignements d'arbres longent la D2 et la D75 et contribuent à la qualité paysagère des ces axes</p>	<p>Etat initial et enjeux</p> <p>Continuités écologiques : Le site ne présente pas de corridor écologique ou de réservoir. Les grands espaces verts arborés accueillent une biodiversité généralement ordinaire et limitée du fait de la gestion pratiquée sur les espaces herbacés. Toutefois le secteur est en lien avec la vallée au loup permettant un relais intéressant pouvant permettre aux espèces de rentrer dans la ville.</p> <p>Aire d'influence : Le Sud de l'OAP est dans l'aire d'influence de plusieurs réservoirs de biodiversité multitrames, boisés et de milieux ouverts. La zone est également dans l'espace relais boisé au niveau du bois de Verrières. Cet espace joue donc un rôle important pour le déplacement des espèces.</p> <p>Arbres : présence d'alignements d'arbres le long de l'Avenue Léon Blum et présence de 3 arbres remarquables sur la zone.</p> <p>Jardin familial : Oui</p> <p>Roselière : Non</p> <p>Zones humides : Non</p> <p>Cours d'eau : Non</p>
<p>Note de Sensibilité</p> <p>6 / 8</p>	<p>Note de Sensibilité</p> <p>9 / 12</p>

Risques naturels	Santé environnementale
<p>Etat initial et enjeux</p> <p>> L'ensemble de la zone présente un risque moyen de retraits-gonflements des argiles</p>	<p>Etat initial et enjeux</p> <p>> Les sols sont potentiellement anciennement pollués.</p> <p>> La zone présente des nuisances sonores importantes au niveau de la D2 et des principales avenues et rues.</p> <p>> Des antennes relais sont implantées sur le site.</p> <p>> Les parcs ne sont pas accessibles à moins de 10 minutes pour les riverains, il y a donc une carence d'espaces verts.</p> <p>> La zone possède quasiment sur toute sa surface des îlots de chaleurs urbains forts et moyens.</p>
<p>Note de Sensibilité</p> <p>1 / 6</p>	<p>Note de Sensibilité</p> <p>6 / 8</p>

OAP

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

TVB - Nature en Ville

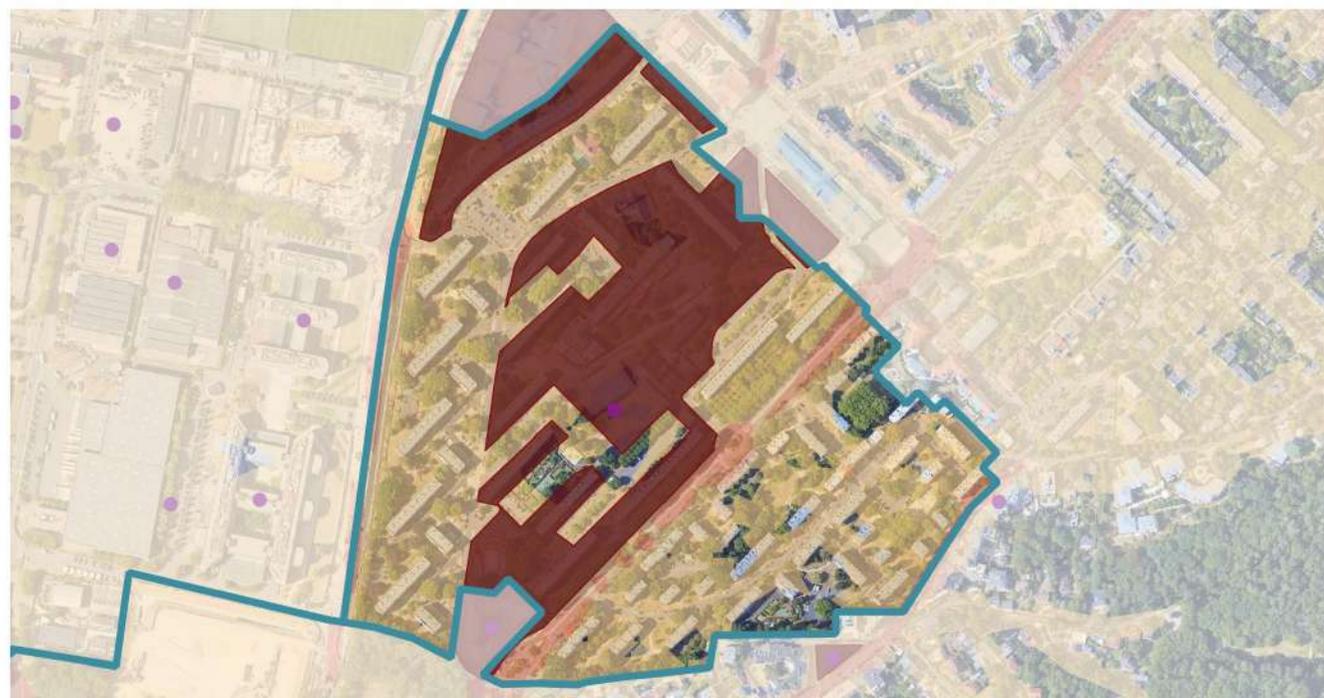
- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitrame
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

- Remontées de nappes
- ICPE
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- SIS
- Basias
- Basol

Nuisances sonores :

- 55 - 65 dB
- 65 - 75 dB
- 75 - 80 dB
- Lignes aériennes RTE
- Antennes ANFR
- Îlot de chaleur urbain (très forte vulnérabilité)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)



Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale

22 / 34

OAP Le Plateau

Paysage / Patrimoine		Trame Verte Et Bleue / Nature en ville	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement	Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement
<ul style="list-style-type: none"> ➤ [-] Création de nouveaux paysages et de nouvelles architectures ➤ [-] Risque d'altération de l'entrée de ville qualitative 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [E] Maintien des alignements d'arbres existants 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [-] Potentielle suppression de sujets arborés existants 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [E] Maintien des alignements d'arbres existants
	Mesures de Réduction		Mesures de Réduction
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [R] Prescriptions architecturales imposant une intégration dans le grand paysage local : prise en compte des références locales dans la poursuite de la cité-jardin ➤ [R] Objectif de forme urbaine et d'architecture attractive ➤ [R] Proposition de typologies architecturales intégrées à leur environnement 		<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [R] Maintien et/ou création d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine
Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation	Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation
<ul style="list-style-type: none"> ➤ [+] Création de nouveaux liens via les connexions douces ➤ [+] Amélioration du cadre paysager avec la Trame Verte et Bleue 	Mesures d'Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [+] Renforcement de la trame verte et bleue sur le site 	<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [C] Végétalisation des nouvelles constructions et nouveaux aménagements.
	Mesures d'Accompagnement		Mesures d'Accompagnement
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [A] Développement du maillage végétalisé sur le site ➤ [A] Développement de connexions douces 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ [A] Création de trames vertes et bleues permettant de relier les espaces arborés, bosquets, haies, plans d'eau... ➤ [A] Composition du maillage végétal avec des essences indigènes représentatives de la biodiversité locale
Risques naturels		Santé / Pollution	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement	Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement
<ul style="list-style-type: none"> ➤ [-] Augmentation potentielle de l'exposition au retrait-gonflement des argiles. ➤ [-] Augmentation potentielle de l'imperméabilisation des sols et du phénomène de ruissellement 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux risques et nuisances liés aux axes de déplacement ➤ [-] Augmentation de la consommation énergétique liée aux nouvelles constructions et aux nouveaux habitants ➤ [-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte ➤ [-] Augmentation des besoins en matériaux de construction ➤ [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux sites et sols potentiellement pollués ➤ [-] Intensification potentielle de l'effet d'îlot de chaleur urbain 	<p><u>En lien avec des dispositions réglementaires et/ou une OAP thématique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [E] Prise en compte de la pollution des sols par une recommandation de prise de connaissance des bases de données disponibles, de l'historique du site et, dès que nécessaire, réalisation d'une étude spécifique
	Mesures de Réduction		Mesures de Réduction
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [R] Traitement écologique des eaux usées ➤ [R] Récupération de l'eau de pluie pour une réutilisation dans le quartier ➤ [R] Création de systèmes alternatifs d'assainissement et de gestion des eaux pluviales <p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [R] Objectif global de gestion des eaux pluviales pour tendre vers un 0 rejet au réseau d'assainissement (infiltration privilégiée) 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ [R] Objectif de repenser les déplacements sur le site en limitant la place accordée à la voiture et en développant la place des piétons et des vélos ➤ [R] Développement des réseaux énergétiques : géothermie, EnR ➤ [R] Utilisation de matériaux locaux et écologiques pour la construction ➤ [R] Collecte des déchets sélective, tri, compostage, recyclage, etc.
Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation	Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation
Aucune incidence positive notoire	Mesures d'Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [+] Contribution à réduire les émissions de polluants atmosphériques et des nuisances sonores par les mobilités douces 	<p><u>En lien avec des dispositions réglementaires et/ou une OAP thématique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [R] Maintien et/ou création d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine, permettant de lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbain
	Mesures d'Accompagnement		Mesures d'Accompagnement

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>> Le quartier Novéos est composé d'une zone d'activité et d'infrastructures sportives et de logements.</p> <p>> L'OAP est dans le périmètre des monuments historiques de la bibliothèque pour enfant "La joie par les livres".</p> <p>> La zone est composée de 2 entrées de ville à améliorer et de deux entrées de ville peu qualitatives</p>	<p>>Continuités écologiques : Le site ne présente pas de corridor écologique ou de réservoir.</p> <p>>Aire d'influence : L'OAP est au Nord et au Sud dans l'aire d'influence de plusieurs réservoirs de biodiversité multitrames, boisés et de milieux ouverts. La zone est également dans l'espace relais boisé au niveau du bois de Verrières. Cet espace joue donc un rôle important pour le déplacement des espèces. A noter toutefois le passage de l'A86 : infrastructure fragmentante.</p> <p>Arbres : présence d'arbres</p> <p>>Jardin familial : Non</p> <p>>Roselière : Non</p> <p>>Zones humides : Non</p> <p>>Cours d'eau : Non</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
6 / 8	10 / 12

Risques naturels	Santé environnementale
------------------	------------------------

Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>> L'ensemble de la zone présente un risque moyen de gonflements des argiles</p>	<p>> Le site présente des sols potentiellement anciennement pollués.</p> <p>> La zone présente des nuisances sonores proche des 3 départementales l'entourant : D906, D986 et D2.</p> <p>> Des lignes hautes tensions enterrées et et des antennes relais sont installées sur l'OAP</p> <p>> Le secteur est concerné par le Parc des Sport ainsi qu'un espace vert à proximité immédiate au sud-ouest</p> <p>> Le site intersecte plusieurs îlots de chaleurs urbains d'intensité moyenne.</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
2 / 6	5 / 8

OAP	TVB - Nature en Ville	Risques naturels/Santé/Pollution	Nuisances sonores :
Paysage/Patrimoine	des milieux ouverts	Remontées de nappes	55 - 65 dB
Perimetre des MH	Réservoir de biodiversité multitrame	ICPE	65 - 75 dB
Sites classés	Arbres remarquables	Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)	75 - 80 dB
Sites inscrits	Alignement d'arbres	Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)	Antennes ANFR
Points de vue	Jardin familial	SIS	Îlot de chaleur urbain (très forte vulnérabilité)
	Roselière	Basias	Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)
	Réseau hydrographique	Basol	
	Trame bleue		



Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale
23 / 34

OAP Nouveos

Paysage / Patrimoine		Trame Verte Et Bleue / Nature en ville	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement	Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement
<ul style="list-style-type: none"> [-] Création de nouveaux paysages et de nouvelles architectures [-] Création de nouveaux espaces d'interface entre le réservoir de biodiversité au Sud et les zones d'activités 	Mesures de Réduction <ul style="list-style-type: none"> [R] Prescriptions architecturales imposant une intégration dans le grand paysage local : prise en compte des références locales [R] Encouragement d'une architecture à taille humaine et des façades nobles [R] Promotion d'une innovation technique respectueuse de l'identité du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> [-] Potentielle suppression de sujets arborés existants 	Mesures de Réduction <u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u> <ul style="list-style-type: none"> [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine
Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation	Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation
<ul style="list-style-type: none"> [+] Création de nouveaux liens via la création de liaison douce [+] Objectif d'un cadre de vie plus verdoyant et ainsi, amélioration du cadre paysager en lien avec la Trame Verte et Bleue 	Mesures d'Accompagnement <ul style="list-style-type: none"> [A] Développement du maillage végétalisé sur le site [A] Développement de connexions douces 	<ul style="list-style-type: none"> [+] Renforcement de la trame verte et bleue sur le site, notamment par la renaturation des sites restructurés 	<u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u> <ul style="list-style-type: none"> [C] Végétalisation des nouvelles constructions et nouveaux aménagements. Mesures d'Accompagnement <ul style="list-style-type: none"> [A] Mise en place d'un maillage végétal à l'échelle du quartier de l'îlot [A] Création des trames vertes et bleues permettant de relier les espaces arborés, bosquets, haies, plans d'eau... [A] Composition du maillage végétal avec des essences indigènes représentatives de la biodiversité locale
Risques naturels		Santé / Pollution	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement	Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement
<ul style="list-style-type: none"> [-] Augmentation potentielle de l'exposition au retrait-gonflement des argiles. 	Mesures de Réduction <ul style="list-style-type: none"> [R] Traitement écologique des eaux usées [R] Récupération de l'eau de pluie pour une réutilisation dans le quartier [R] Création de systèmes alternatifs d'assainissement et de gestion des eaux pluviales <u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u> <ul style="list-style-type: none"> [R] Objectif global de gestion des eaux pluviales pour tendre vers un 0 rejet au réseau d'assainissement (infiltration privilégiée) 	<ul style="list-style-type: none"> [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux risques et nuisances liés aux axes de déplacement [-] Augmentation de la consommation énergétique liée aux nouvelles constructions et aux nouveaux habitants [-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte [-] Augmentation des besoins en matériaux de construction [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux sites et sols potentiellement pollués 	<ul style="list-style-type: none"> [E] Préservation d'espaces calmes <u>En lien avec des dispositions règlementaires et/ou une OAP thématique :</u> <ul style="list-style-type: none"> [E] Prise en compte de la pollution des sols par une recommandation de prise de connaissance des bases de données disponibles, de l'historique du site et, dès que nécessaire, réalisation d'une étude spécifique Mesures de Réduction <ul style="list-style-type: none"> [R] Objectif de repenser les déplacements sur le site en limitant la place accordée à la voiture et en développant la place des piétons et des vélos [R] Prise en compte de l'utilisation de la voiture électrique [R] Développement des réseaux énergétiques : géothermie, EnR [R] Utilisation de matériaux locaux et écologiques pour la construction [R] Collecte des déchets sélective, tri, compostage, recyclage, etc. <u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u> <ul style="list-style-type: none"> [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine, permettant de lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbain
Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation	Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation
<ul style="list-style-type: none"> [+] Renaturation des sites restructurés, améliorant la capacité d'infiltration des eaux dans les sols 	Mesures d'Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> [+] Contribution à réduire les émissions de polluants atmosphériques et des nuisances sonores par les mobilités douces 	Mesures d'Accompagnement

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
<p>Etat initial et enjeux</p> <p>> Située au Nord de Malakoff, cette OAP est composée de l'Eglise Notre-Dame, d'immeubles de faibles hauteurs et de commerces. L'enjeu est donc de préserver les abords de l'Eglise Notre-Dame.</p>	<p>Etat initial et enjeux</p> <p>>Continuités écologiques : Ce site ne présente pas de réservoir de biodiversité et de corridor. Le secteur présente un intérêt très limité pour la biodiversité en raison de sa forte artificialisation.</p> <p>>Aire d'influence : Ce site n'est dans l'aire d'influence d'un réservoir milieux ouverts ou d'un corridor</p> <p>>Arbres : Présence d'arbres au sein du tissu urbain</p> <p>>Jardin familial : Non</p> <p>>Roselière : Non</p> <p>>Zones humides : Non</p>
<p>Note de Sensibilité</p> <p>6 / 8</p>	<p>Note de Sensibilité</p> <p>1 / 12</p>
Risques naturels	Santé environnementale
<p>Etat initial et enjeux</p> <p>> Ce site présente un risque moyen de retrait-gonflement des argiles sur 1% du périmètre</p> <p>> Les sous-sol de la commune de Malakoff au 19ème siècle ont été fortement exploités pour l'extraction de la pierre et de la glaise. Ces carrières sont à l'origine de cavités souterraines qui présentent de nos jours des risques d'effondrement et d'affaissement des sols.</p>	<p>Etat initial et enjeux</p> <p>Cette OAP possède des sols anciennement ou potentiellement pollués au niveau d'un garage</p> <p>> Des enjeux de nuisances sonores sont présents sur ce périmètre en raison de sa proximité avec la route D50</p> <p>> Aucun parc n'est présent à moins de 10 minutes pour les riverains, des îlots de chaleur urbain moyen sont présents</p>
<p>Note de Sensibilité</p> <p>3 / 6</p>	<p>Note de Sensibilité</p> <p>5 / 8</p>



OAP

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

TVB - Nature en Ville

- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitraxe
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

- Remontées de nappes
- ICPE
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- SIS
- Basias
- Basol

Nuisances sonores :

- 55 - 65 dB
- 65 - 75 dB
- 75 - 80 dB
- Lignes aériennes RTE
- Antennes ANFR
- Îlot de chaleur urbain (très forte vulnérabilité)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)

Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

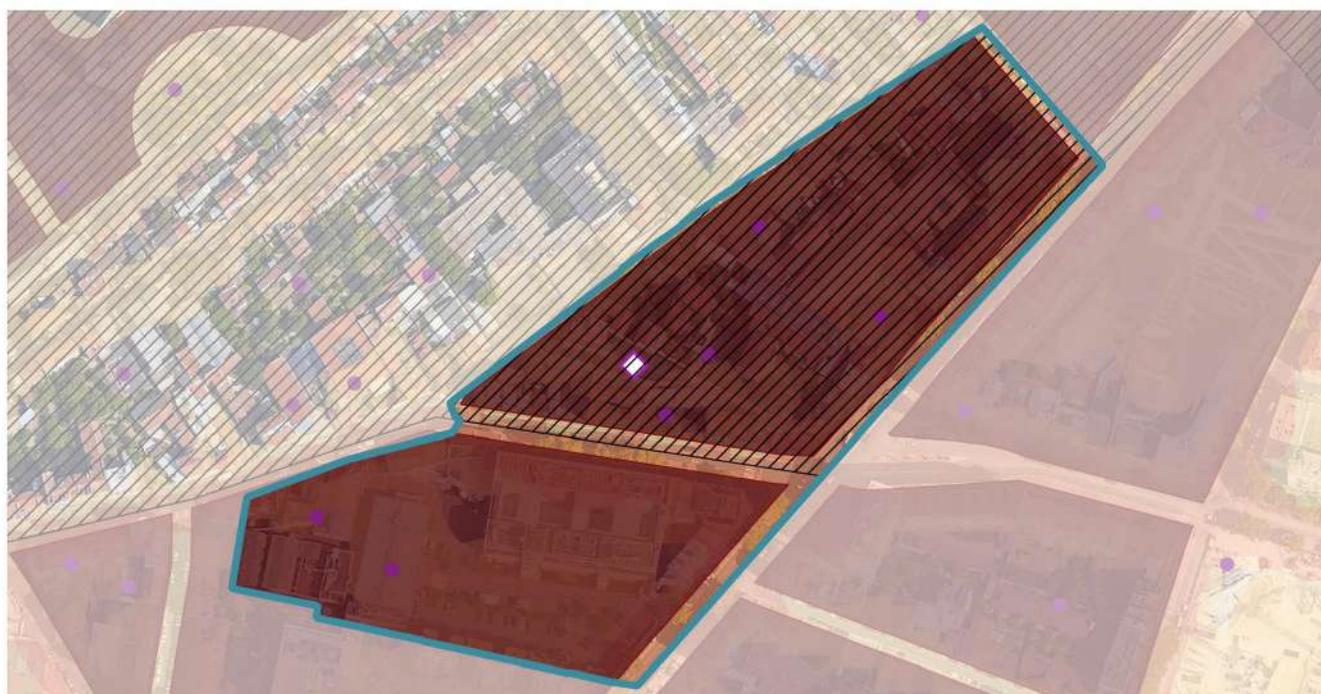
Note globale de sensibilité environnementale
15 / 34

Paysage / Patrimoine		Trame Verte Et Bleue / Nature en ville	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement	Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement
<ul style="list-style-type: none"> ➤ [-] Création de nouveaux paysages et de nouvelles architectures au niveau des opérations de renouvellement urbain ➤ [-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion au niveau des opérations de renouvellement urbain, notamment aux abords de l'église 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [E] Préservation des cœurs d'îlots ➤ [E] Préservation et valorisation de l'église Notre Dame 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [-] Potentielle suppression de sujets arborés existants 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [E] Préservation et création de cœurs d'îlots
	Mesures de Réduction		Mesures de Réduction
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [R] Création de transitions paysagères et naturelles aux abords des logements étudiants <p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [R] Encadrement de l'aspect extérieur des constructions de manière à préserver le caractère ou l'intérêt des lieux avoisinants, sites, paysages naturels ou urbains 		<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine
Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation	Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation
<ul style="list-style-type: none"> ➤ [+] Amélioration de la perception du patrimoine architectural et paysager par sa valorisation et mise en scène via la mutation d'un espace en espace public paysager et la recomposition de l'espace public autour de l'église ➤ [+] Conservation de la protection globale du patrimoine bâti du territoire (Eglise Notre-Dame) ➤ [+] Création de nouveaux liens via les espaces de cœur d'îlots et les jardins partagés et le principe de requalification de la rue Pierre Larousse 	Mesures d'Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [+] Renforcement des espaces de nature en ville via la création de cœurs d'îlots 	<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [C] Végétalisation des nouvelles constructions et nouveaux aménagements.
	Mesures d'Accompagnement		Mesures d'Accompagnement
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [A] Réflexion concernant la mutation de la station-service en un espace public paysager ➤ [A] Recomposition de l'espace public autour de l'église ➤ [A] Apaisement de l'entrée de ville et requalification du carrefour Brancion 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ [A] Création de transitions paysagères et naturelles aux abords des logements étudiants
Risques naturels			
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement	Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement
<ul style="list-style-type: none"> ➤ [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés au risque de mouvement de terrain ➤ [-] Augmentation de l'imperméabilisation des sols et du phénomène de ruissellement 	<ul style="list-style-type: none"> [R] Préservation et création de cœurs d'îlots <p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [R] Objectif global de gestion des eaux pluviales pour tendre vers un 0 rejet au réseau d'assainissement (infiltration privilégiée) ➤ [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux risques et nuisances liés aux axes de déplacement ➤ [-] Augmentation de la consommation énergétique liée aux nouvelles constructions et aux nouveaux habitants ➤ [-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte ➤ [-] Augmentation des besoins en matériaux de construction ➤ [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux sites et sols potentiellement pollués ➤ [-] Intensification potentielle de l'effet d'îlot de chaleur urbain 	<p><u>En lien avec des dispositions règlementaires et/ou une OAP thématique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [E] Prise en compte de la pollution des sols par une recommandation de prise de connaissance des bases de données disponibles, de l'historique du site et, dès que nécessaire, réalisation d'une étude spécifique
	Mesures de Réduction		Mesures de Réduction
	<ul style="list-style-type: none"> [R] Préservation et création de cœurs d'îlots <p><u>En lien avec des dispositions règlementaires et/ou une OAP thématique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [R] Réflexion concernant la mutation de la station-service en un espace public paysager ➤ [R] Requalification de la rue Pierre Larousse par l'aménagement d'espaces partagés et la pacification de la circulation 		<p><u>En lien avec des dispositions règlementaires et/ou une OAP thématique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [R] Maîtrise des émissions de GES dans les processus de construction. Optimisation des cycles des matériaux de construction. ➤ [R] Utilisation de matériaux biosourcés et géosourcés. ➤ [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine, permettant de lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbain ➤ [R] Promotion de logements agréables à vivre par une conception sobre et raisonnée afin d'optimiser les consommations en énergie
Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation	Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation
Aucune incidence positive notoire	Mesures d'Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [+] Réduction de l'exposition des sols à des polluants issus de la station service ➤ [+] Apaisement des axes de circulation vecteurs de nuisances 	Mesures d'Accompagnement
	Mesures d'Accompagnement		Mesures d'Accompagnement

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>> Situé au Nord de Malakoff, ce site est composé de l'ancien patrimoine industriel de l'espace Claquesin, d'habitations et d'îlots végétalisés.</p> <p>> L'OAP est situé au niveau de l'entrée de ville de Malakoff avec Montrouge qui reste à améliorer</p>	<p>>Continuités écologiques : Ce site ne présente pas de réservoir de biodiversité et de corridor. Les alignements et quelques îlots permettent le maintien d'une biodiversité ordinaire dans ce secteur bien que certains bâtiments puissent accueillir des espèces inféodées au bâti</p> <p>>Aire d'influence : Ce site n'est dans l'aire d'influence d'un réservoir milieux ouverts ou d'un corridor</p> <p>>Arbres : Des alignements d'arbres le long de la voirie la D906 sont présents</p> <p>>Jardin familial : Non</p> <p>>Roselière : Non</p> <p>>Zones humides : Non</p> <p>>Cours d'eau : Non</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
7 / 8	2 / 12

Risques naturels	Santé environnementale
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>> Ce site présente un risque moyen de retrait-gonflement des argiles sur l'ensemble du périmètre</p> <p>> Les sous-sol de la commune de Malakoff au 19ème siècle ont été fortement exploités pour l'extraction de la pierre et de la glaise. Ces carrières sont à l'origine de cavités souterraines qui présentent de nos jours des risques d'effondrement et d'affaissement des sols.</p>	<p>> Cette OAP possède des sols anciennement ou potentiellement pollués au niveau d'une distillerie et d'une laverie</p> <p>> Des enjeux de nuisances sonores sont présents sur ce périmètre en raison de sa proximité avec les routes D50 et D906</p> <p>> Aucun parc n'est présent à moins de 10 minutes pour les riverains, des îlots de chaleur urbain moyen sont présents</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
3 / 6	4 / 8



OAP

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

TVB - Nature en Ville

- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitraxe
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

- Remontées de nappes
- ICPE
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- SIS
- Basias
- Basol

Nuisances sonores :

- 55 - 65 dB
- 65 - 75 dB
- 75 - 80 dB

Autres :

- Lignes aériennes RTE
- Antennes ANFR
- Îlot de chaleur urbain (très forte vulnérabilité)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)

Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale

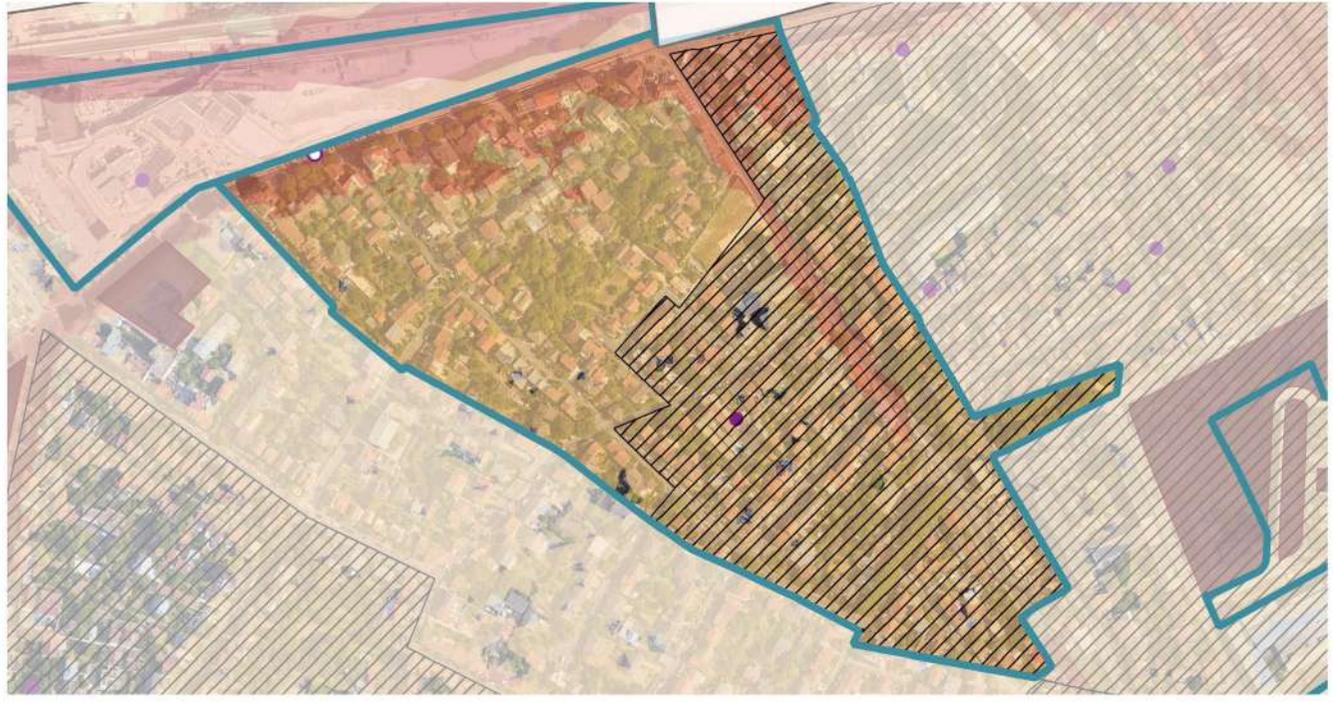
16 / 34

OAP Péri-Brossolette

Paysage / Patrimoine		Trame Verte Et Bleue / Nature en ville	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties ⊖	Mesures d'Evitement ⊖	Incidences négatives pressenties ⊖	Mesures d'Evitement ⊖
<ul style="list-style-type: none"> ➤ [-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion ➤ [-] Risque de dégradation de l'entrée de ville à améliorer 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [E] Préservation de bâtiments d'intérêt patrimonial (Usine Clacquesin) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [-] Potentielle suppression de sujets arborés existants 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [E] Préservation et renforcement d'un cœur d'îlot végétalisé
	Mesures de Réduction ▼		Mesures de Réduction ▼
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [R] Création de variations des hauteurs le long du passage afin de garantir des percées visuelles et l'ensoleillement 		<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine
	<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [R] Encadrement de l'aspect extérieur des constructions de manière à préserver le caractère ou l'intérêt des lieux avoisinants, sites, paysages naturels ou urbains 		<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [C] Végétalisation des nouvelles constructions et nouveaux aménagements
Incidences positives pressenties ⊕	Mesure de Compensation ▼	Incidences positives pressenties ⊕	Mesure de Compensation ▼
<ul style="list-style-type: none"> ➤ [+] Mise en valeur des perspectives existantes : création de percées visuelles vers des cœurs d'îlots végétalisés ➤ [+] Préservation, valorisation et réhabilitation du bâti existant ➤ [+] Amélioration du cadre de vie par le renforcement de la végétation 	Mesures d'Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [+] Renforcement des espaces de nature en ville via la création de cœurs d'îlots 	<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [A] Ouverture et végétalisation de cœurs d'îlot
	Mesures d'Accompagnement		
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ [A] Réhabilitation du bâti existant ➤ [A] Reconstitution et densification du front bâti ➤ [A] Végétalisation des cœurs d'îlot ➤ [A] Dévoisement et reconstruction du passage du Petit Vanves 		
Risques naturels		Santé / Pollution	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties ⊖	Mesures d'Evitement ⊖	Incidences négatives pressenties ⊖	Mesures d'Evitement ⊖
<ul style="list-style-type: none"> ➤ [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés au risque de mouvement de terrain et de retrait-gonflement des argiles. ➤ [-] Augmentation de l'imperméabilisation des sols et du phénomène de ruissellement 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux risques et nuisances liés aux axes de déplacement ➤ [-] Augmentation de la consommation énergétique liée aux nouvelles constructions et aux nouveaux habitants ➤ [-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte ➤ [-] Augmentation des besoins en matériaux de construction ➤ [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux sites et sols potentiellement pollués ➤ [-] Intensification potentielle de l'effet d'îlot de chaleur urbain 	<p><u>En lien avec des dispositions règlementaires et/ou une OAP thématique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [E] Prise en compte de la pollution des sols par une recommandation de prise de connaissance des bases de données disponibles, de l'historique du site et, dès que nécessaire, réalisation d'une étude spécifique
	Mesures de Réduction ▼		Mesures de Réduction ▼
	[R] Préservation et création de cœurs d'îlots végétalisés		<p><u>En lien avec des dispositions règlementaires et/ou une OAP thématique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [R] Maîtrise des émissions de GES dans les processus de construction. Optimisation des cycles des matériaux de construction. ➤ [R] Utilisation de matériaux biosourcés et géosourcés. ➤ [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine, permettant de lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbain ➤ [R] Promotion de logements agréables à vivre par une conception sobre et raisonnée afin d'optimiser les consommations en énergie
	<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ [R] Objectif global de gestion des eaux pluviales pour tendre vers un 0 rejet au réseau d'assainissement (infiltration privilégiée) ➤ [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine 		
Incidences positives pressenties ⊕	Mesure de Compensation ▼	Incidences positives pressenties ⊕	Mesure de Compensation ▼
Aucune incidence positive notoire	Mesures d'Accompagnement	Aucune incidence positive notoire	Mesures d'Accompagnement

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine		TVB / Nature en Ville	
Etat initial et enjeux		Etat initial et enjeux	
<p>> Situé en limite Sud de Malakoff, cette OAP est constituées de logements, de commerces et de quelques îlots boisés.</p> <p>> Ce site présente une entrée de territoire peu qualitative et une entrée de ville peu qualitative.</p> <p>> Quelques alignements d'arbres contribuent à la qualité paysagère des axes</p>		<p>Continuités écologiques : Le site ne présente pas de corridor écologique ou de réservoir.</p> <p>Aire d'influence : La zone n'est pas dans l'aire d'influence de réservoir et de corridor.</p> <p>Arbres : présence d'arbres d'alignement le long de l'Avenue Stalingrad et de l'Avenue du Colonel Fabien.</p> <p>Jardin familial : Non</p> <p>Roselière : Non</p> <p>Zones humides : Non</p> <p>Cours d'eau : Non</p>	
Note de Sensibilité		Note de Sensibilité	
6 / 8		1 / 12	
Risques naturels		Santé environnementale	
Etat initial et enjeux		Etat initial et enjeux	
<p>> Le Sud et l'Ouest de la zone présente des risques de gonflements des argiles moyens.</p> <p>> Le Sud de l'OAP présente des risques de mouvements de terrains dus à la présence de cavités souterraines.</p>		<p>> Toute l'OAP présente des nuisances sonores en raison de la présence de la voie ferroviaire à proximité et du trafic routier.</p> <p>> Les parcs ne sont pas accessibles à moins de 10 minutes pour les riverains, il y a donc une carence d'espaces verts.</p> <p>> Le Nord de la zone intersecte un îlot de chaleur urbain moyen</p>	
Note de Sensibilité		Note de Sensibilité	
2 / 6		5 / 8	



OAP

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

TVB - Nature en Ville

- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitraxe
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

- Remontées de nappes
- ICPE
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- SIS
- Basias
- Basol

Nuisances sonores :

- 55 - 65 dB
- 65 - 75 dB
- 75 - 80 dB

Autres :

- Lignes aériennes RTE
- Antennes ANFR
- Îlot de chaleur urbain (très forte vulnérabilité)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)

Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale
14 / 34

OAP Colonel Fabien

Paysage / Patrimoine		Trame Verte Et Bleue / Nature en ville	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement	Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement
<ul style="list-style-type: none"> > [-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion > [-] Suppression potentielle des cœurs d'îlots boisés au Nord (rue Carnot et Boulevard Colonel Fabien) > [-] Risque de dégradation des entrées de ville 	<ul style="list-style-type: none"> > [E] Protection du tissu pavillonnaire > [E] Préservation des espaces verts existants 	<ul style="list-style-type: none"> > [-] Potentielle suppression de sujets arborés existants 	<ul style="list-style-type: none"> > [E] Préservation des espaces verts existants
	Mesures de Réduction		Mesures de Réduction
	En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques : <ul style="list-style-type: none"> > [R] Encadrement de l'aspect extérieur des constructions de manière à préserver le caractère ou l'intérêt des lieux avoisinants, sites, paysages naturels ou urbains 		En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques : <ul style="list-style-type: none"> > [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine
Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation	Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation
<ul style="list-style-type: none"> > [+] Création de nouveaux liens via la réalisation d'une piste cyclable le long du boulevard des Frères Vigouroux > [+] Mise en valeur de l'entrée de ville par la création d'un axe cohérent depuis la gare vers le boulevard des Frères Vigouroux 	Mesures d'Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> > [+] Renforcement des espaces de nature en ville via la création de cœurs d'îlots végétalisés 	En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques : <ul style="list-style-type: none"> > [C] Végétalisation des nouvelles constructions et nouveaux aménagements
	Mesures d'Accompagnement		Mesures d'Accompagnement
	<ul style="list-style-type: none"> > [A] Création de cœurs d'îlots végétalisés 		<ul style="list-style-type: none"> > [A] Création de cœurs d'îlots végétalisés
Risques naturels		Santé / Pollution	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement	Incidences négatives pressenties	Mesures d'évitement
<ul style="list-style-type: none"> > [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés au risque de mouvement de terrain et de retrait-gonflement des argiles. > [-] Augmentation de l'imperméabilisation des sols et du phénomène de ruissellement 	Mesures de Réduction	<ul style="list-style-type: none"> > [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux risques et nuisances liés aux axes de déplacement > [-] Augmentation de la consommation énergétique liée aux nouvelles constructions et aux nouveaux habitants > [-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte > [-] Augmentation des besoins en matériaux de construction > [-] Intensification potentielle de l'effet d'îlot de chaleur urbain 	Mesures de Réduction
	<ul style="list-style-type: none"> [R] Préservation des espaces verts existants et création de cœurs d'îlots végétalisés 		<ul style="list-style-type: none"> > [R] Implantation d'une piste cyclable le long du boulevard des Frères Vigouroux > [R] Gestion des différents flux le long du boulevard
	En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques : <ul style="list-style-type: none"> > [R] Adaptation des constructions sur les zones concernées par un aléa fort de retrait-gonflement des argiles > [R] Objectif global de gestion des eaux pluviales pour tendre vers un 0 rejet au réseau d'assainissement (infiltration privilégiée) > [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine 		En lien avec des dispositions règlementaires et/ou une OAP thématique : <ul style="list-style-type: none"> > [R] Maîtrise des émissions de GES dans les processus de construction. Optimisation des cycles des matériaux de construction. > [R] Utilisation de matériaux biosourcés et géosourcés. > [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine, permettant de lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbain > [R] Promotion de logements agréables à vivre par une conception sobre et raisonnée afin d'optimiser les consommations en énergie
Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation	Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation
Aucune incidence positive notoire	<ul style="list-style-type: none"> > [C] Aménagement d'espaces de nature en contexte urbain 	<ul style="list-style-type: none"> > [+] Apaisement des axes de circulation vecteurs de nuisances 	Mesures d'accompagnement
	Mesures d'Accompagnement		Mesures d'accompagnement

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
<p>Etat initial et enjeux</p> <p>> Situé au Sud de Malakoff, cette OAP est constituée des quartiers Stalingrad, Barbusse constitués d'immeubles de grande hauteur, de terrains de sports et d'îlots de végétation, d'un hôpital, de lieux culturels et d'habitations. L'enjeu est de requalifier ce secteur et d'améliorer l'aménagement d'une voie verte.</p> <p>> Le Sud de la zone est le sous périmètre des monuments historiques de L'Eglise Notre-Dame du Calvaire, inscrite au MH et possède le label patrimoine XXème siècle. L'entrée de ville entre Chatillon et Malakoff est à améliorer</p>	<p>Etat initial et enjeux</p> <p>>Continuités écologiques : Ce site présente un espace relais RB boisé au Sud du périmètre. Il permet à une trame arborée de maintenir une biodiversité ordinaire dans un secteur dense.</p> <p>>Aire d'influence : Ce site est dans une aire d'influence d'un réservoir de biodiversité, d'un réservoir de milieux ouverts et d'un réservoir boisé. Des enjeux de préservation doivent donc être pris en compte afin de faciliter le déplacement éventuel de la biodiversité.</p> <p>>Arbres : Présence de linéaires d'arbres le long du boulevard Stalingrad</p> <p>>Jardin familial : Non</p> <p>>Roselière : Non</p> <p>>Zones humides : Non</p>
<p>Note de Sensibilité</p> <p>6 / 8</p>	<p>Note de Sensibilité</p> <p>12 / 12</p>

Risques naturels	Santé environnementale
<p>Etat initial et enjeux</p> <p>> Ce site présente un risque moyen de retrait-gonflement des argiles sur l'ensemble du périmètre</p> <p>> Les sous-sol de la commune de Malakoff au 19ème siècle ont été fortement exploités pour l'extraction de la pierre et de la glaise. Ces carrières sont à l'origine de cavités souterraines qui présentent de nos jours des risques d'effondrement et d'affaissement des sols.</p>	<p>Etat initial et enjeux</p> <p>> Cet OAP possède des sols anciennement ou potentiellement pollués au niveau d'un laboratoire</p> <p>> Aucun parc n'est présent à moins de 10 minutes pour les riverains, des îlots de chaleur urbain moyen sont présents</p>
<p>Note de Sensibilité</p> <p>3 / 6</p>	<p>Note de Sensibilité</p> <p>7 / 8</p>

OAP

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

TVB - Nature en Ville

- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitraxe
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

- Remontées de nappes
- ICPE
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- SIS
- Basias
- Basol

Nuisances sonores :

- 55 - 65 dB
- 65 - 75 dB
- 75 - 80 dB

Autres :

- Lignes aériennes RTE
- Antennes ANFR
- Îlot de chaleur urbain (très forte vulnérabilité)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)



Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale

28 / 34

OAP Nouveaux-Bardusse-Stalingrad-Avaluée

Paysage / Patrimoine		Trame Verte Et Bleue / Nature en ville	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties 	Mesures d'Evitement 	Incidences négatives pressenties 	Mesures d'Evitement 
<ul style="list-style-type: none"> ➢ [-] Création de nouveaux paysages et de nouvelles architectures en lien avec le développement d'une offre de logements diversifiés ➢ [-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion en lien avec la création de nouveaux logements, notamment au regard de la proximité d'un monument historique ➢ [-] Risque de dégradation de l'entrée de ville à améliorer 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [E] Préservation des principaux espaces verts 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [-] Suppression potentielle d'arbres dans le cadre de nouvelles constructions ➢ [-] Altération, voire destruction des espaces relais boisés présents sur le site 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [E] Préservation des principaux espaces verts
	Mesures de Réduction 		Mesures de Réduction 
	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [R] Création d'un front bâti <p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ [R] Encadrement de l'aspect extérieur des constructions de manière à préserver le caractère ou l'intérêt des lieux avoisinants, sites, paysages naturels ou urbains 		<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine
Incidences positives pressenties 	Mesure de Compensation 	Incidences positives pressenties 	Mesure de Compensation 
<ul style="list-style-type: none"> ➢ [+] Création de nouveaux liens via la création de places publiques et de connexions piétonnes/cyclistes 	Mesures d'Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [+] Renforcement des espaces de nature en ville et de leur multifonctionnalité via la préservation et la création d'espaces verts 	<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ [C] Végétalisation des nouvelles constructions et nouveaux aménagements.
	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [A] Création de places publiques végétalisées ➢ [A] Création de jardins partagés en pied d'immeuble ➢ [A] Requalification des espaces publics aux abords du rond-point, du boulevard Stalingrad et de la rue Avaluée 		Mesures d'Accompagnement
			<ul style="list-style-type: none"> ➢ [A] Création de jardins partagés en pied d'immeuble ➢ [A] Création de nouveaux espaces verts ➢ [A] Création de places publiques végétalisées
Risques naturels		Santé / Pollution	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties 	Mesures d'Evitement 	Incidences négatives pressenties 	Mesures d'Evitement 
<ul style="list-style-type: none"> ➢ [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés au risque de mouvement de terrain et de retrait-gonflement des argiles. ➢ [-] Augmentation de l'imperméabilisation des sols et du phénomène de ruissellement 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [R] Préservation et création d'espaces verts <p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ [R] Objectif global de gestion des eaux pluviales pour tendre vers un 0 rejet au réseau d'assainissement (infiltration privilégiée) ➢ [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux risques et nuisances liés aux axes de déplacement ➢ [-] Augmentation de la consommation énergétique liée aux nouvelles constructions et aux nouveaux habitants ➢ [-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte ➢ [-] Augmentation des besoins en matériaux de construction ➢ [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux sites et sols potentiellement pollués ➢ [-] Intensification potentielle de l'effet d'îlot de chaleur urbain 	<p><u>En lien avec des dispositions règlementaires et/ou une OAP thématique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ [E] Prise en compte de la pollution des sols par une recommandation de prise de connaissance des bases de données disponibles, de l'historique du site et, dès que nécessaire, réalisation d'une étude spécifique
	Mesures de Réduction 		Mesures de Réduction 
			<ul style="list-style-type: none"> ➢ [R] Développement et renforcement des connexions piétonnes et/ou cyclables <p><u>En lien avec des dispositions règlementaires et/ou une OAP thématique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ [R] Maîtrise des émissions de GES dans les processus de construction. Optimisation des cycles des matériaux de construction. ➢ [R] Utilisation de matériaux biosourcés et géosourcés. ➢ [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine, permettant de lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbain ➢ [R] Promotion de logements agréables à vivre par une conception sobre et raisonnée afin d'optimiser les consommations en énergie
Incidences positives pressenties 	Mesure de Compensation 	Incidences positives pressenties 	Mesure de Compensation 
Aucune incidence positive notoire	Mesures d'Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [+] Valorisation des déplacements actifs ➢ [+] Réduction des pollutions atmosphériques et des nuisances sonores via la réduction de la place de la voiture et via les connexions piétonnes/cyclistes 	Mesures d'Accompagnement

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
<p>Etat initial et enjeux</p> <p>> Cette OAP est située le long de l'avenue Aristide Briand et couvre la place Jules Ferry. La première zone est constituée d'espaces verts, d'arbres et d'une aire de stationnement. La seconde zone est constituée de logements et d'espaces verts. Ce site est en effet coupé par la départementale. L'objectif est de créer des liens entre les espaces verts urbains de la ville.</p> <p>> Ce périmètre est situé à proximité de la chapelle des Franciscains. Ce site est classé MH. Le site est ainsi en partie concerné par le périmètre de ce MH.</p> <p>> Cette zone est également à proximité d'une ancienne usine pharmaceutique Raspail à Arcueil</p>	<p>Etat initial et enjeux</p> <p>Continuités écologiques : Ce site ne présente aucun réservoir et corridor de biodiversité. L'intérêt repose encore une fois sur la présence de plusieurs éléments arborés dont un alignement de platanes pouvant accueillir des espèces cavicoles. Cependant, la Perruche à collier occupe en partie ces espaces. Aire d'influence : Ce site n'est pas dans l'aire d'influence</p> <p>Arbres : présence d'arbres Jardin familial : Non Roselière : Non Zones humides : Non Cours d'eau : Non</p>
<p>Note de Sensibilité</p> <p>6 / 8</p>	<p>Note de Sensibilité</p> <p>1 / 12</p>

Risques naturels	Santé environnementale
<p>Etat initial et enjeux</p> <p>> Ce site présente un risque moyen de retrait-gonflement des argiles sur l'ensemble du périmètre sur l'ensemble du périmètre.</p> <p>> La commune de Montrouge a connu de l'exploitation des sous sol de calcaire grossier jusqu'au 19ème siècle créant des cavités souterraines sur près de 40% de la ville. Le risque de mouvement de terrain lié à des affaissements ou des effondrements de terrain est donc important.</p>	<p>Etat initial et enjeux</p> <p>> Cette OAP possède des sols anciennement ou potentiellement pollués sur certains sites liés à l'industrie comme une teinturerie, des garages, des pompes à essence et une imprimerie notamment.</p> <p>> Cette OAP est proche de la D920 créant des nuisances sonores pour les riverains</p> <p>> Les parcs ne sont pas accessibles à moins de 10 minutes pour les riverains, il y a donc une carence d'espaces verts.</p> <p>> L'urbanisation de cet espace est par ailleurs à l'origine de phénomènes d'îlots de chaleur urbain fort sur la zone.</p>
<p>Note de Sensibilité</p> <p>3 / 6</p>	<p>Note de Sensibilité</p> <p>6 / 8</p>

OAP

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

TVB - Nature en Ville

- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitraxe
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

- Remontées de nappes
- ICPE
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- SIS
- Basias
- Basol

Nuisances sonores :

- 55 - 65 dB
- 65 - 75 dB
- 75 - 80 dB
- Lignes aériennes RTE
- Antennes ANFR
- Îlot de chaleur urbain (très forte vulnérabilité)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)



Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale

16 / 34

OAP Ferry-Briand-Moulin

Paysage / Patrimoine		Trame Verte Et Bleue / Nature en ville	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
<ul style="list-style-type: none"> Incidences négatives pressenties 	<ul style="list-style-type: none"> Mesures d'Evitement 	<ul style="list-style-type: none"> Incidences négatives pressenties 	<ul style="list-style-type: none"> Mesures d'Evitement
<ul style="list-style-type: none"> [-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion, notamment au regard de la proximité de monuments historiques 	<ul style="list-style-type: none"> [E] Mise sous protection du patrimoine local à sauvegarder 	<ul style="list-style-type: none"> [-] Suppression potentielle d'arbres dans le cadre de nouvelles constructions 	<ul style="list-style-type: none"> Mesures de Réduction
	<ul style="list-style-type: none"> Mesures de Réduction 		<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine
	<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> [R] Encadrement de l'aspect extérieur des constructions de manière à préserver le caractère ou l'intérêt des lieux avoisinants, sites, paysages naturels ou urbains 		<ul style="list-style-type: none"> Mesure de Compensation
<ul style="list-style-type: none"> Incidences positives pressenties 	<ul style="list-style-type: none"> Mesure de Compensation 	<ul style="list-style-type: none"> Incidences positives pressenties 	<ul style="list-style-type: none"> Mesure de Compensation
<ul style="list-style-type: none"> [+] Limitation de l'effet de coupure urbaine [+] Requalification urbaine globale du secteur 	<ul style="list-style-type: none"> Mesures d'Accompagnement 	<ul style="list-style-type: none"> [+] Protection et renforcement de la Trame Verte [+] Renforcement des espaces de nature : confortement des espaces existants et désimperméabilisation 	<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> [C] L'OAP prévoit un principe de réduction de la coupure urbaine entre la place Jules Ferry et le square Jean Moulin en facilitant le franchissement de la RD 920
	<ul style="list-style-type: none"> [A] Création de connexions entre les espaces verts [A] Requalification de la place Jules Ferry : désimperméabilisation et construction d'un front bâti 		<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> [C] Végétalisation des nouvelles constructions et nouveaux aménagements.
			<ul style="list-style-type: none"> Mesures d'Accompagnement
			<ul style="list-style-type: none"> [A] Création de connexions entre les espaces verts et prolongement de la Trame Verte en reliant la place Jules Ferry et la promenade des aqueducs [A] Requalification de la place Jules Ferry : désimperméabilisation et désartificialisation d'espaces bitumés [A] Extension du square Jean moulin et confortement du square Robert Doisneau

Risques naturels		Santé / Pollution	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
<ul style="list-style-type: none"> Incidences négatives pressenties 	<ul style="list-style-type: none"> Mesures d'Evitement 	<ul style="list-style-type: none"> Incidences négatives pressenties 	<ul style="list-style-type: none"> Mesures d'Evitement
<ul style="list-style-type: none"> [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés au risque de mouvement de terrain et de retrait-gonflement des argiles. [-] Augmentation de l'imperméabilisation des sols et du phénomène de ruissellement 	<ul style="list-style-type: none"> Mesures de Réduction 	<ul style="list-style-type: none"> [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux risques et nuisances liés aux axes de déplacement [-] Augmentation de la consommation énergétique liée aux nouvelles constructions et aux nouveaux habitants [-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte [-] Augmentation des besoins en matériaux de construction [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux sites et sols potentiellement pollués [-] Intensification potentielle de l'effet d'îlot de chaleur urbain 	<p><u>En lien avec des dispositions règlementaires et/ou une OAP thématique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> [E] Prise en compte de la pollution des sols par une recommandation de prise de connaissance des bases de données disponibles, de l'historique du site et, dès que nécessaire, réalisation d'une étude spécifique
	<ul style="list-style-type: none"> [R] Préservation et renforcement des espaces verts 		<ul style="list-style-type: none"> Mesures de Réduction
	<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> [R] Objectif global de gestion des eaux pluviales pour tendre vers un 0 rejet au réseau d'assainissement (infiltration privilégiée) [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine 		<p><u>En lien avec des dispositions règlementaires et/ou une OAP thématique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> [R] Transformation de la RD920 en boulevard urbain [R] Maîtrise des émissions de GES dans les processus de construction. Optimisation des cycles des matériaux de construction. [R] Utilisation de matériaux biosourcés et géosourcés. [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine, permettant de lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbain [R] Promotion de logements agréables à vivre par une conception sobre et raisonnée afin d'optimiser les consommations en énergie
<ul style="list-style-type: none"> Incidences positives pressenties 	<ul style="list-style-type: none"> Mesure de Compensation 	<ul style="list-style-type: none"> Incidences positives pressenties 	<ul style="list-style-type: none"> Mesure de Compensation
<ul style="list-style-type: none"> [+] Amélioration de la capacité d'infiltration des eaux au niveau de la place Jules Ferry par la désimperméabilisation / désartificialisation de sols bitumés 	<ul style="list-style-type: none"> Mesures d'Accompagnement 	<ul style="list-style-type: none"> [+] Transformation de la RD920 en boulevard urbain qui réduit la place de l'automobile et favorise les mobilités douces 	<ul style="list-style-type: none"> Mesures d'Accompagnement
	<ul style="list-style-type: none"> [A] Requalification de la place Jules Ferry par la désimperméabilisation / désartificialisation de sols bitumés 		

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
<p>Etat initial et enjeux</p> <p>> Ce site est constitué de logements, d'arbres alignés situés entre les bâtiments et la voie ferroviaire. L'objectif de ce site est de requalifier les avenues permettant la liaison à la gare Chatillon-Montrouge et d'anticiper le réaménagement de ce secteur stratégique qui accueillera la future desserte de la ligne 15.</p> <p>> Ce site est à proximité d'un hôtel ancien à Malkoff</p> <p>> Ce site est proche d'une entrée de ville à améliorer et une entrée peu qualitative</p>	<p>Etat initial et enjeux</p> <p>Continuités écologiques : Ce site ne présente aucun réservoir et corridor de biodiversité.</p> <p>Aire d'influence : Ce site est dans l'aire d'influence d'un réservoir de biodiversité multitrame. Des enjeux de préservation doivent donc être pris en compte afin de faciliter le déplacement éventuel de la biodiversité.</p> <p>Arbres : alignement et présence d'arbres Jardin familial : Non Roselière : Non Zones humides : Non Cours d'eau : Non</p>
<p>Note de Sensibilité</p> <p>6 / 8</p>	<p>Note de Sensibilité</p> <p>5 / 12</p>

Risques naturels	Santé environnementale
<p>Etat initial et enjeux</p> <p>> Ce site présente un risque moyen de retrait-gonflement des argiles sur l'ensemble du périmètre</p> <p>> La commune de Montrouge a connu de l'exploitation des sous sol de calcaire grossier jusqu'au 19ème siècle créant des cavités souterraines sur près de 40% de la ville. Le risque de mouvement de terrain lié à des affaissements ou des effondrements de terrain est donc important.</p>	<p>Etat initial et enjeux</p> <p>> Cette OAP possède des sols anciennement ou potentiellement pollués par la présence de stations essences, de garage et de compagnie d'électricité.</p> <p>> Ce site situé à proximité de la gare possède des nuisances sonores</p> <p>> Une antenne relais est présente au niveau du site</p> <p>> Les parcs ne sont pas accessibles à moins de 10minutes pour les riverains, il y a donc une carence d'espaces verts.</p>
<p>Note de Sensibilité</p> <p>3 / 6</p>	<p>Note de Sensibilité</p> <p>8 / 8</p>

OAP

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

TVB - Nature en Ville

- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitrame
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

- Remontées de nappes
- ICPE
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- SIS
- Basias
- Basol

Nuisances sonores :

- 55 - 65 dB
- 65 - 75 dB
- 75 - 80 dB
- Lignes aériennes RTE
- Antennes ANFR
- Îlot de chaleur urbain (très forte vulnérabilité)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)



Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale

22 / 34

OAP Marne Brosolette

Paysage / Patrimoine		Trame Verte Et Bleue / Nature en ville	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties 	Mesures d'Evitement 	Incidences négatives pressenties 	Mesures d'Evitement 
<ul style="list-style-type: none"> ➢ [-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion ➢ [-] Risque de dégradation de l'entrée de ville à améliorer 	Mesures de Réduction 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [-] Suppression potentielle d'arbres dans le cadre de nouvelles constructions 	Mesures de Réduction 
	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [R] Objectif d'une architecture qualitative et durable au service d'une qualité d'usage du bâti <p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ [R] Encadrement de l'aspect extérieur des constructions de manière à préserver le caractère ou l'intérêt des lieux avoisinants, sites, paysages naturels ou urbains 		<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine
Incidences positives pressenties 	Mesure de Compensation 	Incidences positives pressenties 	Mesure de Compensation 
<ul style="list-style-type: none"> ➢ [+] Création de nouveaux liens à travers le principe de cheminement piéton ➢ [+] Mise en valeur du collège du Haut-Mesnil du territoire par des espaces végétalisés à proximité ➢ [+] Amélioration des entrées de villes ➢ [+] Amélioration globale du cadre de vie et paysager (végétalisation des axes, création d'espaces publics végétalisés) 	Mesures d'Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [+] Protection et renforcement des corridors écologiques ➢ [+] Renforcement des espaces de nature en ville et de leur multifonctionnalité 	<p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ [C] Végétalisation des nouvelles constructions et nouveaux aménagements.
	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [A] Requalification de l'espace public et notamment de l'entrée de ville ➢ [A] Développement d'espaces publics qualitatifs en accompagnement des équipements structurants (collège, gare) ➢ [A] Création d'espaces verts et de cheminements 		Mesures d'Accompagnement
Risques naturels		Santé / Pollution	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties 	Mesures d'Evitement 	Incidences négatives pressenties 	Mesures d'Evitement 
<ul style="list-style-type: none"> ➢ [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés au risque de mouvement de terrain et de retrait-gonflement des argiles. ➢ [-] Augmentation de l'imperméabilisation des sols et du phénomène de ruissellement 	Mesures de Réduction 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux risques et nuisances liés aux axes de déplacement ➢ [-] Augmentation de la consommation énergétique liée aux nouvelles constructions et aux nouveaux habitants ➢ [-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte ➢ [-] Augmentation des besoins en matériaux de construction ➢ [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux sites et sols potentiellement pollués 	<p><u>En lien avec des dispositions règlementaires et/ou une OAP thématique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ [E] Prise en compte de la pollution des sols par une recommandation de prise de connaissance des bases de données disponibles, de l'historique du site et, dès que nécessaire, réalisation d'une étude spécifique
	<ul style="list-style-type: none"> [R] Création d'espaces végétalisés <p><u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ [R] Objectif global de gestion des eaux pluviales pour tendre vers un 0 rejet au réseau d'assainissement (infiltration privilégiée) ➢ [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine 		Mesures de Réduction 
Incidences positives pressenties 	Mesure de Compensation 	Incidences positives pressenties 	Mesure de Compensation 
Aucune incidence positive notoire	Mesures d'Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [+] Amélioration de la prise en compte des nuisances sonores 	Mesures d'Accompagnement
	Mesures d'Accompagnement		Mesures d'Accompagnement

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
<p>Etat initial et enjeux</p> <p>> Ce site est situé à la limite de Paris proche du périphérique, c'est une entrée de ville peu qualitative. Ce site est constitué principalement de bâtiments d'enseignement et d'arbres situés entre chaque infrastructure bâtie.</p> <p>> Ce site est situé à proximité de l'Eglise Saint-Jacques le Majeur classé MH.</p> <p>> La zone est également à proximité de l'ancienne distillerie Clacquesin à Malakoff</p>	<p>Etat initial et enjeux</p> <p>> Continuités écologiques : Ce site ne présente aucun réservoir et corridor de biodiversité.</p> <p>Comme de nombreux espaces du territoire, les enjeux se concentrent principalement sur la trame arborée et potentiellement sur le bâti. La gestion de la trame herbacée étant classique et peu favorable à la faune.</p> <p>> Aire d'influence : Ce site n'est pas dans l'aire d'influence</p> <p>> Arbres : présence d'arbres > Jardin familial : Non > Roselière : Non > Zones humides : Non > Cours d'eau : Non</p>
<p>Note de Sensibilité</p> <p>6 / 8</p>	<p>Note de Sensibilité</p> <p>1 / 12</p>

Risques naturels	Santé environnementale
<p>Etat initial et enjeux</p> <p>> Ce site présente un risque moyen de retrait-gonflement des argiles sur l'ensemble du périmètre</p> <p>> La commune de Montrouge a connu de l'exploitation des sous sol de calcaire grossier jusqu'au 19ème siècle créant des cavités souterraines sur près de 40% de la ville. Le risque de mouvement de terrain lié à des affaissements ou des effondrements de terrain est donc important.</p>	<p>Etat initial et enjeux</p> <p>> Ce campus est proche du périphérique créant des nuisances sonores (>65dB) pour les riverains</p> <p>> Cette OAP possède des sols anciennement ou potentiellement pollués sur certains sites liés à des garages et une pompe à essence.</p> <p>> Les parcs ne sont pas accessibles à moins de 10minutes pour les riverains, il y a donc une carence d'espaces verts.</p> <p>> L'urbanisation de cet espace est par ailleurs à l'origine de phénomènes d'îlots de chaleur urbain fort sur la commune.</p>
<p>Note de Sensibilité</p> <p>3 / 6</p>	<p>Note de Sensibilité</p> <p>7 / 8</p>

OAP

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

TVB - Nature en Ville

- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitraxe
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

- Remontées de nappes
- ICPE
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- SIS
- Basias
- Basol

Nuisances sonores :

- 55 - 65 dB
- 65 - 75 dB
- 75 - 80 dB
- Lignes aériennes RTE
- Antennes ANFR
- Îlot de chaleur urbain (très forte vulnérabilité)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)



Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale

17 / 34

OAP Campus

Paysage / Patrimoine		Trame Verte Et Bleue / Nature en ville	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement	Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement
<ul style="list-style-type: none"> ➢ [-] Nouvelles formes urbaines en discordance/mauvaise insertion, notamment au regard de la proximité d'un monument historique ➢ [-] Risque de dégradation de l'entrée de ville 	Mesures de Réduction <u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u> ➢ [R] Encadrement de l'aspect extérieur des constructions de manière à préserver le caractère ou l'intérêt des lieux avoisinants, sites, paysages naturels ou urbains	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [-] Suppression potentielle d'arbres dans le cadre de nouvelles constructions 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [E] Préservation de l'espace vert existant à l'est du site Mesures de Réduction <u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u> ➢ [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine
Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation	Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation
<ul style="list-style-type: none"> ➢ [+] Affirmation de la position d'entrée de ville du site universitaire en valorisant les franges urbaines en bordure de Paris ➢ [+] Amélioration du cadre de vie par la requalification des espaces publics et l'aménagement d'espaces végétalisés ➢ [+] Amélioration de liaisons douces et paysagères rejoignant le centre-ville 	Mesures d'Accompagnement <ul style="list-style-type: none"> ➢ [A] Valorisant les franges urbaines en bordure de Paris ➢ [A] Requalification urbaine et paysagère des espaces publics ➢ [A] Aménagement d'espaces végétalisés ouverts sur la ville et structurants en cœur de quartier ➢ [A] Développement de connexions douces végétalisées 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [+] Renforcement des espaces de nature en ville par le renforcement de la végétalisation et la connexion des espaces verts existants 	<u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u> ➢ [C] Végétalisation des nouvelles constructions et nouveaux aménagements. Mesures d'Accompagnement <ul style="list-style-type: none"> ➢ [A] Renforcement de la végétalisation de l'espace vert ➢ [A] Valorisation de l'espace vert et des aménagements d'espaces publics végétalisés ➢ [A] Développement de connexions douces et végétalisées entre les principaux espaces verts et la trame verte de la ville
Risques naturels		Santé / Pollution	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement	Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement
<ul style="list-style-type: none"> ➢ [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés au risque de mouvement de terrain et de retrait-gonflement des argiles. ➢ [-] Augmentation de l'imperméabilisation des sols et du phénomène de ruissellement 	Mesures de Réduction [R] Préservation et renforcement des espaces végétalisés <u>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</u> ➢ [R] Objectif global de gestion des eaux pluviales pour tendre vers un 0 rejet au réseau d'assainissement (infiltration privilégiée) ➢ [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux risques et nuisances liés aux axes de déplacement ➢ [-] Augmentation de la consommation énergétique liée aux nouvelles constructions et aux nouveaux habitants ➢ [-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte ➢ [-] Augmentation des besoins en matériaux de construction ➢ [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux sites et sols potentiellement pollués ➢ [-] Intensification potentielle de l'effet d'îlot de chaleur urbain 	<u>En lien avec des dispositions réglementaires et/ou une OAP thématique :</u> ➢ [E] Prise en compte de la pollution des sols par une recommandation de prise de connaissance des bases de données disponibles, de l'historique du site et, dès que nécessaire, réalisation d'une étude spécifique Mesures de Réduction <ul style="list-style-type: none"> ➢ [R] Développement de connexions douces végétalisées ➢ [R] Développement du projet de géothermie de la ville <u>En lien avec des dispositions réglementaires et/ou une OAP thématique :</u> ➢ [R] Maîtrise des émissions de GES dans les processus de construction. Optimisation des cycles des matériaux de construction. ➢ [R] Utilisation de matériaux biosourcés et géosourcés. ➢ [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine, permettant de lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbain ➢ [R] Promotion de logements agréables à vivre par une conception sobre et raisonnée afin d'optimiser les consommations en énergie
Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation	Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation
Aucune incidence positive notoire	Mesures d'Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> ➢ [+] Développement des mobilités douces, limitant la place de la voiture et les nuisances associées 	Mesures d'Accompagnement

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
<p>Etat initial et enjeux</p> <p>> Le site est constitué d'un tissu urbain hétérogène, ancien cœur d'un tissu urbain dense > Le site est concerné par le périmètre de protection des Monuments Historiques de la Villa Larrey et est en SPR site ancien > Le site présente des arbres isolés et alignés présentant un état phytosanitaire moyen > Le site est marqué par son caractère très routier et minéralisé, avec une part prépondérante occupée par la voiture (départementale, giratoire, parking de surface)</p>	<p>Etat initial et enjeux</p> <p>Continuités écologiques : Non</p> <p>Arbres : Oui</p> <p>Jardin familial : Non</p> <p>Roselière : Non</p> <p>Zones humides : Non</p> <p>Cours d'eau : Non</p>
<p>Note de Sensibilité</p> <p>8 / 8</p>	<p>Note de Sensibilité</p> <p>10 / 12</p>

Risques naturels	Santé environnementale
<p>Etat initial et enjeux</p> <p>> Le site est exposé à un fort aléa de retrait-gonflement des argiles</p>	<p>Etat initial et enjeux</p> <p>> Le site est exposé à des nuisances sonores et atmosphériques liées aux flux de circulations sur les rue de Houdan/Voltaire. > Le site est concerné par le phénomène d'îlot de chaleur urbain, en lien avec la densité bâtie présente > Le site se situe à 5min de la Coulée Verte et 10min du Parc de Sceaux</p>
<p>Note de Sensibilité</p> <p>2 / 6</p>	<p>Note de Sensibilité</p> <p>3 / 8</p>

OAP

Paysage/Patrimoine

- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

TVB - Nature en Ville

- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitraxe
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

Risques naturels/Santé/Pollution

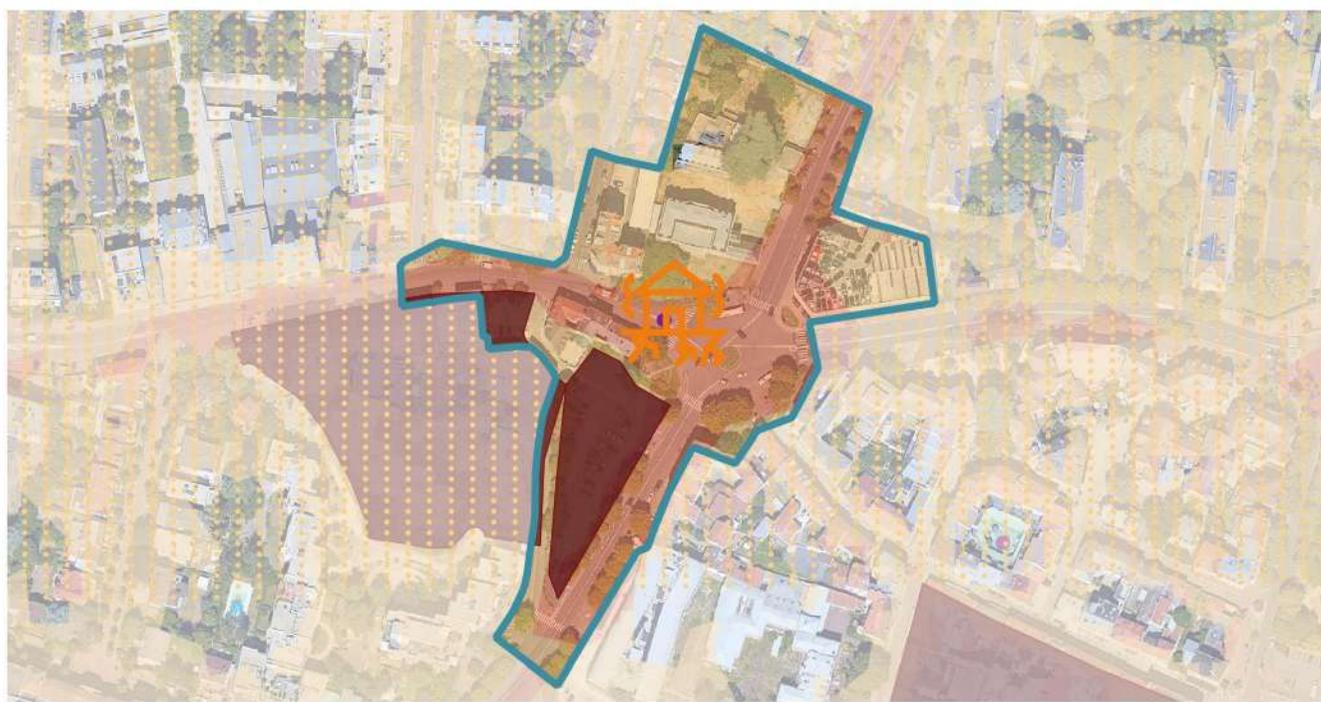
- Remontées de nappes
- ICPE
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- SIS
- Basias
- Basol

Nuisances sonores :

- 55 - 65 dB
- 65 - 75 dB
- 75 - 80 dB

Lignes aériennes RTE

- Antennes ANFR
- Îlot de chaleur urbain (très forte vulnérabilité)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)



⚡ Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale

23 / 34

OAP De Gaulle

Paysage / Patrimoine		Trame Verte Et Bleue / Nature en ville	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement	Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement
<ul style="list-style-type: none"> [-] Nouvelles formes urbaines en discordance/mauvaise insertion, notamment au regard de la proximité d'un monument historique 	<ul style="list-style-type: none"> [E] Préservation et valorisation du château de l'Amiral 	<ul style="list-style-type: none"> [-] Suppression potentielle d'arbres dans le cadre de nouvelles constructions 	<ul style="list-style-type: none"> Mesures de Réduction En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques : <ul style="list-style-type: none"> [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine
Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation	Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation
<ul style="list-style-type: none"> [+] Amélioration de la lecture des espaces [+] Atténuation des ruptures urbaines [+] Amélioration de la liaison avec le centre-ville piéton par la requalification des espaces publics [+] Valorisation du patrimoine bâti du site : château de l'Amiral [+] Mixité fonctionnelle renforcée, permettant de conforter le centre commerçant 	<p>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> [R] Encadrement de l'aspect extérieur des constructions de manière à préserver le caractère ou l'intérêt des lieux avoisinants, sites, paysages naturels ou urbains 	<ul style="list-style-type: none"> [+] Renforcement des espaces de nature en ville : espace vert de proximité et végétalisation du bâti 	<p>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> [C] Végétalisation des nouvelles constructions et nouveaux aménagements
	Mesures d'Accompagnement		Mesures d'Accompagnement
	<ul style="list-style-type: none"> [A] Restructuration de l'armature urbaine [A] Aménagement de lieux de convivialité : places, parvis [A] Création d'un espace vert de proximité [A] Extension du centre-ville piétonnier 		<ul style="list-style-type: none"> [A] Création d'un espace vert de proximité [A] Végétalisation du bâti
Risques naturels		Santé / Pollution	
Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives	Incidences pressenties dans le cas d'un projet sans mesures « ERC »	Mesures « ERC » prises dans le projet contre les incidences pressenties négatives
Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement	Incidences négatives pressenties	Mesures d'Evitement
<ul style="list-style-type: none"> [-] Augmentation potentielle de l'exposition au retrait-gonflement des argiles. [-] Augmentation de l'imperméabilisation des sols et du phénomène de ruissellement 	<ul style="list-style-type: none"> Mesures de Réduction [R] Création d'un espace vert de proximité <p>En lien avec les dispositions réglementaires et/ou les OAP thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> [R] Adaptation des constructions sur les zones concernées par un aléa fort de retrait-gonflement des argiles [R] Objectif global de gestion des eaux pluviales pour tendre vers un 0 rejet au réseau d'assainissement (infiltration privilégiée) [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine 	<ul style="list-style-type: none"> [-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux risques et nuisances liés aux axes de déplacement [-] Augmentation de la consommation énergétique liée aux nouvelles constructions et aux nouveaux habitants [-] Augmentation des déchets produits [-] Augmentation des besoins en matériaux de construction [-] Intensification potentielle de l'effet d'îlot de chaleur urbain 	<ul style="list-style-type: none"> Mesures de Réduction [R] Création d'un espace vert de proximité [R] Extension du centre-ville piétonnier [R] Requalification et apaisement des voies départementales <p>En lien avec des dispositions règlementaires et/ou une OAP thématique :</p> <ul style="list-style-type: none"> [R] Maîtrise des émissions de GES dans les processus de construction. Optimisation des cycles des matériaux de construction. [R] Utilisation de matériaux biosourcés et géosourcés. [R] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés en zone urbaine, permettant de lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbain [R] Promotion de logements agréables à vivre par une conception sobre et raisonnée afin d'optimiser les consommations en énergie
Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation	Incidences positives pressenties	Mesure de Compensation
Aucune incidence positive notoire	Mesures d'Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> [+] Limitation des nuisances sonores et atmosphériques en lien avec l'extension du centre-ville piétonnier et la requalification et l'apaisement des voies [+] Lutte contre les îlots de chaleur urbain en lien avec la création d'un espace vert et la végétalisation du bâti 	Mesures d'Accompagnement